

Mise à jour —
économique et
budgétaire de

2021



**Mise à jour économique
et budgétaire de**

2021

Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2021)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document
en tout ou en partie doit être adressée au ministère des Finances Canada.

Ce document est disponible au www.Canada.ca/MAJ-Economique-Budgetaire

This document is also available in English.

No de catalogue : F1-52F / F1-52F-PDF

En cas de divergence entre la version imprimée et la version électronique, la version électronique prévaudra.

Avant-propos

Il y a 21 mois, une pandémie s'installait au pays. Peu d'entre nous avaient la moindre idée du temps qu'elle durerait ou du coût qu'elle entraînerait. Même les plus clairvoyants d'entre nous n'auraient pu imaginer l'ampleur de la tâche qui nous attendait.

Cependant, notre gouvernement comprenait, dès le début, qu'il fallait fermer l'économie pour sauver des vies. Nous avons donc mis en place des mesures sans précédent pour relever ce défi sans précédent.

Nous avons appuyé les municipalités et les provinces, nous avons soutenu notre système de santé, et nous avons soutenu les écoles. Nous avons fourni des vaccins et de l'équipement de protection individuelle gratuits, ainsi que des tests rapides et des produits thérapeutiques.

Notre appui ciblait aussi les personnes et les emplois. Nous avons aidé des millions de Canadiennes et de Canadiens grâce à des mesures de soutien au revenu comme la Prestation canadienne d'urgence et la Prestation canadienne de la relance économique. Nous avons versé des paiements directs aux aînés et aux familles. Nous avons aussi aidé les entreprises, en particulier les petites entreprises, à poursuivre leurs activités, et aidé les travailleurs à conserver un lien avec leur emploi grâce à des subventions salariales et à des subventions pour le loyer.

Nous avons fourni cet appui parce que c'était la bonne chose à faire. Nous l'avons également fait parce que nous savions qu'il s'agissait d'un investissement dans notre économie qui porterait des fruits. Nous avons l'objectif d'éviter des dommages à long terme sur notre économie. Nous voulions que notre force économique soit intacte au lendemain de la pandémie, afin que nous soyons prêts, comme pays, à revenir en force. Il a été coûteux de maintenir l'économie canadienne en vie pendant que nous entrions en hibernation en réaction à la COVID-19. Nous savions toutefois que le maintien de la solvabilité des familles et des entreprises canadiennes aiderait notre économie à rebondir.

Comme le variant Omicron nous l'a rappelé, la COVID-19 continue de nous menacer. Au moment où l'année 2021 touche à sa fin, finir la lutte contre la COVID-19 demeure notre projet commun le plus important.

La présente *Mise à jour économique et budgétaire* présente aux Canadiens un portrait transparent des finances de notre pays. En outre, étant donné qu'une politique de santé publique forte demeure notre meilleure politique économique, cette mise à jour comprend aussi des investissements ciblés qui nous permettront de disposer des outils nécessaires pour finir la lutte contre la COVID-19.

Premièrement, nous protégeons les enfants en nous assurant que le Canada a les vaccins pédiatriques nécessaires pour vacciner les enfants âgés de cinq ans et plus. Nous nous assurons aussi que les doses de rappel sont offertes gratuitement à tous les Canadiens, tout comme les premières et deuxième doses l'ont été. Nous investissons aussi dans de nouveaux médicaments antiviraux pour les patients atteints de la COVID-19 qui préviennent les hospitalisations et peuvent sauver des vies.

Afin de prévenir les éclosions dans les écoles et les lieux de travail, nous investissons dans l'amélioration de la ventilation. Nous distribuons également gratuitement des tests rapides aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones. Nous fournissons aussi un soutien aux provinces et aux territoires pour leurs programmes de preuve vaccinale afin que nous puissions tous voyager librement en sachant que les personnes qui nous entourent ont été responsables et ont reçu leur vaccin.

Nous savons également qu'il faut disposer de mesures économiques qui permettent aux travailleurs, aux entreprises et aux responsables de la santé publique de faire le nécessaire; il s'agit d'un aspect crucial de la lutte contre la COVID-19. Des programmes comme le Programme de soutien en cas de confinement local et la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement garantiront que la population et les entreprises canadiennes bénéficieront d'un soutien en cas de nouveaux confinements. Nous ajoutons aussi 10 jours de congé de maladie payé pour les travailleurs des entreprises sous réglementation fédérale.

La pandémie a déclenché la plus forte contraction économique depuis la Grande Dépression. Au pire de la crise, 3 millions de Canadiens ont perdu leur emploi et notre produit intérieur brut (PIB) a diminué de 17 %.

Il s'agit d'un traumatisme qui n'arrive qu'une fois par génération. Quand la pandémie a frappé pour la première fois, beaucoup ont prédit qu'il faudrait des années pour se rétablir. C'est pourquoi nous sommes si heureux d'annoncer que le Canada s'est largement remis des dommages économiques que lui a infligés la COVID-19 et qu'il est sur le point de connaître une croissance vigoureuse au cours des prochains mois.

Nous avons maintenant dépassé notre objectif de créer un million d'emplois. En fait, nous avons récupéré 106 % des emplois perdus au plus fort de la pandémie, et dépassé de beaucoup les États-Unis, où seulement 83 % des emplois perdus ont été récupérés jusqu'à présent.

Dès le départ, nous avons compris que le bien-être économique des Canadiens dépend de leur emploi. C'est pourquoi nos investissements se sont autant concentrés sur l'emploi, et c'est pourquoi le Canada a connu la deuxième reprise de l'emploi la plus rapide parmi les pays du G7.

Au troisième trimestre de cette année, le PIB est revenu près des niveaux qu'il atteignait avant la pandémie. La croissance de 5,4 % du PIB canadien au troisième trimestre a dépassé celle des États-Unis, du Royaume-Uni, du Japon et de l'Australie. Selon les projections de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la relance au Canada sera la deuxième parmi les plus rapides du G7 d'ici 2023. Cette mise à jour montre que la taille de l'économie canadienne atteindra cette année 2,48 billions de dollars, une somme presque équivalente à celle que nous avons prédite dans le budget de 2018, alors que nous ignorions totalement que nous affronterions bientôt une pandémie.

Les exportations du Canada ont augmenté en octobre, et notre balance commerciale au titre des biens a inscrit un excédent de 25,1 milliards de dollars.

Le nombre d'entreprises qui ont fait faillite l'an dernier est moins élevé qu'en 2019, avant la pandémie. En fait, le Canada compte maintenant 6 000 entreprises en activité de plus qu'avant la pandémie.

Le revenu d'emploi des ménages est maintenant de 7 % supérieur à son niveau d'avant la crise. Et les Canadiens ont fait usage de ce revenu supplémentaire alors que nous essayons tous de rembourser nos dettes personnelles.

Notre relance économique après la récession causée par la COVID-19 a largement dépassé celle du Canada après la récession de 2008. Nous avons déjà plus que récupéré les emplois perdus, une guérison qui a pris huit mois de plus après la récession bien plus modérée de 2008. Nous sommes également sur la bonne voie pour récupérer le PIB perdu cinq mois plus rapidement qu'après la contraction de 2008.

Les bilans des gouvernements provinciaux ont été protégés de la pandémie grâce à l'appui solide du gouvernement fédéral. En fait, les recettes des gouvernements provinciaux et territoriaux ont augmenté en 2020-2021. Pourquoi? En raison d'un soutien fédéral important, par l'intermédiaire de transferts directs et l'intervention du Canada pour répondre à la COVID-19, qui ont permis de fixer un plancher aux recettes des gouvernements provinciaux et territoriaux, et de limiter ainsi leurs déficits et leur dette. Le gouvernement fédéral a fourni 8 dollars sur chaque tranche de 10 dollars dépensés au Canada pour combattre la COVID-19 et soutenir les Canadiens tout au long de la pandémie.

En apportant un soutien considérable à la politique budgétaire de l'économie et en évitant les politiques d'austérité nuisibles mises en œuvre après 2008, le gouvernement a aidé à soutenir une relance rapide et résiliente jusqu'à présent. Nous savons toutefois qu'il y a encore beaucoup à faire et que l'avenir reste incertain.

Nous nous attaquons au défi à moyen terme de stimuler la croissance, tout en étant conscients de l'inflation élevée. Nous savons que l'inflation est un phénomène mondial qui découle du défi sans précédent que représente la réouverture de l'économie mondiale, ce qui n'a jamais été fait auparavant.

Il est beaucoup plus compliqué de redémarrer l'économie mondiale que de l'arrêter. À l'instar d'autres pays, nous subissons les conséquences d'une époque unique. Pendant les confinements, les revenus des Canadiens sont demeurés élevés, en moyenne, mais les possibilités de dépenser en services ont été fortement limitées. En fait, les Canadiens ont dépensé plus d'argent dans des biens durables. Incapables de dépenser leur argent pour des repas dans les restaurants, des soins personnels ou des vacances, les Canadiens ont utilisé leur revenu disponible pour effectuer des rénovations et acheter de nouveaux meubles et appareils électroménagers, et même des voitures. Il faudra du temps pour que les chaînes d'approvisionnement rattrapent leur retard et pour que notre économie se rééquilibre.

Nous sommes très conscients des inquiétudes qu'éprouvent les Canadiens à l'égard du paiement de leurs factures. C'est pourquoi nous nous sommes assurés d'indexer à l'inflation l'Allocation canadienne pour enfants, tout comme la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et d'autres prestations pour les personnes les plus vulnérables. Nous nous employons à conclure des accords pour un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ce qui nous permet également d'offrir des milliers de dollars d'économies aux familles avec de jeunes enfants.

Pour nous assurer que le taux d'inflation actuel ne s'ancre pas durablement, nous avons renouvelé la cible d'inflation de 2 % de la Banque du Canada.

Nous savons que les prix des logements sont une réelle préoccupation, surtout pour les Canadiens de la classe moyenne qui cherchent à acheter leur première maison. Le caractère abordable du logement demeure une priorité pour le gouvernement. Nous poursuivons notre travail. Nous prendrons d'autres mesures dans le prochain budget.

Les changements climatiques sont également à l'origine d'une volatilité accrue de l'économie. Les récentes inondations tragiques en Colombie-Britannique ont dévasté des maisons, des fermes et des infrastructures essentielles et ralenti les chaînes d'approvisionnement. De graves sécheresses, y compris dans les Prairies, ont contribué à l'augmentation du prix des aliments.

La transition verte de l'économie mondiale est en cours. Cette transition nous amène de nouvelles perspectives économiques, tout en posant des défis importants. Notre gouvernement est déterminé à faire en sorte que le Canada et les Canadiens sortent encore plus prospères de cette grande transformation qu'ils ne le sont aujourd'hui. Nous ferons en sorte que les Canadiens de tous les coins du pays aient de bons emplois durables pour les décennies à venir.

Nous savons que l'emploi et la croissance doivent être avant tout notre objectif national, à mesure que nous sortons de la COVID-19. Les mesures destinées à les promouvoir seront bien en vue dans le budget.

Notre gouvernement a compris, dès le début de cette pandémie, que la meilleure façon de maintenir des finances publiques solides était de maintenir l'économie forte. C'est ce que nos dépenses d'urgence ont pu faire. Cet automne, Moody's et S&P ont réaffirmé la cote de crédit triple A du Canada. Notre gouvernement continuera d'être un gestionnaire financier prudent.

Nous avons le ratio de la dette nette au PIB le plus faible du G7 au début de la crise et, en fait, nous avons augmenté notre avantage relatif tout au long de la pandémie. Nous demeurons déterminés à respecter les points d'ancrage budgétaires que nous avons définis dans le budget de ce printemps, à savoir la réduction du ratio de la dette fédérale au PIB à moyen terme et l'atténuation des déficits liés à la COVID-19.

Ces 21 mois ont été difficiles. Nous réussissons cependant parce que nous avons fait ce que les Canadiens font en temps de crise : nous nous sommesentraidés, nous avons travaillé ensemble et nous avons fait ce qu'il fallait faire, que ce soit en prenant des mesures importantes comme le programme de subventions salariales, ou plus modestes comme le port du masque à l'épicerie.

L'hiver est à nos portes, et nous savons que nous pourrions faire face à des tempêtes, mais nous sommes résilients. Notre plan porte ses fruits. Au moment où nous finissons la lutte contre la COVID-19, nous sommes déterminés à lutter contre les changements climatiques, à avancer dans le processus de réconciliation avec les peuples autochtones et à construire une économie plus forte, plus juste, plus compétitive et plus prospère.



L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Vice-première ministre et ministre des Finances

Table des matières

Avant-propos	i
Chapitre 1 - Protéger notre relance en finissant la lutte contre la COVID-19	1
1.1 Une des meilleures campagnes de vaccination au monde.....	1
1.2 Continuer à protéger les Canadiens contre la COVID-19.....	2
Protéger des vies et protéger notre économie	2
Vaccins pédiatriques	2
Doses de rappel gratuites.....	3
Vaccination obligatoire	3
Soutien à la preuve vaccinale.....	4
Tests de dépistage rapide	5
Approvisionnement en produits thérapeutiques supplémentaires contre la COVID-19.....	5
De l'air pur et sain à l'intérieur.....	6
Crédit d'impôt des petites entreprises pour l'amélioration de la qualité de l'air	6
Amélioration de la ventilation dans les écoles et les bâtiments communautaires	6
Communautés accessibles et en santé.....	7
Mettre fin au harcèlement des travailleurs de la santé et des patients.....	7
Congé de maladie payé pour les travailleurs.....	8
Intervention internationale en réponse à la COVID-19.....	8
1.3 Soutenir les Canadiens et les entreprises canadiennes pendant la relance.....	9
Soutien aux travailleurs.....	10
Prolonger la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique	10
Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement	11
Aide aux bénéficiaires du Supplément de revenu garanti et aux étudiants touchés par les paiements de la Prestation canadienne d'urgence	11
Bonification de la déduction pour les dépenses de travail à domicile	12
Soutien aux travailleurs du secteur des spectacles sur scène	12
Soutien accru aux enseignants.....	13
Soutien aux entreprises.....	13
Prolonger le soutien au crédit pour les entreprises	13
Prolonger le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada.....	13
Cibler les mesures de soutien pour les entreprises touchées par la pandémie.....	14
Faire baisser la pression sur les chaînes d'approvisionnement.....	15
L'immigration pour assurer la croissance de notre économie et accueillir de nouveaux Canadiens ..	15
Accroître les efforts de relocalisation pour assurer la sécurité d'un plus grand nombre d'Afghans..	16
Soutien aux petites entreprises et aux agriculteurs.....	16

Chapitre 2 - Le chemin vers la relance	21
2.1 Une relance économique forte et inclusive	21
Réouverture sécuritaire et continue de l'économie canadienne	22
La relance économique du Canada est sur la bonne voie	22
Le Canada a dépassé son objectif de créer un million d'emplois	24
Les conditions s'améliorent pour les travailleurs vulnérables	25
La reprise du marché de l'emploi progresse	27
Une relance continue accompagnée par une forte demande de travailleurs	27
Le Canada gère les demandes du marché du travail mieux que la plupart des autres pays	28
2.2 Défis à venir : inflation mondiale, perturbations des chaînes d'approvisionnement, variants de la COVID-19 et autres incertitudes.....	29
L'inflation élevée est un phénomène mondial.....	29
Les problèmes touchant les chaînes d'approvisionnement mondiales contribuent à la hausse des prix.....	32
Investissements fédéraux pour aider les Canadiens à s'adapter au coût de la vie.....	34
2.3 Les perspectives à moyen terme demeurent encourageantes.....	36
Les économistes s'attendent à une solide croissance de l'activité économique.....	36
Projections de croissance généralement conformes à celles du budget de 2021	37
La relance du Canada dépasse le rebond connu après les récessions précédentes.....	39
Vents favorables et vents contraires pour la croissance	40
Chapitre 3 - Mise à jour budgétaire : Un plan budgétaire responsable	43
3.1 Perspectives budgétaires.....	43
Réduire les déficits liés à la COVID-19, créer des emplois et stimuler la croissance	44
Protéger l'avantage de la faible dette du Canada.....	47
Les initiatives fédérales ont appuyé l'économie et les finances provinciales et territoriales.....	49
Annexe 1 - Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires	53
Annexe 2 - Mise à jour sur la Stratégie de gestion de la dette de 2021-2022	85
Annexe 3 - Mesures fiscales — Renseignements supplémentaires	89

Chapitre 1

Protéger notre relance en finissant la lutte contre la COVID-19

Dans ses premiers mois, la pandémie a nécessité la fermeture de plusieurs secteurs importants de l'économie au Canada et ailleurs dans le monde pour sauver des vies. Des mesures de santé publique ont été mises en place et des campagnes de vaccination se sont déployées partout au pays, de sorte que notre économie a amorcé une vigoureuse relance. Les entreprises ont pu rouvrir en toute sécurité, et plus d'un million d'emplois ont été créés.

Finir la lutte contre la COVID-19 demeure la meilleure politique économique du Canada. Des millions de Canadiens et de Canadiennes ont fait leur part en se faisant vacciner, en suivant les lignes directrices en matière de santé publique et en fournissant des services essentiels, ce qui a contribué à prévenir d'autres confinements. Il reste toutefois du travail à faire pour mettre fin à la pandémie.

Le gouvernement continue de surveiller attentivement les variants préoccupants, y compris le variant Omicron, et d'investir dans les vaccins, les doses de rappel, les traitements et les tests rapides. Le gouvernement a fait de la santé et de la sécurité des Canadiens sa priorité. Cette priorité est essentielle à une forte relance économique et au plan du gouvernement qui consiste à favoriser la création d'emplois et la croissance, et à soutenir ceux qui sont encore touchés par la pandémie. À l'heure actuelle, le Canada arrive au deuxième rang des pays du G7 pour ce qui est des taux de mortalité les plus faibles attribuable à la pandémie, et connaît une reprise d'emplois parmi les plus vigoureuses, ce qui signifie que les efforts déployés par les Canadiens pour sauver des vies avant tout fonctionnent. Mettre fin à la pandémie préparera le terrain pour la pleine relance économique.

1.1 Une des meilleures campagnes de vaccination au monde

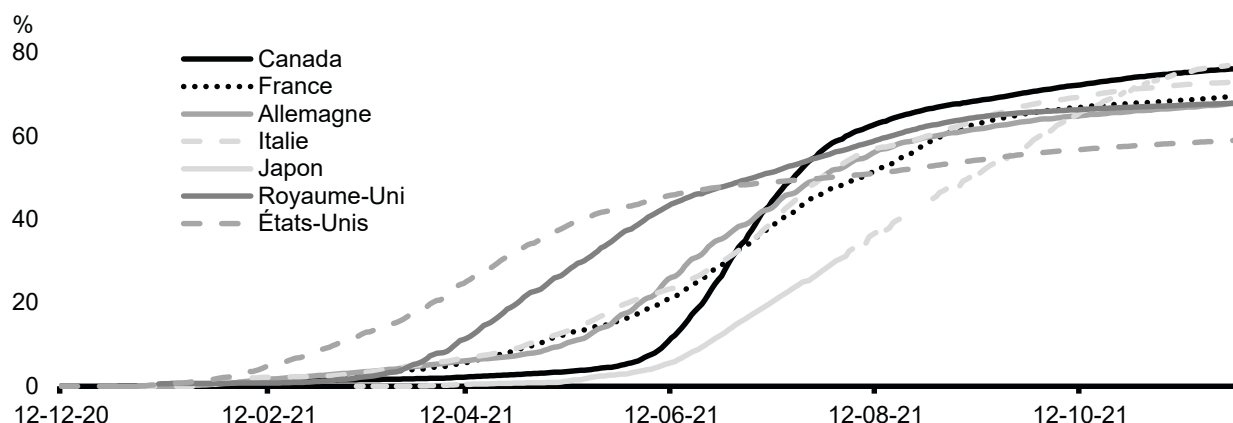
Les vaccins sont notre meilleure ligne de défense contre la COVID-19, et la vaccination généralisée a aidé notre économie à rouvrir et a aussi aidé de nombreuses personnes à retourner au travail. Les scientifiques ont mis au point des vaccins sûrs qui se sont avérés très efficaces pour prévenir les cas graves de COVID-19, y compris ceux qui mènent à l'hospitalisation et à la mort. Quand nous nous faisons vacciner, nous protégeons nos proches, les personnes vulnérables et ceux qui ne peuvent pas se faire vacciner, et nous prévenons d'autres confinements.

Le Canada continue d'évaluer activement le variant Omicron, comme il l'a fait avec les variants précédents, afin de comprendre les répercussions potentielles et les meilleures façons de protéger les Canadiens.

La campagne de vaccination contre la COVID-19 du Canada a été couronnée de succès grâce à une stratégie d'approvisionnement efficace et à un travail clair et cohérent des travailleurs de la santé publique et des gouvernements partout au pays. En date du 27 novembre, près de 80 % des Canadiens admissibles (âgés de cinq ans et plus) sont désormais entièrement vaccinés. En proportion de la population totale, le Canada est au quatrième rang des pays du G20 pour ce qui est du taux de vaccination (après la Corée du Sud, le Japon et la Chine) et au deuxième rang du G7 (après le Japon) (graphique 1.1). Le Canada a été l'un des premiers pays à accorder la priorité à l'administration des premières doses, ayant reconnu que les premières doses offraient de hauts degrés de protection à court terme. Les Canadiens ont également profité d'un prolongement des délais entre les premières et les deuxièmes doses, mesure qui, en définitive, conférait aux personnes une protection encore meilleure contre la COVID-19. Dans le cadre des fructueuses campagnes de vaccination du Canada, l'administration des premières doses s'est déroulée au printemps, et l'administration des deuxièmes doses s'est accélérée tout au long de l'été.

Graphique 1.1

Pourcentage de la population entièrement vaccinée contre la COVID-19



Nota – Nombre total de personnes ayant reçu toutes les doses prescrites par le protocole de vaccination, divisé par la population totale du pays. Le dernier point de données correspond au 30 novembre 2021.

Source : Our World in Data

1.2 Continuer à protéger les Canadiens contre la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a fait de la sécurité et de la santé des Canadiens sa priorité absolue. Les Canadiens ont beaucoup sacrifié au cours des 21 derniers mois pour se protéger et protéger leurs communautés. Une fois la pandémie derrière nous, le gouvernement s’assurera que la préparation du Canada en cas de pandémie reposera à l’avenir sur les leçons apprises de la COVID-19, pour garantir que le Canada soit toujours prêt. Nous pouvons toutefois prendre des mesures maintenant, pendant que nous achevons le combat, pour garder les Canadiens en sécurité et soutenir notre relance.

Protéger des vies et protéger notre économie

Vaccins pédiatriques

La COVID-19 pose un risque à tout âge. Au début du mois de novembre 2021, les enfants de moins de douze ans représentaient 20 % des cas quotidiens de COVID-19 détectés au Canada, même si ce groupe d’âge ne représente que 12 % de la population canadienne. Même si la plupart des enfants manifestent des symptômes plus légers jusqu’à présent, ils demeurent exposés à des risques d’infection grave.

Le 19 novembre 2021, Santé Canada a approuvé le premier vaccin pédiatrique contre la COVID-19 pour les enfants de 5 à 11 ans, développé et fabriqué par Pfizer. Près de trois millions de doses du vaccin Pfizer ont été livrées à l’ensemble des provinces et des territoires, ce qui est suffisant pour que tous les enfants admissibles reçoivent leur première dose. Les campagnes de vaccination des enfants se déploient dans tout le pays. D’ici la mi-décembre, tous les Canadiens de plus de cinq ans pourront s’inscrire pour recevoir leur première dose. Le 16 novembre 2021, Moderna a également demandé à Santé Canada l’approbation de son vaccin contre la COVID-19 pour les enfants de six à onze ans. Des fabricants ont également mené des essais cliniques de leurs vaccins auprès d’enfants de diverses tranches d’âge, dont ceux âgés de moins de cinq ans, et devraient demander une approbation réglementaire dans les prochains mois.

Veiller à ce que les enfants puissent se faire vacciner aidera à prévenir les éclosons dans les écoles, ce qui protégera les enfants, les enseignants, le personnel des écoles et les parents.

Doses de rappel gratuites

Le 3 décembre 2021, le Comité consultatif national sur l'immunisation (CCNI) a officiellement recommandé que tous les adultes au Canada reçoivent une dose de rappel d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 autorisé six mois ou plus après leurs deux premières doses. Le CCNI a recommandé d'accorder la priorité aux adultes de plus de 50 ans, aux personnes habitant dans des établissements de soins de longue durée et autres logements collectifs pour aînés, à ceux qui ont reçu seulement le vaccin COVISHIELD d'AstraZeneca ou le vaccin contre la COVID-19 de Janssen, aux adultes des Premières Nations, inuits et métis, et aux travailleurs de la santé de première ligne qui ont des contacts physiques étroits avec les patients.

Le gouvernement veille à ce que les troisièmes doses et les doses de rappel soient gratuites pour tous les Canadiens, à l'instar des premières et des deuxièmes doses. Les ententes actuelles conclues par le Canada avec Pfizer et Moderna font en sorte que la quantité de doses de vaccins est suffisante pour permettre à tous les Canadiens admissibles de recevoir leurs première, deuxième et troisième doses.

Les ententes conclues par le Canada avec Pfizer et Moderna comportent également des options qui permettront au pays de se procurer des versions adaptées du vaccin, comme celles qui protègent contre les mutations du virus ou les variants préoccupants. Dans le cadre de son efficace stratégie d'approvisionnement en vaccins, le gouvernement fédéral a fait des investissements pour obtenir des millions de doses de rappel pour les années à venir.

Vaccination obligatoire

Rendre les voyages plus sécuritaires

La vaccination obligatoire et la preuve vaccinale protègent nos familles, nos lieux de travail et nos collectivités. Ils nous permettent de manger au restaurant ou de participer à des activités communautaires, et même de commencer à voyager en toute sécurité conformément aux lignes directrices de la santé publique. Les exigences en matière de vaccination ont contribué à augmenter les taux de vaccination partout au Canada, ce qui permet à un plus grand nombre de personnes de rester en sécurité. La vaccination obligatoire aide les entreprises à rouvrir et à se rétablir en toute sécurité, ce qui contribue à créer des emplois, à augmenter le nombre d'heures de travail et les salaires, et à faire croître la classe moyenne.

Afin de protéger la sécurité des voyageurs et des travailleurs, le gouvernement a pris des mesures pour mettre en place une exigence selon laquelle :

- Tous les voyageurs qui partent maintenant des aéroports canadiens, ou qui voyagent à bord de trains VIA Rail et Rocky Mountaineer ou de navires de croisière (ou de navires de passagers non essentiels effectuant des voyages de 24 heures ou plus) doivent être entièrement vaccinés, à quelques exceptions près.
 - Tous les employeurs des secteurs du transport aérien, ferroviaire et maritime sous réglementation fédérale établissent des politiques de vaccination faisant en sorte que les employés sont vaccinés contre la COVID-19.
- Le gouvernement propose de verser 37,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2021-2022, à Transports Canada pour appuyer la mise en œuvre et la surveillance de cette obligation de vaccination pour les employés et les passagers des secteurs du transport aérien, ferroviaire et maritime sous réglementation fédérale.

Vaccination obligatoire dans les milieux de travail sous réglementation fédérale

Le gouvernement a fait preuve de leadership auprès des employeurs en instaurant la vaccination obligatoire pour les fonctionnaires fédéraux, ce qui rend les lieux de travail plus sécuritaires et protège tous ceux qui se servent des bureaux ou des services fédéraux. Cet automne, les fonctionnaires de l'administration publique centrale, y compris la Gendarmerie royale du Canada, ont été tenus de divulguer leur statut vaccinal. Jusqu'à maintenant, plus de 95 % des employés ont confirmé qu'ils sont entièrement vaccinés, et environ 98 % ont reçu au moins une dose. Ceux qui n'ont pas confirmé qu'ils sont entièrement vaccinés ont été mis en congé administratif non payé.

Le 7 décembre 2021, le gouvernement a annoncé qu'il proposera un règlement, en vertu du *Code canadien du travail*, pour rendre la vaccination obligatoire dans les milieux de travail sous réglementation fédérale, notamment les transports interprovinciaux, les banques, ainsi que les services postaux et de messagerie. Le gouvernement consultera les intervenants, y compris les petites entreprises, pour parachever le nouveau règlement, qui entrerait en vigueur au début de 2022.

Soutien à la preuve vaccinale

Le gouvernement fédéral est résolu à mettre en place une norme nationale de preuve de vaccination et collabore avec chaque province et territoire pour développer une preuve vaccinale normalisée, ce qui aidera les Canadiens entièrement vaccinés à voyager au pays et à l'étranger. Toutes les provinces et tous les territoires ont confirmé qu'ils adopteront un certificat de preuve vaccinale normalisée.

- ▶ Le gouvernement met en réserve les fonds nécessaires pour les dépenses des provinces et des territoires liées à la mise en œuvre de leurs programmes de preuve vaccinale.

Le gouvernement fédéral travaille également avec des partenaires internationaux afin que la preuve vaccinale canadienne normalisée soit largement reconnue à l'étranger, pour permettre aux Canadiens entièrement vaccinés de voyager partout dans le monde.

Tests de dépistage rapide

Les tests de dépistage rapide permettent aux gens de surveiller rapidement, facilement et régulièrement la COVID-19. L'accès aux tests rapides est un outil important pour rompre les voies de transmission, notamment contre les nouveaux variants préoccupants, et pour protéger ceux qui nous entourent. De nouveaux programmes de dépistage dans les écoles et les milieux de travail sont mis en œuvre partout au pays pendant que les Canadiens travaillent fort pour se protéger les uns les autres. En date du 26 novembre 2021, le Canada s'est procuré 94,9 millions de tests rapides et en a distribué 85,9 millions aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones, gratuitement.

- Le gouvernement propose de verser 1,7 milliard de dollars à Santé Canada et à l'Agence de la santé publique du Canada pour continuer d'aider les provinces et les territoires à obtenir les fournitures de dépistage rapide dont ils ont besoin pour assurer la sécurité et la santé des Canadiens, notamment par l'élargissement des programmes de dépistage dans les écoles scolaires et sur les lieux de travail. Ce financement appuierait également l'achat de trousseaux de dépistage rapide supplémentaires afin de les distribuer aux Canadiens.

Approvisionnement en produits thérapeutiques supplémentaires contre la COVID-19

Même si la vaccination reste la défense la plus efficace contre la COVID-19, de nouveaux traitements, comme des médicaments antiviraux, peuvent prévenir l'hospitalisation des patients atteints de la COVID-19 et sauver des vies. Récemment, Merck et Pfizer ont présenté les résultats de leurs essais cliniques à Santé Canada afin de demander l'autorisation d'utiliser ces produits. L'Agence de la santé publique du Canada surveille également plusieurs autres produits thérapeutiques prometteurs qui pourraient contribuer à finir la lutte contre la COVID-19. Le 3 décembre 2021, le gouvernement a annoncé la conclusion d'un accord avec Merck visant la livraison de 500 000 doses de traitement, avec une option de 500 000 doses de plus, et d'une entente avec Pfizer pour la livraison initiale d'un million de doses de son traitement, les deux en attente d'autorisation de Santé Canada.

- Afin d'appuyer l'achat de produits thérapeutiques contre la COVID-19, ainsi que les coûts de logistique et de fonctionnement connexes, le gouvernement propose de verser jusqu'à deux milliards de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, à l'Agence de santé publique du Canada.

Répercussions attendues sur les genres et la diversité

Les mesures fédérales visant à appuyer la preuve de vaccination, à accroître l'offre de trousseaux de dépistage rapide et à acheter des produits thérapeutiques contre la COVID-19 devraient particulièrement profiter aux personnes les plus susceptibles de contracter le virus de la COVID-19 et d'y succomber. Il s'agit notamment des personnes de plus de 60 ans, des personnes atteintes de maladies chroniques, des membres des communautés de minorités visibles et des Canadiens à faible revenu. Le dépistage rapide accru dans les écoles et les milieux de travail soutient aussi indirectement les parents et les éducateurs qui seraient touchés par les fermetures d'écoles dans l'éventualité de toute nouvelle transmission quand des cas sont connus ou soupçonnés. Les personnes qui travaillent aux premières lignes peuvent également profiter d'une réduction de la transmission grâce à l'augmentation du dépistage rapide.

Cadre des résultats relatifs aux genres

Les femmes sont surreprésentées parmi les personnes âgées, les bénéficiaires de cet investissement. En particulier, au 1^{er} juillet 2021, les femmes représentaient 53 % des personnes âgées de 60 ans et plus et 66 % des personnes âgées de 90 à 95 ans. Les femmes membres de minorités visibles devraient également en profiter, puisqu'elles sont plus susceptibles de se trouver dans des industries essentielles de première ligne. Par exemple, en 2016, elles représentaient 17 % des employés qui travaillaient dans le domaine de la santé et de l'assistance sociale, contre seulement 10 % de l'emploi global.

Note sur la terminologie

Dans la présente section, le terme « minorités visibles » est parfois employé, car il s'agit de la catégorie démographique officielle définie dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et utilisée dans les enquêtes de Statistique Canada. Étant donné l'engagement pris à l'égard du soutien d'un groupe de travail sur la modernisation de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, la question relative à la terminologie appropriée sera examinée par les membres.

De l'air pur et sain à l'intérieur

Que ce soit dans une salle de classe, dans un centre commercial ou dans une salle de réunion, le gouvernement est déterminé à aider les entreprises et les organisations à améliorer la ventilation et la qualité de l'air, et à assurer la sécurité des Canadiens. Une ventilation appropriée rend l'air intérieur plus sain et plus sûr, et contribue à réduire le risque de transmission de la COVID-19.

Crédit d'impôt des petites entreprises pour l'amélioration de la qualité de l'air

De nombreuses petites entreprises sont aux premières lignes de la lutte contre la pandémie : elles font respecter les obligations de vaccination, installent des écrans de protection et s'assurent que les travailleurs et les visiteurs sont en sécurité. Beaucoup veulent rendre leur air intérieur encore plus sain, mais investir dans l'équipement pour améliorer la ventilation peut coûter cher.

- Le gouvernement propose un crédit d'impôt des petites entreprises pour l'amélioration de la qualité de l'air de 25 % sur les dépenses admissibles qu'elles font pour améliorer la qualité de l'air afin de faciliter les investissements dans une ventilation et une filtration de l'air plus sûres et plus saines. Les entreprises recevraient ce crédit remboursable pour les dépenses admissibles faites entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 décembre 2022 relativement à l'achat ou à l'amélioration des systèmes mécaniques de chauffage, ventilation et de climatisation (CVC) et à l'achat d'appareils autonomes conçus pour filtrer l'air à l'aide de filtres à particules à haute efficacité, jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par emplacement et de 50 000 \$ au total.

En aidant les entreprises à investir dans une meilleure ventilation aujourd'hui, le gouvernement contribue à assurer la sécurité des Canadiens aujourd'hui et demain.

Amélioration de la ventilation dans les écoles et les bâtiments communautaires

La pandémie de COVID-19, qui a entraîné des fermetures d'écoles suivies de réouvertures à divers degrés, a été difficile pour les familles et les éducateurs. Cet automne, les élèves de partout au pays sont retournés à l'apprentissage en personne et ont retrouvé leurs enseignants et amis, ce qui a permis aux parents de retourner davantage au travail. Afin de s'assurer que l'air dans les écoles soit aussi propre que possible et que les salles de classe soient aussi sûres que possible pour les élèves, les enseignants et le personnel, il faut améliorer la ventilation.

- Le gouvernement propose de verser jusqu'à 100 millions de dollars de plus aux provinces et aux territoires par l'entremise de l'actuel Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire, ainsi que 10 millions de dollars aux Premières Nations pour les écoles dans les réserves. Ce financement poursuit le soutien fourni par le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire initial de deux milliards de dollars en ciblant expressément les projets d'amélioration de la ventilation.

Répercussions attendues sur les genres et la diversité
L'amélioration de la ventilation devrait profiter plus particulièrement aux personnes les plus vulnérables à la mauvaise qualité de l'air, y compris les personnes âgées, les enfants, les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladies chroniques. Ces mesures profiteront aussi indirectement aux industries de la construction et du chauffage, de la ventilation et de la climatisation, dont la main-d'œuvre est généralement composée surtout d'hommes.

Les Canadiens de tous les âges, que ce soit les enfants, les aînés, les jeunes parents, les athlètes amateurs ou d'autres encore, retournent graduellement dans les espaces communautaires comme les arénes, les piscines, les bibliothèques et les centres communautaires, mais il faut aussi améliorer la ventilation de ces immeubles.

- ▶ En partant des 150 millions de dollars accordés pour améliorer la ventilation dans les immeubles publics et communautaires annoncés dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2020, le gouvernement accorde 70 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, à compter de 2022-2023, à Infrastructure Canada pour appuyer des projets de ventilation dans les immeubles publics et communautaires comme les hôpitaux, les bibliothèques et les centres communautaires. Le financement sera assuré par le volet Résilience à l'égard à la COVID-19 du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

Communautés accessibles et en santé

Tout au long de la pandémie, les Canadiens ont trouvé de nouvelles façons de socialiser et de passer du temps à l'extérieur dans leurs communautés. Les Canadiens devraient avoir accès à des espaces et à des services publics bien gérés.

- ▶ Afin d'aider les communautés à adapter les espaces publics à une meilleure distanciation physique et la tenue de rassemblements en plein air, le gouvernement accorde 30 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, à compter de 2022-2023, à Infrastructure Canada pour l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé.

Répercussions attendues sur les genres et la diversité

Les projets menés dans le cadre de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé devraient mettre particulièrement l'accent sur les services offerts aux personnes à faible revenu ou vivant dans la pauvreté, aux personnes handicapées, aux aînés, aux jeunes et aux Autochtones. Cette mesure profitera aussi indirectement à l'industrie de la construction, qui emploie généralement surtout des hommes.

Mettre fin au harcèlement des travailleurs de la santé et des patients

Partout au pays, les professionnels de la santé ont tout donné pour prendre soin des autres : ils ont sauvé des vies, tout en mettant la leur en danger. Toutefois, une augmentation très inquiétante du harcèlement et de l'intimidation des travailleurs de la santé, y compris des menaces de mort, est constatée. En outre, les malades ou ceux qui ont besoin de soins ne devraient jamais craindre pour leur sécurité lorsqu'ils se rendent dans les hôpitaux ou les cliniques.

Le gouvernement propose une loi visant à modifier le *Code criminel* afin de renforcer les mesures de protection pour les travailleurs de la santé et de garantir à tous les Canadiens un accès sûr et sans entrave aux services de santé. Le projet de loi C-3, présenté le 26 novembre 2021, créerait deux nouvelles infractions : une qui interdirait à quiconque d'utiliser la peur pour empêcher les travailleurs de la santé ou ceux qui les assistent de faire leur travail ou pour empêcher une personne d'obtenir des services de santé; et l'autre qui interdirait d'empêcher quiconque d'avoir accès à un endroit où sont offerts des services de santé. Ces infractions seraient passibles de sanctions maximales pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement.

Congé de maladie payé pour les travailleurs

La pandémie a montré à quel point de nombreux Canadiens n'ont pas accès aux congés de maladie payés. Sans congé payé, les travailleurs sont obligés de choisir entre aller travailler alors qu'ils sont malades et exposer d'autres personnes à un risque, ou ne pas pouvoir payer leurs factures. En aidant les travailleurs à rester à la maison s'ils sont malades ou contagieux, les congés de maladie payés préviennent les éclosions, ce qui, en retour, empêche les fermetures et protège les emplois et les activités dans les milieux de travail.

Dans les industries sous réglementation fédérale, 63 % des travailleurs ont moins de 10 jours de congé de maladie payé. Le nombre est encore plus élevé dans les petites entreprises. Au total, plus de la moitié des Canadiens n'ont pas de congés de maladie payés.

Le 26 novembre 2021, le gouvernement a présenté le projet de loi C-3, Loi modifiant le *Code canadien du travail*, afin d'accorder 10 jours de congé de maladie payé par année aux travailleurs du secteur privé sous réglementation fédérale, ce qui couvre près d'un million de travailleurs. Le gouvernement consultera les employeurs et les travailleurs sous réglementation fédérale sur la mise en œuvre de cette loi.

Le gouvernement convoquera également les provinces, les territoires et d'autres intervenants intéressés afin d'élaborer un plan d'action national pour faire voter une loi sur les congés de maladie payés dans l'ensemble du pays, tout en respectant les compétences provinciales et territoriales et en reconnaissant clairement les besoins particuliers des propriétaires de petites entreprises.

Répercussions attendues sur les genres et la diversité

Les hommes représentent 61 % des travailleurs sous réglementation fédérale et une part encore plus importante des employés des petites entreprises, qui sont moins susceptibles d'offrir des congés de maladie. Cette mesure se fera davantage sentir sur les 44 % de travailleurs qui n'ont actuellement pas accès à des congés de maladie payés. Bon nombre de ces travailleurs sont peut-être incapables de travailler à domicile ou dépendent d'un salaire horaire et sont donc plus à risque de se présenter au travail quand ils sont malades. De plus, l'accès aux congés de maladie payés profitera aux personnes ayant certains types d'incapacités qui ont besoin de prendre un congé pour des raisons médicales. Le secteur privé sous réglementation fédérale compte 31 300 employés en situation de handicap. Les progrès réalisés à l'échelle nationale quant aux congés de maladie, avec les provinces et les territoires, profiteraient également aux femmes et aux jeunes à faible revenu et racisés, qui sont surreprésentés dans des postes à bas salaire sans congé de maladie payé.

Cadre des résultats relatifs aux genres

Dans l'ensemble, 60 % des entreprises de moins de 100 employés n'offrent aucun congé de maladie, et 80 % des employés de ces entreprises sont des hommes.

Intervention internationale en réponse à la COVID-19

La propagation de variants préoccupants constitue une preuve de plus que la pandémie ne sera pas terminée tant que tous les coins du globe ne seront pas à l'abri de la COVID-19. Le Canada sait qu'il doit jouer un rôle de premier plan dans les initiatives internationales de distribution de vaccins et de produits thérapeutiques. Le gouvernement est conscient que la meilleure politique économique est de mettre fin à la pandémie.

Le Canada a mobilisé plus de 2,5 milliards de dollars en aide internationale en réponse à la COVID-19, dont plus de 1,3 milliard de dollars pour l'accélérateur d'accès aux outils de la COVID-19 (ACT) afin de fournir un accès mondial aux vaccins, aux tests et aux traitements contre la COVID-19. Le Canada est l'un des six pays à avoir atteint ou dépassé la contribution déterminée de manière indépendante demandée par l'accélérateur ACT pour 2021. Le gouvernement continue d'appuyer le travail de l'accélérateur ACT et de son pilier vaccinal, le Mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (COVAX).

Le 30 octobre 2021, le Canada a annoncé qu'il ferait don, par l'intermédiaire d'approvisionnement ou de soutien financier, de l'équivalent d'au moins 200 millions de doses au Mécanisme COVAX d'ici la fin de 2022, c'est-à-dire que plus de cinq doses pour chaque Canadien seront données au monde, ce qui fait du Canada l'un des pays les plus généreux. Le Mécanisme COVAX détermine les pays qui reçoivent des doses au moyen d'un cadre d'allocation transparent et équitable, et le Canada est un partenaire international responsable. Jusqu'à présent, la majorité des doses du vaccin données par le Canada par l'entremise du Mécanisme COVAX ont été livrées à des pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. Les dons internationaux de vaccins du Canada peuvent être suivis en ligne : Canada.ca/dons-internationaux-vaccins.

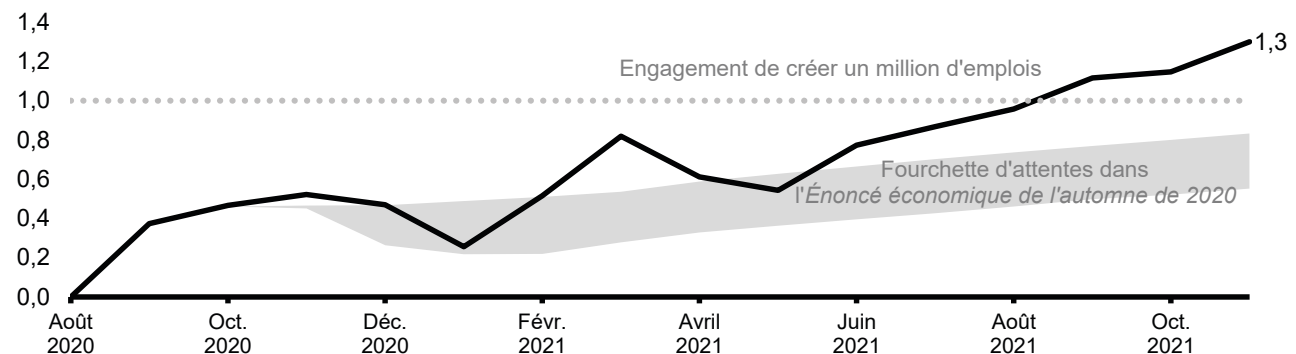
1.3 Soutenir les Canadiens et les entreprises canadiennes pendant la relance

Lorsque la pandémie a frappé, le gouvernement fédéral a déployé une intervention économique sans précédent pour protéger les Canadiens et les entreprises canadiennes du pire choc économique depuis la Grande Dépression. Le gouvernement voulait ainsi s'assurer d'être là pour les Canadiens et prévenir d'autres dommages économiques pour permettre aux Canadiens de revenir en force. Les mesures de soutien au revenu et aux entreprises, comme la Prestation canadienne d'urgence et la Subvention salariale d'urgence du Canada, ont constitué une bouée de sauvetage pour les Canadiens et les entreprises canadiennes. Ces mesures d'urgence étaient adaptées à l'ampleur et à la portée de l'urgence que le Canada a connues à l'époque. Elles ont protégé des millions d'emplois, aidé des millions de Canadiens à mettre de la nourriture sur la table et aidé des centaines de milliers d'entreprises à rester ouvertes, au moment où nous étions confrontés à la pire crise sanitaire de notre vie.

Le gouvernement a maintenant dépassé son objectif qui consistait à créer un million d'emplois, bien avant le moment prévu au départ (graphique 1.2). En fait, le Canada a récupéré 106 % des emplois perdus au début de la pandémie, alors que les États-Unis en ont récupéré 83 %. Les enfants sont de retour à l'école et à la garderie, des protocoles ont été mis en place pour assurer la sécurité de tous et les parents peuvent reprendre pleinement leur emploi. Les taux de vaccination sont élevés et les entreprises ont rouvert en toute sécurité.

Graphique 1.2
Trajectoire de la création d'un million d'emplois

variation de l'emploi depuis août 2020, en millions



Nota – Le dernier point de données correspond au mois de novembre 2021. La fourchette des attentes repose sur les deux scénarios économiques de rechange présentés dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020.

Sources : Statistique Canada; Enquête de septembre 2020 du ministère des Finances Canada auprès du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Le 21 octobre 2021, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il délaissait les mesures de soutien générales, appropriées au plus fort des confinements, au profit de mesures plus ciblées qui fourniraient de l'aide là où elle est nécessaire. Ce changement de cap permettra aussi d'offrir rapidement du soutien en cas d'éclotions futures.

Afin que la relance économique soit complète, il reste encore du travail à faire pour créer des emplois et stimuler la croissance, et ces mesures rajustées permettront justement d'y arriver, tout en assurant une gestion prudente des dépenses publiques.

Soutien aux travailleurs

Prolonger la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique

Au cours de la dernière année, la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique ont fourni du soutien au revenu à plus d'un million de Canadiens qui se sont retrouvés incapables de travailler parce qu'ils avaient à s'occuper d'un membre de leur famille, étaient malades ou devaient s'isoler à cause de la COVID-19. Aujourd'hui, même si d'importants progrès ont été réalisés, les travailleurs risquent encore de tomber malades et de s'absenter du travail parce qu'ils ont contracté la COVID-19, et les éclosions pourraient entraîner la fermeture d'écoles ou de garderies, et obliger les parents à rester à la maison avec leurs enfants.

Le gouvernement a présenté un projet de loi visant à prolonger la prestation pour les proches aidants et la prestation de maladie jusqu'au 7 mai 2022 et à augmenter la durée maximale des prestations de deux semaines. Ces mesures porteraient la prestation pour les proches aidants de 42 à 44 semaines, et la prestation de maladie de quatre à six semaines. Selon les estimations, la prolongation proposée de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants et de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique coûtera 2,1 milliards de dollars de 2021-2022 jusqu'aux premiers mois de 2022-2023.

Le projet de loi déposé donne également le pouvoir d'autoriser d'autres prolongations de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants et de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique jusqu'au 2 juillet 2022, si des considérations de santé publique le justifient.

Répercussions attendues sur les genres et la diversité

À ce jour, les demandeurs de prestation pour proches aidants sont pour la plupart des femmes (63 %, par rapport à 37 % d'hommes), tandis que les demandeurs de prestation de maladie sont plus équitablement répartis, soit 52 % d'hommes par rapport à 48 % de femmes. Les demandeurs des deux prestations sont pour la plupart des personnes à faible revenu. En outre, la majorité des demandeurs de prestation pour proches aidants, soit 69 %, sont âgés de 25 à 44 ans, tandis que les demandeurs de prestation de maladie sont répartis plus équitablement entre les travailleurs.

Cadre des résultats relatifs aux genres

En 2015, 3,3 % des femmes ont pris soin d'un adulte à un moment dans l'année, contre 1,2 % des hommes, et plus de femmes ont pris part aux soins des enfants que d'hommes (37,4 % contre 25,3 %). Les répercussions continues de la COVID-19 se font sentir de façon disproportionnée sur les mères qui s'occupent de leurs enfants qui ne vont pas à l'école. Par exemple, entre mars 2020 et novembre 2021, les femmes représentaient près des deux tiers des employés qui s'absentaient du travail pour prendre soin d'un enfant.

Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement

La pandémie n'est pas encore terminée, et le gouvernement reconnaît qu'il faudra peut-être encore imposer des restrictions au cours des prochains mois pour limiter la propagation du virus. Il est important que les travailleurs touchés continuent d'obtenir le soutien au revenu dont ils ont besoin pendant la pandémie si jamais d'autres restrictions étaient nécessaires.

Le 21 octobre 2021, le gouvernement a annoncé son intention de créer une nouvelle prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement et a déposé le projet de loi C-2 nécessaire dès qu'il a pu lorsque le Parlement a recommencé à siéger, le 24 novembre 2021. Cette prestation proposée fournira un soutien au revenu à concurrence de 300 \$ par semaine aux travailleurs dont l'emploi est interrompu à la suite d'un confinement pour des motifs de santé publique imposé par le gouvernement et qui ne peuvent pas travailler en raison de ces restrictions. La prestation serait disponible jusqu'au 7 mai 2022, et s'appliquerait rétroactivement jusqu'au 24 octobre 2021, si la situation le justifiait.

Au besoin, le projet de loi déposé donne également au gouvernement le pouvoir de prolonger la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement jusqu'au 2 juillet 2022.

Aide aux bénéficiaires du Supplément de revenu garanti et aux étudiants touchés par les paiements de la Prestation canadienne d'urgence

Le soutien au revenu sans précédent que le gouvernement a fourni aux Canadiens durant la pandémie a constitué une bouée de sauvetage pour bon nombre d'entre eux, car le revenu d'emploi a soudainement et fortement diminué pour beaucoup de travailleurs, surtout ceux à faible revenu et les travailleurs vulnérables. Le gouvernement sait toutefois que certains Canadiens vulnérables financièrement sont aux prises avec des difficultés, car ce soutien d'urgence est maintenant pris en compte dans le calcul des prestations de revenu dont ils ont tant besoin. Beaucoup d'ânés à faible revenu qui touchent les prestations du Supplément de revenu garanti (SRG) ou de l'Allocation ont vu baisser le montant de leur prestation, et certains ont même totalement perdu ce soutien pour 2021-2022. De plus, certains étudiants ont demandé et reçu la Prestation canadienne d'urgence (PCU) même s'ils n'étaient pas admissibles, et pourraient devoir rembourser des sommes importantes.

Répercussions attendues sur les genres et la diversité

Les travailleurs des industries les plus touchées par les restrictions liées à la COVID-19, y compris l'hébergement, la restauration, le commerce de détail et les loisirs, pourraient profiter le plus de la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement. Ces industries emploient généralement plus de travailleurs à faible revenu que d'autres industries. Cette mesure devrait également profiter aux Canadiens racisés, aux femmes et aux jeunes, qui sont surreprésentés dans des emplois moins rémunérés et plus vulnérables aux arrêts de travail. Cette mesure devrait profiter aux travailleurs des régions où la situation sanitaire entourant la COVID-19 pourrait se détériorer.

Cadre des résultats relatifs aux genres

Les femmes représentaient un peu moins de la moitié de l'emploi total, à 47 % en 2019, mais représentaient 51 % des travailleurs du secteur des arts, du divertissement et des loisirs, 56 % des travailleurs des secteurs de l'hébergement et de la restauration, et 52 % des travailleurs du secteur du commerce de détail. En 2016, les femmes membres de minorités visibles étaient particulièrement surreprésentées dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration : elles représentaient 16 % de l'emploi, par rapport à 10 % seulement de l'emploi total.

Répercussions attendues sur les genres et la diversité

Environ 183 000 bénéficiaires de l'allocation ponctuelle seraient des bénéficiaires du SRG âgés de 65 ans et plus, dont environ 21 000 bénéficiaires de l'allocation sont âgés de 60 à 64 ans. Environ 54 % (110 000) des bénéficiaires seraient des hommes et environ 46 % (94 000), des femmes. Les effets de répartition seraient fortement progressifs, étant donné que les prestations du SRG et les allocations ciblent les personnes à faible revenu.

- Le gouvernement propose de verser jusqu'à 742,4 millions de dollars afin d'effectuer des paiements ponctuels qui atténueront les difficultés financières des bénéficiaires du SRG et de l'Allocation qui ont touché la PCU ou la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) en 2020. Le gouvernement continuera d'étudier des façons de limiter les éventuelles baisses de prestation pour les aînés vulnérables qui ont reçu des prestations d'urgence et de relance.
- Le gouvernement propose d'accorder un allègement de la dette aux étudiants qui ont reçu la PCU sans y avoir droit, mais qui étaient admissibles à la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE), en permettant que la dette liée à la PCU soit compensée par la somme que ces étudiants auraient reçue au titre de la PCUE durant la même période de prestations. L'incidence budgétaire de cette mesure est estimée à 67,9 millions de dollars.

Bonification de la déduction pour les dépenses de travail à domicile

Des millions de Canadiens ont dû travailler chez eux pendant la pandémie. Afin de faciliter cette transition vers le travail à domicile, en 2020, le gouvernement a autorisé les travailleurs à recourir à une méthode de taux fixe temporaire pour calculer leur déduction pour frais de bureau à domicile. Les milieux de travail du pays continuent de composer avec le retour au bureau, de sorte que de nombreux Canadiens continuent de travailler à domicile pour une partie ou la totalité de leurs activités professionnelles.

- Pour continuer d'aider les Canadiens qui travaillent à domicile en raison de la pandémie, le gouvernement prolongera les règles simplifiées de déduction pour les dépenses de travail à domicile et augmentera le taux fixe temporaire à 500 \$ par année. Ces règles s'appliqueront aux années d'imposition 2021 et 2022.

Soutien aux travailleurs du secteur des spectacles sur scène

En raison des restrictions imposées sur les rassemblements et de la fermeture de certains lieux, des dizaines de milliers de travailleurs de l'industrie des spectacles sur scène continuent de toucher des revenus nettement moindres. Malgré l'assouplissement progressif des restrictions de santé publique dans tout le pays, bon nombre de ces travailleurs éprouvent encore des difficultés financières. La relance du secteur tire également de l'arrière en raison de certains facteurs propres au secteur, comme le temps qu'il faut pour financer, élaborer et répéter les spectacles sur lesquels repose le revenu de ces travailleurs. Le gouvernement est résolu à faire en sorte que la relance du Canada comprenne un secteur des spectacles sur scène dynamique.

- Afin d'appuyer les travailleurs de l'industrie canadienne des spectacles sur scène, le gouvernement propose 60 millions de dollars en 2022-2023 pour établir le nouveau Fonds pour la résilience des travailleurs du secteur des spectacles sur scène du Canada. Ce programme temporaire visera à financer des initiatives nouvelles ou améliorées, dirigées et mises en œuvre par le secteur, qui amélioreront la situation économique, professionnelle et personnelle des travailleurs canadiens du secteur des spectacles sur scène. Le gouvernement accordera 2,3 millions de dollars à Patrimoine canadien pour administrer le fonds.

Soutien accru aux enseignants

Qu'ils enseignent de la maison ou en classe, les enseignants ont montré, tout au long de la pandémie comme toujours, qu'ils sont prêts à faire des pieds et des mains pour s'assurer que leurs élèves reçoivent la meilleure éducation. Ces efforts comprennent souvent l'achat de fournitures scolaires avec leur propre argent.

- Afin d'appuyer les enseignants et les éducateurs de la petite enfance au Canada, le gouvernement propose d'élargir et de bonifier le Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible afin de leur permettre de demander un crédit d'impôt remboursable d'une valeur de 25 % (par rapport à 15 %) pour des dépenses totalisant au plus 1 000 \$, et de s'assurer que les fournitures achetées peuvent être admissibles, peu importe l'endroit où elles sont utilisées.
- Le gouvernement propose également d'élargir la liste des fournitures d'enseignement admissibles pour y inclure des appareils électroniques comme les calculatrices graphiques, les minuteriers numériques et les outils d'apprentissage à distance. Ces améliorations entreraient en vigueur à compter de l'année d'imposition 2021.

Répercussions attendues sur les genres et la diversité

Le soutien accru accordé aux enseignants profitera aux enseignants et aux éducateurs de la petite enfance dans les écoles primaires, les écoles secondaires et les garderies réglementées, ainsi qu'aux élèves dans leurs classes, qui pourraient profiter indirectement d'un milieu d'apprentissage enrichi. En 2018, 82 % des éducateurs qui ont demandé le crédit d'impôt étaient des femmes et avaient un revenu supérieur à la moyenne. Comparativement à la population adulte en général, les éducateurs qui demandent le crédit sont plus susceptibles d'avoir fait au moins certaines études postsecondaires.

Cadre des résultats relatifs aux genres

Les femmes sont surreprésentées dans les écoles primaires et secondaires : elles représentaient 75 % des enseignants des écoles primaires et secondaires pendant l'année scolaire 2019-2020.

Soutien aux entreprises

Prolonger le soutien au crédit pour les entreprises

Le Programme de crédit pour les secteurs très touchés consent des prêts à faible taux d'intérêt garantis par le gouvernement allant jusqu'à un million de dollars aux organisations qui ont subi d'importantes pertes de revenu en raison de la pandémie. L'accès à du soutien aux liquidités abordable comble une lacune dans le marché du crédit pour les entreprises durement touchées, et leur permet de rester en activité et d'investir dans leur relance. Au 31 octobre 2021, plus de 11 500 prêts totalisant près de 2,7 milliards de dollars ont été accordés dans le cadre de ce programme.

- Le gouvernement prolonge le Programme de crédit pour les secteurs très touchés jusqu'au 31 mars 2022. Ce programme devait arriver à échéance le 31 décembre 2021.

La Banque de développement du Canada continuera de collaborer avec les prêteurs afin d'appuyer l'accès au capital pour les entreprises canadiennes de toute taille dans tous les secteurs et toutes les régions.

Prolonger le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada

Les travailleurs sont l'épine dorsale de notre économie et du succès de toute entreprise. Afin d'assurer la relance et la croissance de notre économie, nous devons veiller à soutenir la création d'emplois de qualité dans les secteurs de l'économie. C'est pour cela que le gouvernement fédéral a instauré le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada dans le budget de 2021. En prolongeant le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada, le gouvernement peut inciter les employeurs à réembaucher des travailleurs et à augmenter le nombre d'heures et le salaire des travailleurs.

Le 21 octobre 2021, le gouvernement a proposé de prolonger le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada jusqu'au 7 mai 2022, pour les employeurs admissibles dont les pertes de revenus actuelles dépassent 10 %, et d'augmenter le taux de subvention à 50 %. Le 24 novembre 2021, le gouvernement a présenté le projet de loi nécessaire à cette prolongation dès qu'il a été en mesure de le faire après la reprise du Parlement.

Cibler les mesures de soutien pour les entreprises touchées par la pandémie

Le gouvernement sait que même si la relance est en cours, elle reste inégale. Certaines entreprises sont profondément touchées et ont subi des pertes importantes et durables. Afin de soutenir ces entreprises et de s'assurer qu'elles peuvent se rétablir et se développer, le gouvernement a déposé une loi pour adapter les programmes de soutien liés à la pandémie et les orienter de manière à cibler les organismes qui ont été durement touchés par la pandémie.

Soutien aux entreprises des secteurs du tourisme et de l'accueil

- Le Programme de relance pour le tourisme et l'accueil fournirait un appui par l'intermédiaire de subventions salariales et de subventions pour le loyer aux organismes des secteurs du tourisme et de l'accueil, comme les hôtels, les voyagistes, les agences de voyages, les restaurants et les organismes qui planifient et accueillent des festivals ou des spectacles sur scène, avec un taux de subvention pouvant atteindre 75 %.

Soutien aux entreprises durement touchées dans tous les secteurs

- Le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées offrirait du soutien sous forme de subventions salariales et de subventions pour le loyer aux autres organismes qui ont fait face à d'importantes pertes, avec un taux de subvention pouvant atteindre 50 %.

Soutien aux entreprises visées par des confinements imposés à cause de la pandémie

- Le Programme en cas de confinement local offrirait aux organismes visés par de nouveaux confinements locaux imposés en raison de la COVID-19 du soutien à hauteur du montant maximal offert par les programmes de subvention salariale et de subvention pour le loyer.

Ces programmes seraient disponibles jusqu'au 7 mai 2022, et les taux de subvention proposés seraient disponibles jusqu'au 12 mars 2022. Du 13 mars au 7 mai 2022, le soutien diminuerait de moitié, car on anticipe que le virus sera encore plus maîtrisé et que notre relance sera plus solide dans tous les secteurs de l'économie.

Répercussions attendues sur les genres et la diversité

Les mesures de soutien ciblées destinées aux entreprises durement touchées devraient profiter directement aux employeurs et aux employés des secteurs durement touchés, comme l'accueil et le tourisme, et à ceux qui peuvent faire l'objet d'un possible confinement local. Les femmes occupent la moitié des emplois dans le secteur du tourisme, et les jeunes en occupent le tiers. En outre, les Autochtones sont légèrement plus susceptibles de travailler dans l'industrie touristique. Selon les données sur la Subvention salariale d'urgence du Canada, les industries les plus durement touchées qui comptent le plus grand nombre d'employés couverts sont les services d'hébergement et de restauration ainsi que la fabrication. Les employeurs les plus durement touchés qui reçoivent la plus grande part du soutien de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de la Mesure de soutien en cas de confinement sont les services d'hébergement et de restauration ainsi que le commerce de détail. Les femmes et les jeunes sont surreprésentés dans les services d'hébergement et de restauration, tandis que les hommes sont surreprésentés dans le secteur de la fabrication. Les employés des trois secteurs les plus durement touchés reçoivent des salaires horaires inférieurs à la moyenne, tandis que les employés des services d'hébergement et de restauration ont touché le salaire horaire le plus bas de toutes les industries.

Cadre des résultats relatifs aux genres

En 2019, environ 14 % des personnes employées étaient âgées de 15 à 24 ans, mais ce groupe d'âge était fortement surreprésenté dans certaines des industries les plus durement touchées, y compris l'hébergement et la restauration (42 %), les arts, le divertissement et les loisirs (32 %) et le commerce de détail (30 %).

La mesure de soutien en cas de confinement continuerait d'offrir du soutien au loyer de 25 % et calculé au prorata en fonction du nombre de jours pendant lesquels un emplacement particulier a été touché par un confinement jusqu'au 7 mai 2022.

Faire baisser la pression sur les chaînes d'approvisionnement

Les perturbations des chaînes d'approvisionnement dans le monde et les goulots d'étranglement dans le transport ont rendu plus difficile l'accès des Canadiens et des entreprises aux produits et aux fournitures dont ils ont besoin et contribuent, dans bien des cas, à la montée des prix. Les récentes inondations dévastatrices en Colombie-Britannique n'ont fait qu'exacerber ces pressions.

- Afin d'aider à renforcer les chaînes d'approvisionnement et à régler les goulots d'étranglement, en 2021-2022, le gouvernement lancera un nouvel appel de propositions ciblé dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux en vue d'aider les ports canadiens à acquérir une capacité d'entreposage du fret et de prendre d'autres mesures pour faire baisser la pression sur les chaînes d'approvisionnement. Le Fonds consacrera jusqu'à 50 millions de dollars à l'appui de projets prioritaires admissibles. De plus amples renseignements sur la demande de propositions ciblées seront annoncés dans les semaines à venir.

Ce financement s'ajoute aux 4,1 millions de dollars déjà annoncés par le gouvernement fédéral pour l'Administration portuaire Vancouver-Fraser dans le cadre du Fonds national des couloirs commerciaux, afin d'apporter une aide au lendemain des inondations en Colombie-Britannique.

L'immigration pour assurer la croissance de notre économie et accueillir de nouveaux Canadiens

L'immigration est essentielle à la croissance économique du Canada, surtout lorsqu'il s'agit d'attirer les meilleurs talents mondiaux, de répondre aux besoins des employeurs et de faire face à la pénurie de main-d'œuvre. Les immigrants et les travailleurs étrangers temporaires aident le Canada à répondre aux besoins à long et à court terme du marché du travail, respectivement, et les étudiants étrangers ainsi que les visiteurs sont essentiels aux institutions et aux entreprises qu'ils soutiennent. En plus d'être essentiels à l'économie du Canada, ils apportent de nouvelles perspectives et établissent des liens entre le Canada et le monde. Le gouvernement du Canada donne aussi la priorité au regroupement familial, une valeur fondamentale du Canada qui contribue à renforcer les communautés. Cependant, la pandémie a provoqué des arriérés et des retards de traitement importants.

- Le gouvernement propose d'accorder 85 millions de dollars en 2022-2023 afin de pouvoir traiter plus de demandes de résidence permanente et temporaire, et de réduire les délais de traitement dans des secteurs clés touchés par la pandémie. Cette mesure permettra au système d'immigration du Canada d'être en mesure de contribuer à l'atteinte des objectifs du pays en ce qui concerne l'économie et la main-d'œuvre. Elle accélérera également le processus menant à la citoyenneté pour de nombreux résidents permanents qui aident déjà à bâtir un Canada plus fort.

Accroître les efforts de relocalisation pour assurer la sécurité d'un plus grand nombre d'Afghans

Les Canadiens sont profondément préoccupés par la détérioration de la situation en Afghanistan et par les risques qu'elle présente pour de nombreux Afghans vulnérables. Les programmes d'immigration du Canada ont déjà amené de nombreux Afghans au Canada et, avec nos partenaires, nous continuons à travailler jour et nuit pour assurer la sécurité du plus grand nombre possible d'Afghans.

Le gouvernement du Canada demeure fermement déterminé à continuer d'accueillir des Afghans réfugiés et vulnérables au Canada. C'est pourquoi il a porté le nombre de réfugiés admissibles de 20 000 à 40 000. Bon nombre de ces personnes seront des femmes, des enfants et des minorités religieuses et ethniques qui fuient les talibans, ou des personnes qui ont soutenu le Canada et ses alliés au cours des deux dernières décennies.

► Le gouvernement propose de fournir 1,3 milliard de dollars sur 6 ans, à compter de 2021-2022, et 66,6 millions dans les années suivantes, pour appuyer ce niveau d'ambition accru et continuer de faciliter le passage et la réinstallation en toute sécurité des Afghans vulnérables au Canada. Ce financement permettrait de réinstaller au total 40 000 Afghans et leurs familles au Canada dans le cadre de programmes spéciaux d'immigration, d'aide humanitaire et de regroupement familial.

Soutien aux petites entreprises et aux agriculteurs

Il est généralement admis que le prix sur la pollution est le moyen le plus efficace et le moins coûteux de réduire les émissions et de favoriser aussi les innovations qui permettent au Canada de livrer concurrence dans la course mondiale vers une économie verte. Le système fédéral s'applique dans les administrations qui n'ont pas leur propre système de tarification de la pollution. Les produits sont remis directement aux gens, aux communautés, aux petites entreprises, aux agriculteurs et à d'autres encore dans les administrations où ils sont perçus. La plupart des ménages reçoivent plus d'argent qu'ils n'en déboursent grâce au système fédéral de tarification du carbone.

Dans le budget de 2021, le gouvernement a annoncé son intention de retourner une partie des produits de la tarification de la pollution directement aux agriculteurs des administrations assujetties à un filet de sécurité, à compter de 2021-2022. Il est estimé que les agriculteurs recevraient 100 millions de dollars la première année. (Voir les détails à l'annexe 1 et l'annexe 3.)

Pour aider les petites entreprises à assumer les coûts visant à lutter contre les changements climatiques, le gouvernement a l'intention de retourner une partie des produits du prix sur la pollution aux petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de nouveaux programmes fédéraux dans les administrations assujetties à un filet de sécurité (actuellement l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario), à compter de 2022-2023. Selon les estimations, en 2022-2023, ces programmes retourneraient des produits d'au moins 200 millions de dollars aux entreprises admissibles. Le gouvernement fédéral annoncera d'autres détails au début de 2022.

Chapitre 1

Protéger notre relance en finissant la lutte contre la COVID-19

M\$

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Continuer de protéger les Canadiens de la COVID-19	3 046	4 327	2 857	498	489	489	11 705
Investir dans l'achat de vaccins et dans la préparation en cas de pandémie depuis le budget de 2021	80	2 983	2 771	509	507	507	7 357
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-1	-1	-1	-1	-1	-7
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-16	-16	-16	-16	-16	-82
▶ Vaccination obligatoire— Rendre les voyages plus sécuritaires	5	23	9	0	0	0	37
Vaccination obligatoire – Administration publique centrale et Gendarmerie royale du Canada	92	120	0	0	0	0	212
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-6	-7	0	0	0	0	-13
▶ Soutien à la preuve vaccinale	300	0	0	0	0	0	300
▶ Tests de dépistage rapide	1 718	0	0	0	0	0	1 718
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-268	0	0	0	0	0	-268
▶ Approvisionnement en produits thérapeutiques supplémentaires contre la COVID-19	1 000	1 000	0	0	0	0	2 000
▶ Crédit d'impôt des petites entreprises pour l'amélioration de la qualité de l'air	15	190	36	0	0	0	241
▶ Amélioration de la ventilation dans les écoles et les bâtiments communautaires —Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire	110	0	0	0	0	0	110
▶ Amélioration de la ventilation dans les écoles et les bâtiments communautaires — Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	0	15	49	7	0	0	70
▶ Communautés accessibles et en santé	0	20	10	0	0	0	30
Soutenir les Canadiens et les entreprises canadiennes pendant la relance	9 996	2 629	428	300	147	134	13 633
Prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada et de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer jusqu'au 23 octobre 2021 (selon l'annonce faite le 30 juillet 2021)	4 490	0	0	0	0	0	4 490
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-3 410	0	0	0	0	0	-3 410
Prolongation de la Prestation canadienne de la relance économique jusqu'au 23 octobre 2021 (selon l'annonce faite le 30 juillet 2021)	2 257	59	0	0	0	0	2 316
Prolonger la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique	1 639	417	0	0	0	0	2 055

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
▶ Aide aux bénéficiaires du Supplément de revenu garanti touchés par les paiements de la PCU	0	742	0	0	0	0	742
▶ Aide aux étudiants touchés par les paiements de la PCU	68	0	0	0	0	0	68
▶ Bonification de la déduction pour les dépenses de travail à domicile	270	115	0	0	0	0	385
▶ Soutien aux travailleurs du secteur des spectacles sur scène	0	62	0	0	0	0	62
▶ Soutien accru aux enseignants	4	5	5	5	5	5	29
▶ Prolonger le soutien au crédit pour les entreprises	11	24	29	18	11	8	101
<i>Moins : Recettes découlant de frais</i>	0	-3	-2	-2	-1	-1	-9
Prolonger le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada	1 575	615	0	0	0	0	2 190
Cibler les mesures de soutien pour les entreprises touchées par la pandémie	3 010	175	0	0	0	0	3 185
▶ Faire baisser la pression sur les chaînes d'approvisionnement	50	0	0	0	0	0	50
<i>Moins: Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-50	0	0	0	0	0	-50
▶ L'immigration pour assurer la croissance de notre économie et accueillir de nouveaux Canadiens	0	85	0	0	0	0	85
▶ Accroître les efforts de relocalisation pour assurer la sécurité d'un plus grand nombre d'Afghans	82	332	395	278	133	122	1 343
Investissements supplémentaires — Protéger notre relance en finissant la lutte contre la COVID-19	0	892	46	46	46	46	1 077
▶ Appuyer les opérations de l'Agence de la santé publique du Canada	0	405	1	1	1	1	409
Financement proposé pour l'Agence de la santé publique du Canada afin d'appuyer la continuité des activités d'intervention face à la pandémie de COVID-19 en cours, comme le renforcement de la surveillance, la recherche en laboratoire et les opérations de gestion des urgences							
▶ Dépistage à la frontière et fonctionnement	599	0	0	0	0	0	599
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-599	0	0	0	0	0	-599
Financement proposé pour l'Agence de la santé publique du Canada afin d'appuyer et de maintenir la capacité et les opérations de dépistage de la COVID-19 à la frontière.							
Centre de mise au point de vaccins en Afrique du Sud	15	0	0	0	0	0	15
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-15	0	0	0	0	0	-15
Financement proposé pour Affaires mondiales Canada à l'appui du renforcement de la capacité de mise au point de vaccins en Afrique, selon l'annonce faite le 30 octobre 2021. Le financement provient des ressources du Fonds pour les priorités stratégiques de l'Enveloppe de l'aide internationale.							
Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI	50	0	57	0	0	0	107
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-50	0	-57	0	0	0	-107
Financement proposé pour le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international pour aider à répondre aux besoins financiers des pays vulnérables et à faible revenu, selon l'annonce faite le 30 octobre 2021. Le financement provient des ressources du Fonds pour les priorités stratégiques de l'Enveloppe de l'aide internationale.							

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	Total
➤ Contribution du Canada à l'Association internationale de développement	0	487	487	487	487	487	2 435
Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles	0	0	-442	-442	-442	-442	-1 766
Financement proposé pour que le ministère des Finances Canada fournisse un appui supplémentaire à la 20 ^e reconstitution de l'Association internationale de développement du Groupe de la Banque mondiale.							
Total—							
Mesures stratégiques prises depuis le budget de 2021	9 726	4 344	2 753	491	489	489	18 293
➤ Nouvelles mesures dans le chapitre 1	3 315	3 503	577	353	194	180	8 122
Chapitre 1 – Incidence budgétaire nette	13 041	7 847	3 331	844	683	670	26 416

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

➤ Indique les mesures nouvellement annoncées dans la présente *Mise à jour économique et budgétaire*.

Chapitre 2

Le chemin vers la relance

Afin d'appuyer les Canadiens durant la pire crise économique en près d'un siècle, le gouvernement a déployé des mesures sans précédent afin de soutenir l'économie. Ces mesures ont permis au Canada de revenir en force. Grâce à la vigoureuse relance de l'économie jusqu'à maintenant, le Canada a surpassé son objectif visant à rétablir un million d'emplois et a récupéré 106 % des emplois perdus durant la pandémie. Les mesures de soutien en réponse à la pandémie ont également permis de protéger les bilans des ménages et des entreprises qui, en fait, se sont améliorés par rapport à la situation pré-pandémique.

Il reste cependant des défis importants à relever. Le phénomène mondial de l'inflation a une incidence réelle sur la vie des Canadiens et sur leurs inquiétudes quant au paiement de leurs factures. La hausse des prix découle du défi sans précédent que représente la réouverture de l'économie mondiale, ce qui n'a jamais eu à être fait auparavant. Les changements climatiques ont eu des répercussions supplémentaires, notamment les inondations en Colombie-Britannique, qui ont entravé davantage les chaînes d'approvisionnement, et de graves sécheresses dans les Prairies et dans le monde entier, entraînant l'augmentation du coût des aliments. Le variant Omicron, qui est préoccupant, contribue à accroître l'incertitude quant à l'avenir.

2.1 Une relance économique forte et inclusive

L'an dernier, les gouvernements du monde entier et du Canada ont pris des mesures rapides et sans précédent pour interrompre toutes les activités économiques afin d'endiguer la propagation de la COVID-19. Les entreprises et les travailleurs ont fait d'immenses sacrifices, mais les Canadiens ont fait ces sacrifices pour protéger leurs communautés et sauver des vies.

Le Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 du gouvernement a aidé les Canadiens à traverser les jours les plus sombres de la pandémie, stabilisé l'économie, grandement contribué à prévenir la formation de dommages économiques à long terme et jeté les bases d'une relance vigoureuse et inclusive. Pendant le printemps et l'été de 2021, alors qu'un nombre croissant de Canadiens se faisaient vacciner, le Canada et le monde ont amorcé le processus complexe de réouverture de leurs économies.

La mise à l'arrêt de l'économie mondiale, en 2020, a été soudaine et radicale. La remise en marche des économies et la levée des restrictions en toute sécurité, avec le maintien en parallèle de la vigilance à l'égard des éclosions, est une tâche beaucoup plus complexe, car les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et les pressions inflationnistes connexes constituent un enjeu de taille partout dans le monde.

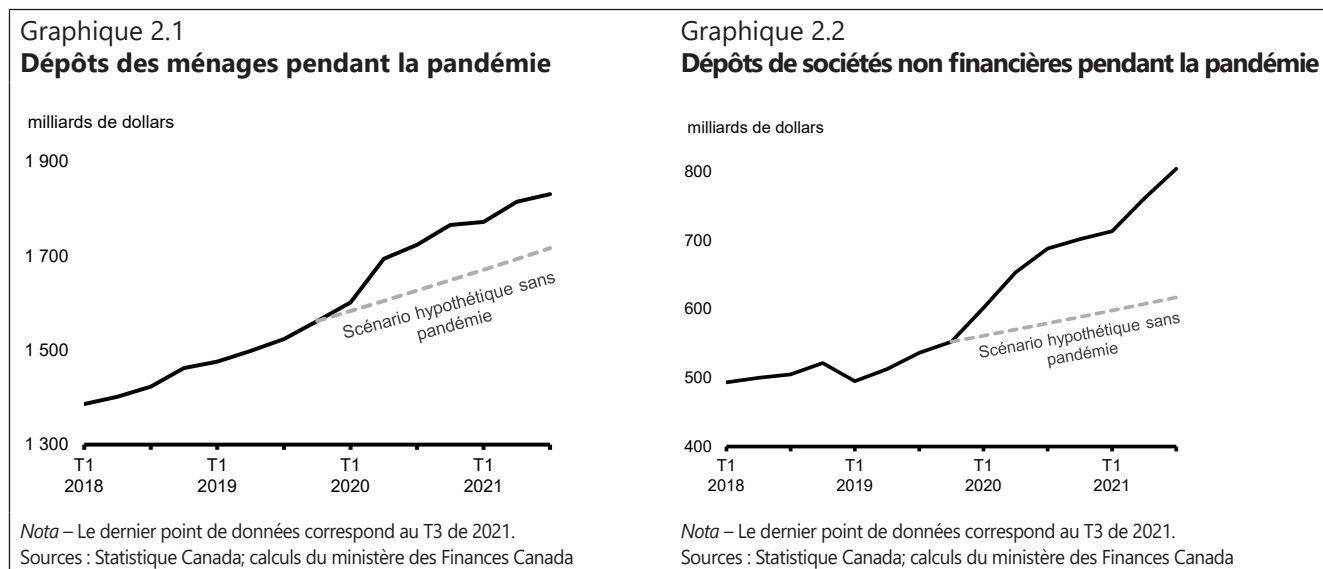
Jusqu'à présent, la relance au Canada se porte bien comparativement aux ralentissements économiques précédents, ce qui s'explique en partie par les effets stabilisateurs des mesures de soutien à grande échelle du gouvernement fédéral, qui ont permis au Canada de connaître une forte croissance économique et de créer des emplois. Au cours de l'été, de nombreuses entreprises ont commencé à se remettre en marche en toute sécurité et la création d'emplois a augmenté, ce qui a contribué à l'atteinte de l'engagement pris par le gouvernement de créer un million de nouveaux emplois, bien avant le moment prévu. Selon les projections de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la relance au Canada sera la deuxième plus rapide parmi les pays du G7 d'ici 2023. Le gouvernement est résolu à faire en sorte que le Canada connaisse une relance complète, qui assurera la croissance de la classe moyenne et bâtira une économie prospère, plus inclusive, plus durable et plus résiliente.

Si l'on regarde vers l'avenir, les économistes du secteur privé s'attendent à une croissance solide au cours de la prochaine année, à mesure que l'économie canadienne continue de se remettre des répercussions de la pandémie. Toutefois, la pandémie est toujours présente, et il reste encore beaucoup de facteurs que l'on ignore. Le variant Omicron et les difficultés découlant de la pandémie, y compris les perturbations mondiales de l'approvisionnement, soulèvent de nouvelles incertitudes et pourraient se faire sentir sur la vitesse de la relance et prolonger les pressions inflationnistes mondiales.

Réouverture sécuritaire et continue de l'économie canadienne

La pandémie a entraîné le déclin le plus marqué et le plus rapide de l'activité économique au Canada depuis la Grande Dépression. Face à cette crise, les gouvernements ont mis en place des ensembles de mesures de soutien d'urgence pour éviter une chute encore plus importante de la production. Ces mesures ont donc permis d'atténuer l'importance des dommages économiques à long terme sous forme de fermetures d'entreprises et de pertes d'emplois qui auraient retardé et affaibli la relance postpandémique. La réponse du Canada en matière de politique budgétaire, conforme à celle de nombreux pairs du G7, était proportionnelle à l'ampleur de la crise à laquelle l'économie du Canada a fait face. Compte tenu des effets stabilisateurs des programmes sur les finances personnelles, les finances des entreprises, ainsi que les finances provinciales et territoriales, cette réponse extraordinaire s'est avérée une gestion budgétaire prudente.

La relance économique du Canada s'appuie sur de solides facteurs économiques fondamentaux sous-jacents, y compris l'amélioration des bilans des ménages et des entreprises, en moyenne, grâce en partie à l'appui important de la politique budgétaire. L'augmentation de l'épargne, attribuable à la baisse des possibilités de dépenses et au soutien au revenu du gouvernement, a permis aux Canadiens de rembourser leurs dettes, ce qui, en retour, a rendu les ménages plus résilients et amélioré la qualité globale du crédit. Le gouvernement sait que certains travailleurs et certaines entreprises demeurent touchés par la pandémie et il s'emploie à fournir du soutien ciblé. Toutefois, il sait également que la campagne de vaccination du Canada et l'augmentation importante de l'épargne des ménages et des entreprises pourraient causer un rebond supérieur aux attentes dans les services durement touchés, comme l'accueil et le tourisme (graphiques 2.1 et 2.2). La pandémie actuelle et le risque de variants préoccupants signifient qu'il subsiste un degré d'incertitude.

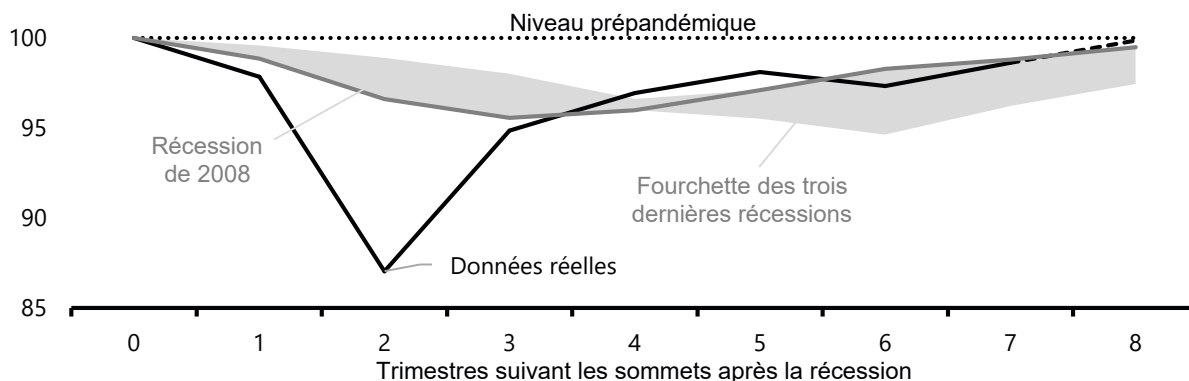


La relance économique du Canada est sur la bonne voie

La récession causée par la COVID-19 a été la plus importante depuis la Grande Dépression. Toutefois, le plan d'intervention économique du gouvernement pour répondre à la COVID-19 a contribué à créer un redressement économique à une vitesse sans précédent par rapport à certains de nos pairs et aux ralentissements économiques précédents, y compris la récession de 2008-2009 (graphique 2.3). En date du troisième trimestre de 2021, le PIB réel du Canada se situe à seulement 1,4 % sous son niveau d'avant la pandémie et devrait atteindre son niveau d'avant la pandémie au premier trimestre de 2022.

Graphique 2.3
Variation du PIB réel pendant la COVID-19 et les récessions précédentes

indice, sommet avant la récession = 100



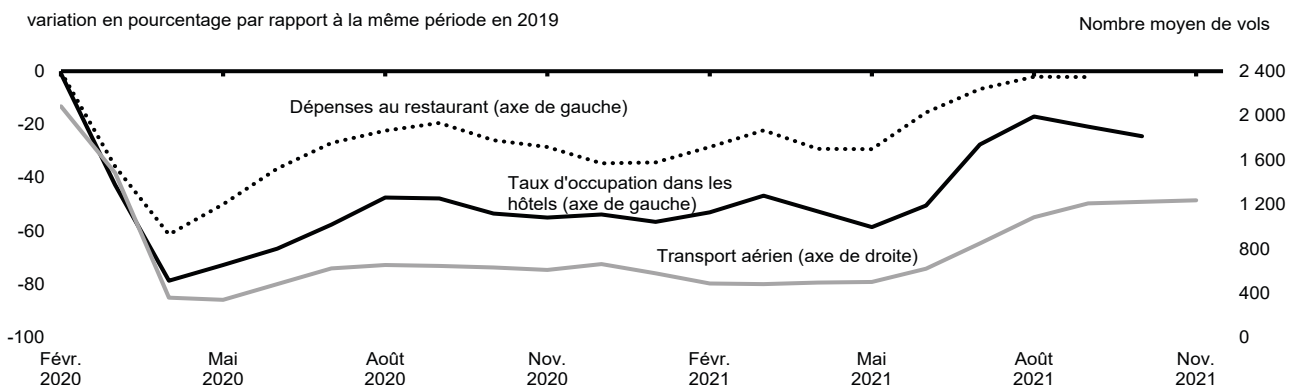
Nota – Le dernier point de données, le T4 de 2021, est une prévision.

Sources : Statistique Canada; enquête de novembre 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé

Les mesures de soutien liées à la COVID-19 mises en œuvre par le Canada ont également été très efficaces pour atténuer la détresse financière des Canadiens et des entreprises, ce qui a empêché une augmentation inutile des faillites et des fermetures d'entreprises que beaucoup craignaient au début de la crise. En fait, on compte maintenant au Canada plus d'entreprises actives qu'avant la pandémie et les faillites et les cas d'insolvabilité sont inférieurs aux niveaux habituels. Les mesures de soutien du gouvernement fédéral, qui ont maintenu en grande partie les finances des Canadiens et des entreprises intactes, ont jeté les bases d'une forte croissance.

À mesure que l'économie canadienne se remet en marche en toute sécurité et avec prudence, la relance prend de l'ampleur et entraîne avec elle des secteurs qui ne peuvent fonctionner sans proximité physique, comme le tourisme, la restauration dans les salles à manger intérieures et le transport aérien, qui affichent quant à eux des signes clairs de relance (graphique 2.4). Il est encourageant de constater que la forte croissance de ces secteurs les a fortement rapprochés des niveaux d'activité qu'ils atteignaient avant la pandémie, par rapport au début de l'année. Cette situation ouvre la voie à une croissance plus soutenue, même si la relance est loin d'être terminée dans certains secteurs, en particulier ceux qui dépendent du tourisme ou des grands rassemblements. L'apparition du variant Omicron souligne une fois de plus le fait que la gestion des risques pour la santé demeure essentielle pour en arriver à une relance économique complète.

Graphique 2.4
Indicateurs pour les secteurs durement touchés de l'économie



Nota – Les derniers points de données pour les dépenses de restauration, l'occupation des hôtels et le transport aérien sont septembre 2021, octobre 2021 et novembre 2021, respectivement. Le transport aérien représente la moyenne mensuelle du nombre quotidien de vols dans les huit plus grands aéroports du Canada. Pour février, le nombre quotidien moyen de vols a été calculé du 17 février 2020 au 29 février 2020.

Sources : Flight Radar; Hotel News Resource; Statistique Canada

Le Canada a dépassé son objectif de créer un million d'emplois

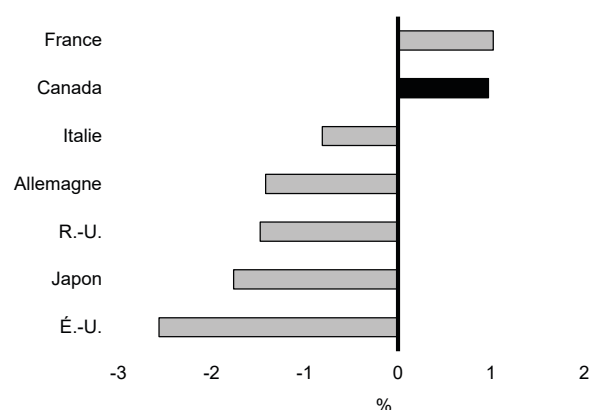
Au plus fort des confinements, trois millions de Canadiens ont perdu leur emploi et 2,5 millions ont vu leur nombre d'heures de travail diminuer fortement, ce qui représente en tout environ 30 % de la population active d'avant la pandémie. Au départ, le marché du travail a rebondi rapidement : 80 % des emplois perdus avaient été récupérés en novembre 2020. Des vagues résurgentes du virus ont toutefois exigé l'imposition de restrictions de santé publique dans le but de sauver des vies, ce qui a fait régresser la reprise de l'emploi.

Depuis que les restrictions ont commencé à être levées au printemps et à l'été 2021, le marché du travail canadien connaît une relance rapide. L'emploi a rebondi avec force au cours de l'été et de l'automne : 757 000 emplois ont été créés depuis juin. En septembre, le gouvernement avait respecté sa promesse de créer un million d'emplois, bien avant les attentes initiales. En novembre, le nombre d'emplois créés avait grimpé à 1,3 million. De même, le nombre de Canadiens employés a maintenant dépassé son niveau d'avant la pandémie et le taux de chômage, en baisse depuis six mois consécutifs, a atteint son plus bas niveau depuis le début de la pandémie.

Par rapport aux autres économies du G7, la rapidité de la reprise de l'emploi au Canada figure au deuxième rang. En fait, de nombreux pays pairs sont encore bien en deçà de leurs niveaux d'emploi pré-pandémiques (graphique 2.5). Des politiques canadiennes novatrices pour faire face à la pandémie, comme la Subvention salariale d'urgence du Canada, ont permis de maintenir les liens entre les employés et les employeurs, ce qui a contribué à la forte reprise de l'emploi. En date de novembre, 106 % des emplois perdus au plus fort de la pandémie avaient été récupérés au Canada, un résultat bien meilleur qu'aux États-Unis, où seulement 83 % des emplois avaient été récupérés (graphique 2.6). Le rythme des gains d'emploi a également dépassé celui des récessions précédentes, plus particulièrement la récession de 2008-2009, où un soutien gouvernemental plus modeste et un retour rapide aux politiques d'austérité ont prolongé le ralentissement économique et se sont traduits par des dommages économiques à long terme. Il a fallu près de huit mois de plus pour que l'emploi se redresse, après la récession de 2008-2009, même si seulement un dixième des emplois, environ, avaient été perdu.

Graphique 2.5

Évolution de l'emploi dans tous les pays du G7 par rapport à février 2020

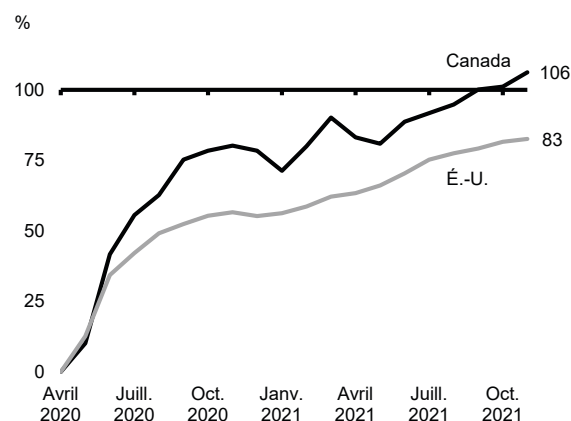


Nota – Le dernier point de données est octobre 2021 ou novembre 2021 à l'exception du Royaume-Uni (août 2021) et de la France (T3 de 2021, qui est comparé au T4 de 2019).

Source : Haver Analytics

Graphique 2.6

Part des pertes d'emploi récupérées pendant la pandémie



Nota – Le dernier point de données correspond à novembre 2021.

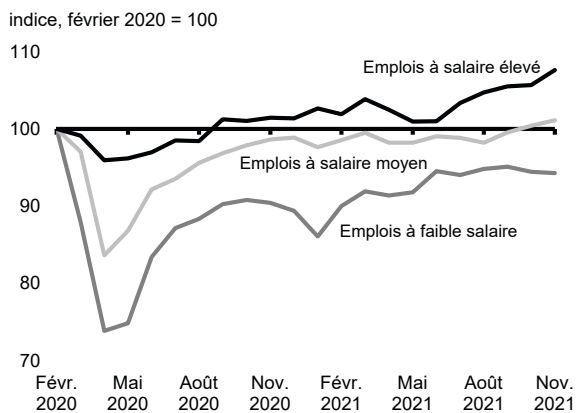
Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Labor Statistics

Les conditions s'améliorent pour les travailleurs vulnérables

Au plus fort de la pandémie, les pertes d'emploi ont été les plus importantes chez les personnes qui, dans bien des cas, pouvaient le moins se le permettre : les travailleurs à faible revenu, les Canadiens racisés, les nouveaux Canadiens et les femmes. Ces groupes vulnérables ont dû faire face à certaines des pertes d'emploi les plus importantes, en grande partie sous l'effet de leur forte représentation dans les secteurs les plus touchés, où une proximité physique est nécessaire.

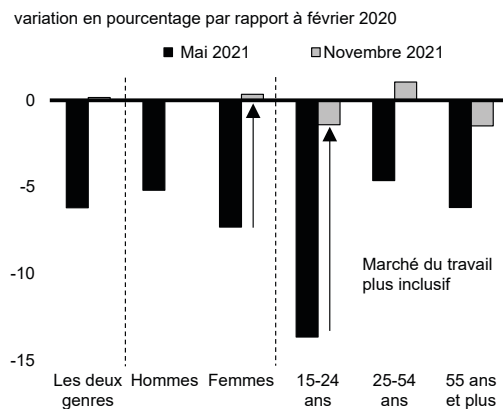
Grâce aux taux élevés de vaccination, les entreprises qui ne peuvent fonctionner sans proximité physique ont pu reprendre leurs activités en toute sécurité. Cela a permis de créer des emplois durables et d'améliorer les perspectives d'emploi pour les travailleurs canadiens les plus vulnérables, particulièrement les femmes, les travailleurs à faible revenu, les jeunes et les travailleurs racisés (graphiques 2.7 et 2.8). En outre, la réouverture des écoles et des garderies a aidé un plus grand nombre de parents, principalement les mères, à revenir sur le marché du travail. Ces conditions ont accru la confiance des Canadiens dans leurs perspectives relativement au marché du travail. En fait, la proportion de Canadiens âgés de 15 à 64 ans qui ont des liens avec le marché du travail a atteint un niveau record, y compris pour les femmes, contrairement aux États-Unis où la participation à la population active de ce groupe reste inférieure à son niveau d'avant la pandémie.

Graphique 2.7
Évolution de l'emploi par niveau salarial depuis février 2020



Nota – Le dernier point de données correspond à novembre 2021.
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 2.8
Travailleurs touchés par la COVID-19, par âge et genre



Nota – « Touché » signifie mis à pied ou travaillant moins de la moitié des heures habituelles (y compris aucune heure) pour des raisons probablement associées à la COVID-19.

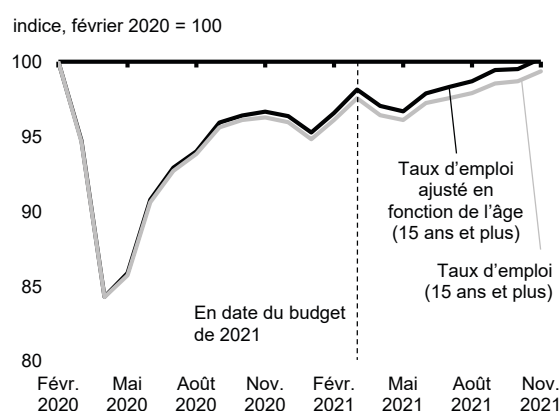
Source : Statistique Canada

Reprise continue du marché de l'emploi

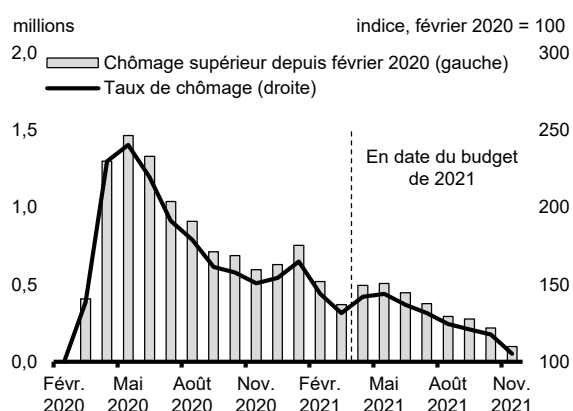
Comme il a été annoncé dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2020 et réaffirmé dans le budget de 2021, le gouvernement suit un éventail d'indicateurs économiques pour évaluer la solidité de la relance et l'incidence de l'appui de la politique budgétaire. Ces indicateurs comportent des mesures clés portant sur les conditions du marché du travail, comme le taux d'emploi, le nombre total d'heures travaillées et le taux de chômage. Les progrès sont suivis à la fois au niveau global et par l'intermédiaire d'une ventilation appliquée à la façon dont divers groupes de Canadiens se portent sur le marché de l'emploi.

L'économie canadienne a fait des progrès importants depuis le budget de 2021. Toutefois, le Canada peut faire mieux et retrouver les conditions fortes et inclusives observées avant la pandémie (graphiques 2.9 à 2.12). Le nombre de Canadiens qui sont au chômage depuis plus de six mois demeure élevé. Des périodes prolongées de chômage peuvent amener les personnes à se retirer entièrement de la population active à mesure que leurs compétences s'érodent, ce qui peut avoir des répercussions durables sur leur rémunération potentielle.

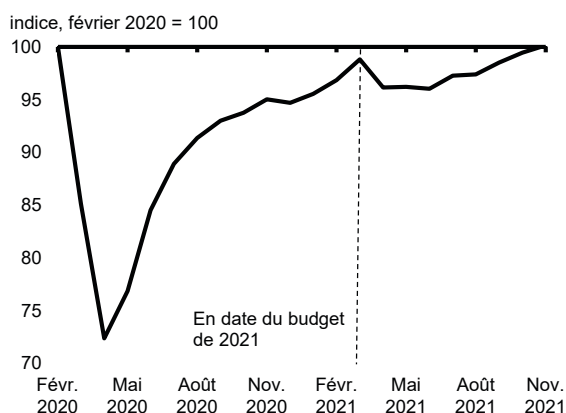
Graphique 2.9
Taux d'emploi



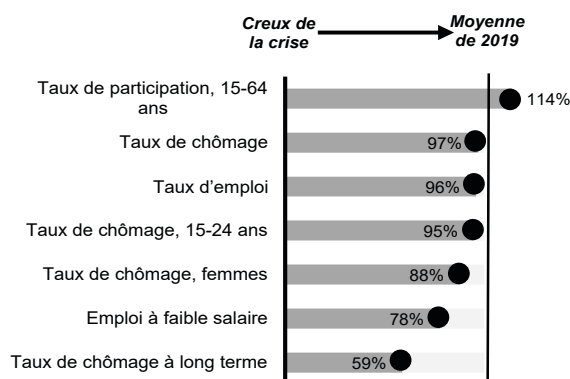
Graphique 2.10
Chômage



Graphique 2.11
Total des heures travaillées



Graphique 2.12
Progrès par rapport aux principaux indicateurs du marché de l'emploi



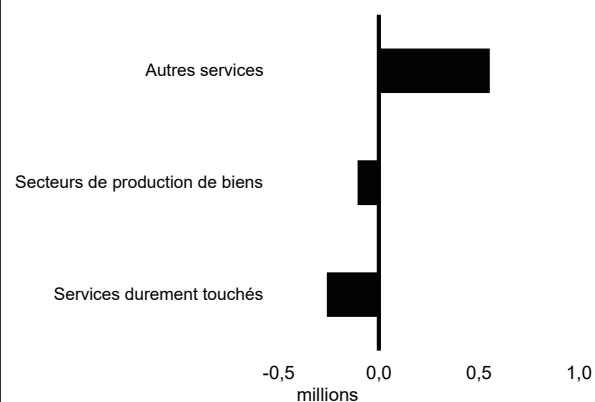
Nota – Dans le graphique 2.9, le taux d'emploi ajusté en fonction de l'âge indique la structure par âge de la population en février 2020 afin de tenir compte du vieillissement de la population et des taux de participation plus faibles chez les cohortes plus âgées. Le graphique 2.12 illustre la mesure dans laquelle les conditions du marché de l'emploi se sont rétablies. Le rétablissement est montré par des barres de progression, où la valeur actuelle de chaque mesure est comparée à la fois à sa valeur la plus basse pendant la pandémie et à une valeur de référence avant la pandémie (moyenne de 2019). Les chômeurs de longue durée sont ceux qui sont au chômage depuis 27 semaines ou plus. L'emploi à faible salaire est calculé en fonction de son niveau de février 2020. Le dernier point de données correspond à novembre 2021.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

La reprise du marché de l'emploi progresse

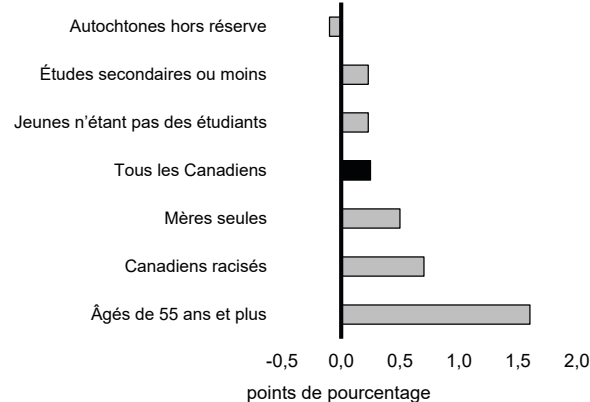
Malgré des améliorations encourageantes, les conditions ne sont pas encore revenues à la normale. L'activité économique et l'emploi demeurent inférieurs aux niveaux pré-pandémiques dans de nombreux secteurs qui ne peuvent fonctionner sans proximité physique et qui dépendent du tourisme, ce qui exige un soutien continu (graphique 2.13). Il faudra un certain temps pour parvenir à une reprise complète. Environ 155 000 Canadiens travaillent encore beaucoup moins d'heures en raison de la pandémie, et le chômage à long terme reste élevé. De plus, même si les groupes vulnérables ayant subi les pertes d'emploi les plus importantes se sont pour la plupart remis de la crise, le taux de chômage demeure élevé dans certains groupes (graphique 2.14).

Graphique 2.13
Évolution de l'emploi par secteur clé depuis février 2020



Nota – Le dernier point de données correspond à novembre 2021.
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 2.14
Évolution du taux de chômage depuis novembre 2019, par groupes sélectionnés



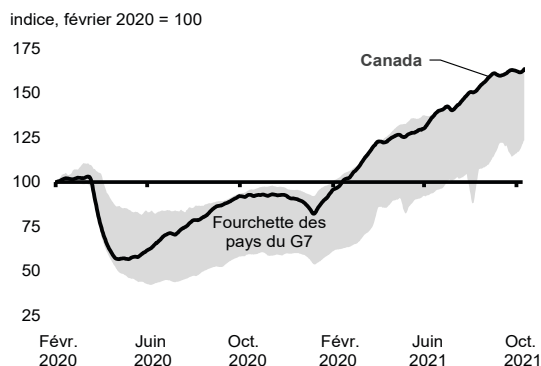
Nota – Le dernier point de données correspond à novembre 2021.
Source : Statistique Canada

Une relance continue accompagnée par une forte demande de travailleurs

La résurgence de l'activité économique crée également des défis dans certaines parties du pays pour les entreprises canadiennes qui cherchent à embaucher plus de travailleurs pour répondre à la demande croissante. Les employeurs recrutaient activement pour pourvoir plus d'un million d'emplois vacants au début de septembre, et la demande de main-d'œuvre est demeurée forte jusqu'en novembre (graphique 2.15), alors que les offres d'emploi en ligne au Canada dépassaient d'au moins 50 % le niveau de février 2020.

Dans une certaine mesure, ce défi témoigne de la difficulté de jumeler un grand nombre de travailleurs disponibles à un grand nombre d'offres d'emploi à la fois, puisque certains secteurs, comme l'hébergement et la restauration, se sont remis en marche très rapidement (graphique 2.16). On s'attend à ce que ces pressions soient temporaires, car certaines frictions sur le marché du travail, comme le temps nécessaire pour que les entreprises pourvoient des postes jusqu'à des niveaux d'embauche normaux, s'estompent progressivement. Mais certaines pénuries peuvent être plus persistantes, car une proportion de travailleurs a changé d'emploi. De plus, certains secteurs connaissaient des pénuries avant la pandémie, lesquelles pourraient prendre plus de temps à se résoudre, car les entreprises peinent à trouver suffisamment de travailleurs qui possèdent les compétences requises. L'engagement pris par le Canada à accroître les niveaux d'immigration et à réduire les arriérés devrait contribuer à atténuer la pression. Le gouvernement s'est également engagé à présenter une autre stratégie pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre et il le fera l'an prochain.

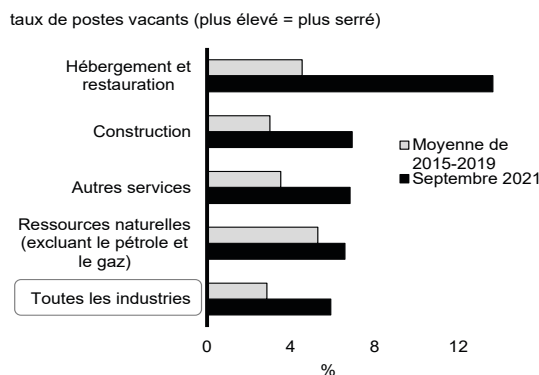
Graphique 2.15
Nombre total d'offres d'emploi en ligne dans les économies du G7



Nota – Les données sont lissées à l'aide d'une moyenne mobile de sept jours. Le dernier point de données correspond au 19 novembre 2021.

Source : Indeed

Graphique 2.16
Taux de postes vacants par industrie



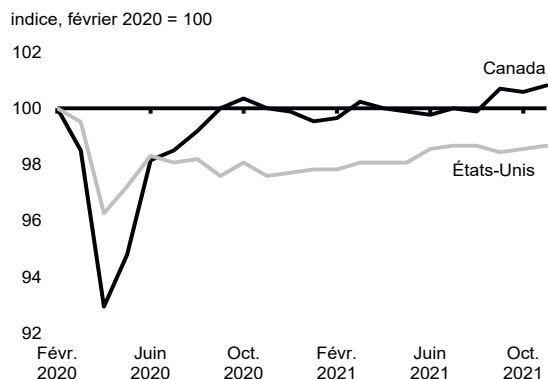
Nota – Le taux de postes vacants correspond au nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de l'emploi, en plus des postes vacants. Le dernier point de données correspond à septembre 2021.

Source : Statistique Canada

Le Canada gère les demandes du marché du travail mieux que la plupart des autres pays

Les pays pairs subissent des pressions similaires en ce qui concerne l'offre de main-d'œuvre, en particulier aux États-Unis, où la pression est plus forte. La pénurie de main-d'œuvre au Canada est moins importante, ce qui s'explique en partie par notre plus fort rebond de la participation à la population active (graphique 2.17) et par des programmes comme la Subvention salariale d'urgence du Canada, laquelle a permis de préserver les liens entre les employeurs et les employés. En outre, l'immigration a repris, ayant presque atteint en 2021 les flux mensuels moyens d'avant la pandémie, ce qui devrait aider à réduire les pénuries de main-d'œuvre (graphique 2.18). Le Canada a été l'une des rares économies avancées à augmenter ses cibles d'immigration au début de la pandémie pour compenser le déficit de 2020 et a reconnu dès le début que l'immigration a un rôle important à jouer dans l'établissement d'une main-d'œuvre et dans le soutien d'une croissance économique forte au Canada. Durant la pandémie, le gouvernement a fait des investissements historiques pour établir un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien qui contribuera à atténuer les pressions exercées sur le marché du travail, car des services de garde d'enfants abordables aideront les parents, et surtout les mères, à participer pleinement à la population active.

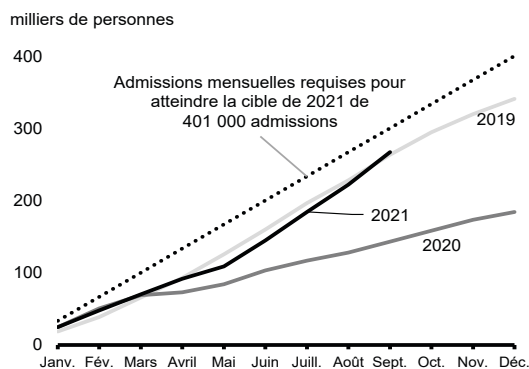
Graphique 2.17
Taux de participation à la population active,
Canada et États-Unis



Nota – Les données sont fournies pour les personnes âgées de 25 à 54 ans. Les chiffres canadiens sont ajustés aux concepts américains.

Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Labor Statistics

Graphique 2.18
Admissions cumulatives des résidents permanents,
Canada



Nota – Le dernier point de données correspond à septembre 2021.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

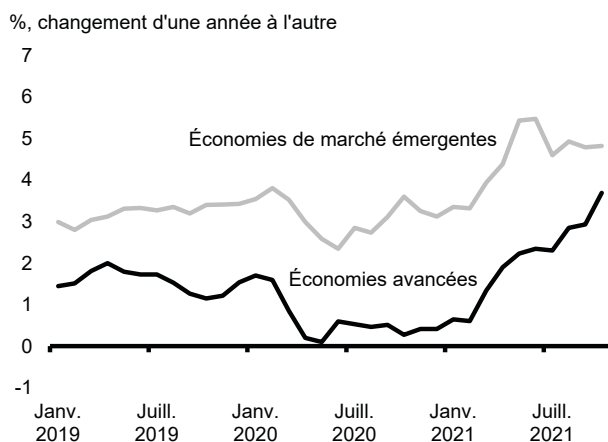
2.2 Défis à venir : inflation mondiale, perturbations des chaînes d’approvisionnement, variants de la COVID-19 et autres incertitudes

Depuis le début de la récession causée par la COVID-19, les économistes ont prédit que même une relance forte ferait face à des difficultés en cours de route. C’est un fait au Canada et dans le monde entier, car les variants préoccupants exigent de nouvelles restrictions de santé publique tandis que les pays doivent composer avec les complexités que pose la réouverture sécuritaire. L’arrêt et le redémarrage sans précédent du moteur économique mondial ont entraîné plusieurs défis, y compris l’augmentation de la demande de biens plutôt que de services, des problèmes de chaîne d’approvisionnement et une hausse de l’inflation mondiale, des défis que les Canadiens ressentent ici, au Canada. La lutte pour mettre fin à la pandémie, ici au pays et partout dans le monde, demeure la meilleure politique économique pour parvenir à une relance forte et stable.

L’inflation élevée est un phénomène mondial

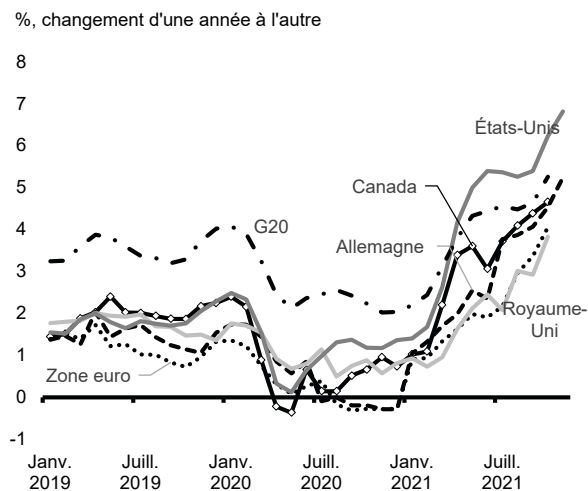
La pandémie et l’inflation mondiale connexe se font sentir concrètement sur le coût de la vie des Canadiens en raison de la hausse des prix des biens. Alors que les économies mondiales ont levé les restrictions liées à la COVID-19 et que la relance a commencé, le prix des biens a augmenté dans les économies du monde entier (graphiques 2.19 et 2.20). Pendant la pandémie, les personnes ont réorienté l’argent qu’ils dépenseraient habituellement pour les services en personne vers les biens matériels. Ce changement soudain et fort de la demande a exercé une pression extraordinaire sur les chaînes d’approvisionnement mondiales, ce qui a mené à des pénuries et à des goulots d’étranglement. Cette perturbation a été un facteur important de la hausse de l’inflation, surtout en ce qui touche les biens, dans le monde entier.

Graphique 2.19
Inflation des prix à la consommation dans les économies avancées et émergentes



Nota – Le dernier point de données correspond à octobre 2021.
 Source : Organisation de coopération et de développement économiques

Graphique 2.20
Inflation des prix à la consommation dans certaines économies avancées



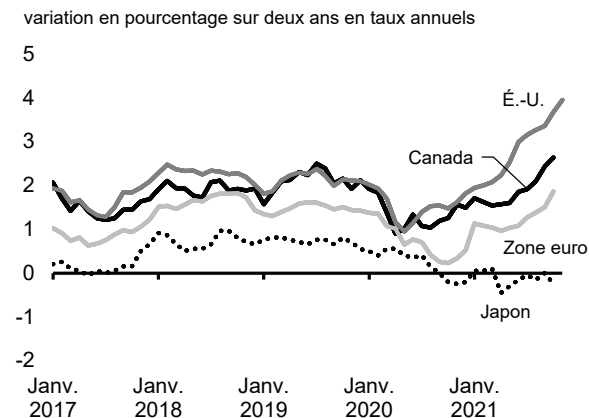
Nota – Le dernier point de données correspond à novembre 2021 pour les États-Unis et l'Allemagne à octobre 2021 pour les autres pays.
 Sources : Haver Analytics; Organisation de coopération et de développement économiques

La réouverture généralisée des économies a également entraîné le retour à la normale des prix, ou « reflation », pour les services où les prix avaient baissé au plus fort de la pandémie, comme le transport aérien, les soins personnels et les aliments achetés dans les restaurants, les prix ayant remonté par rapport à leurs creux de 2020. Les pressions sur les prix se sont également accentuées en raison d'un certain nombre de facteurs spéciaux influant sur l'approvisionnement de certains biens, comme les réductions de la production au début de la pandémie et les goulots d'étranglement dans le transport. Entretemps, les répercussions des changements climatiques, comme les sécheresses généralisées, ont frappé certaines cultures et poussé le prix des aliments à la hausse. Ensemble, ces facteurs ont provoqué une augmentation du coût de la vie au Canada et à l'étranger au cours des derniers mois.

Jusqu'au début de l'automne, ces pressions ont largement compensé la baisse des prix survenue plus tôt pendant la pandémie. Ces effets cumulatifs se traduisent par une inflation qui est légèrement supérieure à l'objectif de 2 % lorsque calculée pour les deux dernières années (graphique 2.21). À l'avenir, les pressions sur les prix dépasseront probablement ce seuil pour une certaine période dans la plupart des économies avancées, y compris le Canada, avant de revenir à des niveaux plus normaux.

En octobre, l'inflation au Canada a augmenté à 4,7 % d'une année sur l'autre (graphique 2.22). Le niveau élevé de l'inflation est principalement attribuable à des pressions sur les prix des biens découlant en grande partie de la forte demande combinée aux pénuries d'approvisionnement, alors que les prix des services ont joué un rôle beaucoup plus restreint. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que l'inflation revienne à un niveau se rapprochant de la cible d'inflation de 2 % de la Banque du Canada d'ici la fin de 2022. Il existe cependant une grande incertitude quant au moment où les goulots d'étranglement et les diverses pénuries se dissiperont, et quant aux répercussions économiques de variants comme Omicron.

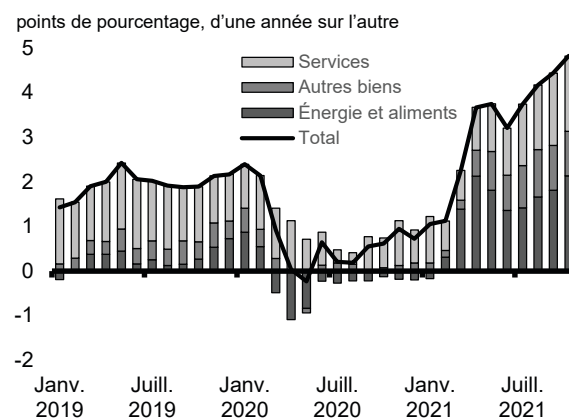
Graphique 2.21
Inflation des prix à la consommation dans les principales économies avancées sur une période de deux ans



Nota – Le dernier point de données correspond à novembre 2021 pour les États-Unis et à octobre 2021 pour les autres pays.

Source : Haver Analytics

Graphique 2.22
Contributions à l'inflation des prix à la consommation au Canada



Nota – Le dernier point de données correspond à octobre 2021.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Outre les pressions inflationnistes croissantes, la forte demande de logements tout au long de la pandémie, combinée à un approvisionnement limité, a entraîné une hausse considérable des prix des habitations à l'échelle du pays. Un certain retour à la normale de l'activité immobilière est prévu à mesure que la pandémie s'estompera. Ces éléments, en combinaison avec des hausses de l'offre de logements neufs, contribueront à ralentir la croissance des prix de l'immobilier dans une grande partie du pays. Toutefois, il faudra des années de forte croissance de l'offre pour régler les problèmes importants d'accessibilité économique auxquels les Canadiens font face actuellement dans certaines régions. Le gouvernement fédéral travaille avec tous les ordres de gouvernement pour débloquer l'offre et en créer davantage. Le gouvernement a investi plus de 70 milliards de dollars dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement qui appuiera la construction d'un maximum de 125 000 logements abordables et augmentera l'offre de logements au Canada. S'attaquer au problème du coût des logements est donc une priorité du gouvernement.

L'inflation mondiale a mis à rude épreuve la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie. Le gouvernement est déterminé à aider les Canadiens à subvenir à leurs besoins. Les investissements structureux réalisés dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants permettront aux familles canadiennes de réaliser d'importantes économies à compter du mois prochain. Les investissements effectués dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement contribuent à accroître l'offre de logements et à aider les Canadiens vulnérables à trouver un chez-soi, bien que d'autres mesures soient nécessaires pour régler les problèmes d'accessibilité économique. En outre, l'indexation des principaux soutiens au revenu en fonction de l'inflation garantit également que les aînés, les familles avec enfants et les Canadiens à faible revenu peuvent subvenir à leurs besoins. Le gouvernement a également offert un certain nombre de soutiens au revenu ponctuels à l'intention des Canadiens vulnérables pendant la pandémie.

Le gouvernement et la Banque du Canada ont récemment annoncé le mandat de la banque centrale pour les cinq prochaines années, y compris le renouvellement de la cible d'inflation à 2 %. La Banque du Canada pourra ainsi demeurer vigilante face au risque de voir les pressions inflationnistes actuelles s'enraciner. Depuis que la Banque du Canada a adopté un cadre de ciblage de l'inflation il y a 30 ans, l'inflation a avoisiné 2% en moyenne, malgré des épisodes de pressions à la hausse et à la baisse. L'engagement renouvelé à l'égard de la cible d'inflation contribuera à la normalisation des prix à moyen terme et garantira que la vie demeure abordable pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

Les problèmes touchant les chaînes d’approvisionnement mondiales contribuent à la hausse des prix

Il est devenu plus difficile d’acheminer les produits vers les marchés, en particulier en provenance d’Asie, compte tenu des volumes plus importants et des perturbations des infrastructures de la chaîne d’approvisionnement, comme la fermeture des ports et les arrêts de production liés à la COVID-19. Les conteneurs se sont empilés dans les ports, notamment sur la côte ouest des États-Unis, car des volumes de fret maritime beaucoup plus élevés ont été victimes de goulots d’étranglement dans le transport terrestre et des pénuries de main-d’œuvre. Ces déséquilibres de l’offre et de la demande se sont traduits par une hausse des coûts de transport, notamment en provenance de Chine (graphique 2.23), ce qui à son tour fait monter les prix.

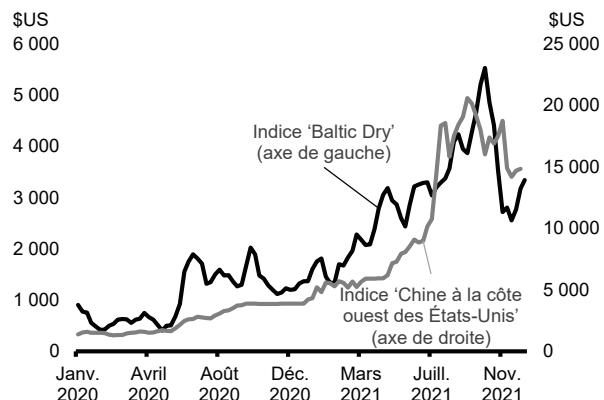
En vue de régler ces problèmes, en 2021-2022, le gouvernement lancera un nouvel appel de propositions ciblé dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux pour alléger la congestion des chaînes d’approvisionnement, notamment en aidant les ports canadiens à augmenter leur capacité d’entreposage du fret.

Outre les goulots d’étranglement dans le transport, de nombreux produits sont actuellement en pénurie, en particulier les semi-conducteurs, qui sont essentiels à la production d’un large éventail de biens en forte demande pendant la pandémie. Les pays et les usines ont augmenté leur production pour faire face aux retards de commandes, mais l’approvisionnement n’arrive pas à répondre à la demande, ce qui provoque des perturbations pour de nombreuses industries, en particulier les constructeurs automobiles. Cette situation a entraîné une hausse rapide des prix de l’automobile dans de nombreux pays. Fait encourageant, après avoir augmenté depuis le début de la pandémie, les coûts de transport ont diminué par rapport à leur sommet, ce qui porte à croire que les goulots d’étranglement de l’offre pourraient avoir atteint leur point culminant.

Les prix des produits de base ont connu une hausse correspondante (graphique 2.24). Les cours de référence du pétrole brut ont plus que doublé depuis le début de l’été 2020. De même, les prix du gaz naturel et du charbon ont augmenté avant l’hiver dans l’hémisphère nord, ce qui est attribuable à l’épuisement des stocks en Europe et dans certaines parties de l’Asie. Cette situation s’est traduite par une hausse des prix de l’électricité dans certaines régions du monde. Les prix de certains métaux communs ont également augmenté fortement.

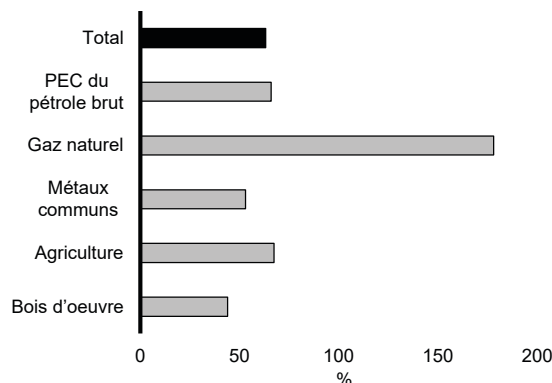
Les changements climatiques influent également sur les hausses de prix. Les prix de certains aliments augmentent en partie à cause de sécheresses graves dans des régions clés de la chaîne d’approvisionnement alimentaire mondiale, y compris en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan. Les inondations catastrophiques en Colombie-Britannique ont également exacerbé les problèmes de chaîne d’approvisionnement et la congestion au port de Vancouver.

Graphique 2.23
Freightos Baltic Index : coûts d'expédition mondiaux



Nota – Le dernier point de données est la semaine se terminant le 5 décembre pour la « Chine à la côte ouest des États-Unis » et la semaine se terminant le 10 décembre pour le Baltic Dry Index.
 Sources : Freightos, Bloomberg; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 2.24
Évolution des prix de produits de base clés depuis février 2020



Nota – Le PEC, ou prix effectif canadien, est l'indice composé pondéré selon les exportations qui prend en compte les cours du Canadian Light Sweet, du Western Canada Select (prix de référence du pétrole brut léger et pétrole brut lourd de l'Ouest canadien, respectivement) et du Brent (prix de référence du pétrole brut léger de Terre-Neuve-et-Labrador). Le dernier point de données correspond à la semaine se terminant le 26 novembre 2021.
 Le dernier point de données est la semaine se terminant le 26 novembre 2021.
 Sources : Haver Analytics; calculs du ministère des Finances Canada

Conditions météorologiques extrêmes en Colombie-Britannique

Les récentes inondations en Colombie-Britannique ont montré le grave risque que représentent les changements climatiques pour la vie et les moyens de subsistance des Canadiens. Les inondations, les coulées de boue, les glissements de terrain et les éboulements, en plus de coûter la vie à certains Canadiens, ont forcé la fermeture de routes, de chemins de fer et de d'oléoducs importants. Cette perturbation des liaisons de transport essentielles a coupé la libre circulation des personnes et des marchandises, ce qui a exercé une pression supplémentaire sur les chaînes d'approvisionnement dans la province et à l'échelle nationale.

Les perturbations importantes des flux commerciaux, notamment par le port de Vancouver, devraient avoir une incidence économique notable. À l'échelle locale, ces perturbations ont entraîné des pénuries et des prix plus élevés pour certains biens, comme l'essence. À l'échelle du pays, elles ont aggravé les problèmes de chaîne d'approvisionnement dans l'ensemble du pays. Les inondations ont également gravement endommagé et même causé la perte de fermes, de terres agricoles, de produits agricoles et de bétails dans la région.

Ces conditions météorologiques extrêmes devraient peser sur la relance au Canada au quatrième trimestre de 2021 et pourraient mener à d'autres hausses des prix, surtout en Colombie-Britannique. Certaines liaisons commerciales ont été entièrement rétablies, mais d'autres demeurent fermées ou ont seulement une capacité partielle, et les réparations permanentes pourraient prendre plusieurs mois dans certains cas. Certains retards et certaines déviations devraient persister pendant une bonne partie de l'année 2022. Le coût économique total des inondations dépendra de la rapidité avec laquelle les liens commerciaux seront rétablis, des chaînes d'approvisionnement qui seront en mesure de s'adapter et de la possibilité de réacheminer la circulation de produits.

Le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique, de concert avec des partenaires autochtones, continueront de collaborer pour aider les habitants de la Colombie-Britannique à traverser cette crise et à reconstruire. Comme l'indique le chapitre 3, le gouvernement a réservé 5 milliards de dollars en 2021-2022 pour couvrir sa part des coûts de rétablissement aux termes des Accords d'aide financière en cas de catastrophe et d'autres coûts attribuables aux récentes catastrophes naturelles survenues en Colombie-Britannique.

Afin de protéger les Canadiens contre les risques que posent les changements climatiques, le gouvernement s'emploie à parachever la première stratégie nationale d'adaptation du Canada d'ici la fin de 2022.

Beaucoup s'attendent à ce que les perturbations de l'offre mondiale soient en grande partie résolues plus tard en 2022. Cette perspective s'accompagne toutefois d'un niveau d'incertitude important, plus particulièrement avec l'émergence du variant Omicron, qui pourrait entraîner d'autres problèmes d'offre et des goulots d'étranglement. En outre, d'autres chocs ayant des répercussions sur l'offre, comme ceux liés à des sécheresses généralisées et graves dans plusieurs régions clés de la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale, devraient faire augmenter encore les prix des aliments. Au Canada seulement, les conditions météorologiques défavorables dans les provinces des Prairies devraient entraîner une forte baisse de la production totale de céréales et de légumineuses en 2021.

Investissements fédéraux pour aider les Canadiens à s'adapter au coût de la vie

Le gouvernement s'emploie avant tout à soutenir les familles, à faire croître la classe moyenne et à rehausser le niveau de vie des Canadiens, et fait des investissements importants pour aider les Canadiens à s'adapter au coût de la vie. Il fait notamment des investissements structurels importants dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et le logement.

Investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour rendre la vie plus abordable

Dans le budget de 2021, le gouvernement a présenté un plan en vue de fournir aux parents canadiens des places en garderie réglementées à 10 \$ par jour, en moyenne, pour les enfants de moins de six ans. Ce plan visant à bâtir un système communautaire d'apprentissage et de garde de jeunes enfants à l'échelle du Canada rendra la vie plus abordable pour les familles, créera de nouveaux emplois, amènera les parents, en particulier les femmes, à réintégrer le marché du travail, assurera la croissance de la classe moyenne et donnera à chaque enfant un départ égal dans la vie. Il stimulera également la croissance économique du Canada et devrait entraîner une augmentation du PIB réel d'au plus 1,2 % au cours des deux prochaines décennies.

Tableau 2.1

Ententes pancanadiennes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Province ou territoire et date de l'annonce de l'entente	Montant des investissements fédéraux (allocation de 5 ans, en millions de \$) ¹	Économies moyennes estimatives par enfant avec une réduction moyenne de 50 % des frais (annuelles, brutes) ²	Économies moyennes estimatives par enfant à 10 \$ par jour (brutes, annuelles) ²	Nombre de places en garderie qui seront créées	Nombre estimatif d'emplois d'éducateurs de la petite enfance qui seront créés ³
C.-B. 8 juillet 2021	3 212 \$	6 000 \$ (d'ici la fin de 2022)	9 390 \$ (d'ici la fin de 2025-2026)	40 000 ⁴	De 8 000 à 10 000
N.-É. 13 juillet 2021	605 \$	4 690 \$ (d'ici la fin de 2022)	6 780 \$ (d'ici la fin de 2025-2026)	9 500	De 1 900 à 2 375
Yn 23 juillet 2021	42 \$	Le Yukon s'est engagé à appliquer des frais moyens de 10 \$ par jour avant le budget de 2021	7 300 \$ (atteint)	110	De 22 à 28
Î.-P.-É. 27 juillet 2021	118 \$	3 390 \$ (d'ici la fin de 2022)	4 170 \$ (d'ici la fin de 2024)	452	De 90 à 113
T.-N.-L 28 juillet 2021	306 \$	5 090 \$ (d'ici la fin de 2022)	7 560 \$ (dès janvier 2023)	5 895	De 1 179 à 1 474
Qc ⁵ 5 août 2021	5 964 \$	Sans objet	Sans objet	37 000	De 7 400 à 9 250
Man. 9 août 2021	1 201 \$	2 610 \$ (d'ici la fin de 2022)	2 610 \$ (d'ici la fin de 2022-2023)	23 000	De 4 600 à 5 750
Sask. 13 août 2021	1 099 \$	3 910 \$ (rétroactif à juillet 2021)	5 220 \$ (d'ici la fin de 2025-2026)	28 000	De 5 600 à 7 000
Alb. 15 novembre 2021	3 797 \$	5 610 \$ (janvier 2022)	8 610 \$ (d'ici la fin de 2025-2026)	42 500	De 8 500 à 10 625
Ententes non réglées en date du 11 décembre 2021⁶					
T.N.-O.	51 \$	4 950 \$	7 300 \$		
NU	66 \$	4 950 \$	7 300 \$		
ONT.	10 235 \$	5 960 \$	9 320 \$		
N.-B.	492 \$	3 910 \$	5 220 \$		

¹ Les allocations théoriques au titre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada sont calculées en fonction de la population projetée d'enfants de 0 à 12 ans et comprennent un financement de base de deux millions de dollars par province ou territoire par année.

² Estimations d'Emploi et Développement social Canada. Les économies sont estimées par rapport aux niveaux de 2019, sont fondées sur les frais déboursés par les parents, et ne comprennent pas les montants qui seraient récupérés au moyen des crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux ou de la déduction fédérale pour frais de garde dans la déclaration de revenus, ni les changements apportés aux prestations provinciales ou territoriales ou aux prestations fédérales en raison de la réduction des frais de garde d'enfants. Les économies réelles pour les familles varieront en fonction de facteurs tels que les frais réels payés avant les réductions.

³ Estimations d'Emploi et Développement social Canada. La fourchette du nombre estimatif d'emplois d'éducateurs de la petite enfance créés est fondée sur le nombre moyen d'éducateurs de la petite enfance qui devraient être requis par nouvelle place en garderie.

⁴ La Colombie-Britannique s'est engagée à créer 30 000 nouvelles places d'ici cinq ans, et 40 000 nouvelles places d'ici sept ans.

⁵ Le gouvernement du Canada a conclu une entente asymétrique avec la province de Québec qui permettra de futures améliorations du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la province, dans le cadre duquel les parents profitant de places subventionnées à contribution réduite paient déjà des frais uniques de moins de 10 \$ par jour.

⁶ Estimations d'Emploi et Développement social Canada à l'égard des investissements fédéraux et des économies potentielles, si des accords sont signés à des conditions équivalentes à celles des accords signés à ce jour. Les places en garderie à créer (et, par conséquent, les emplois d'éducateurs de la petite enfance à créer) dépendent des négociations.

Le gouvernement a également mis en place un certain nombre de mesures qui viennent compléter la protection offerte aux aînés, aux familles avec enfants et aux particuliers à faible revenu par l'indexation et l'inflation de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG), de l'Allocation canadienne pour enfants, du crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) et d'autres avantages :

- un paiement unique de 300 \$ en juillet 2020 pour les bénéficiaires de la SV, et 200 \$ supplémentaire pour les bénéficiaires du SRG;
- un paiement unique de 500 \$ en août 2021 pour les bénéficiaires de la SV âgés de 75 ans et plus, et en juillet 2022, le gouvernement augmente de 766 \$ la pension de la SV pour les personnes de 75 ans et plus qui sont pensionnées à plein temps au cours de la première année;
- une augmentation ponctuelle de 300 \$ par enfant à l'Allocation canadienne pour enfants en mai 2020 et, en 2021, le gouvernement verse des paiements supplémentaires pour les enfants de moins de six ans pouvant atteindre 1 200 \$ par enfant pour les familles ayant droit à l'Allocation canadienne pour enfants;
- un paiement spécial unique aux Canadiens à faible revenu en avril 2020 en doublant les montants maximaux du crédit pour la TPS pour l'année de prestations 2019-2020 (la prestation moyenne de cette mesure était de près de 400 \$ pour les célibataires et de près de 600 \$ pour les couples).

Le gouvernement prend également des mesures pour réduire les factures de téléphones cellulaires. Les données de novembre 2021 montrent que les prix de la plupart des forfaits intermédiaires (de 2 Go à 6 Go) ont baissé de 10 à 33 % par rapport au début de 2020 et que ces prix suivent une tendance à la baisse.

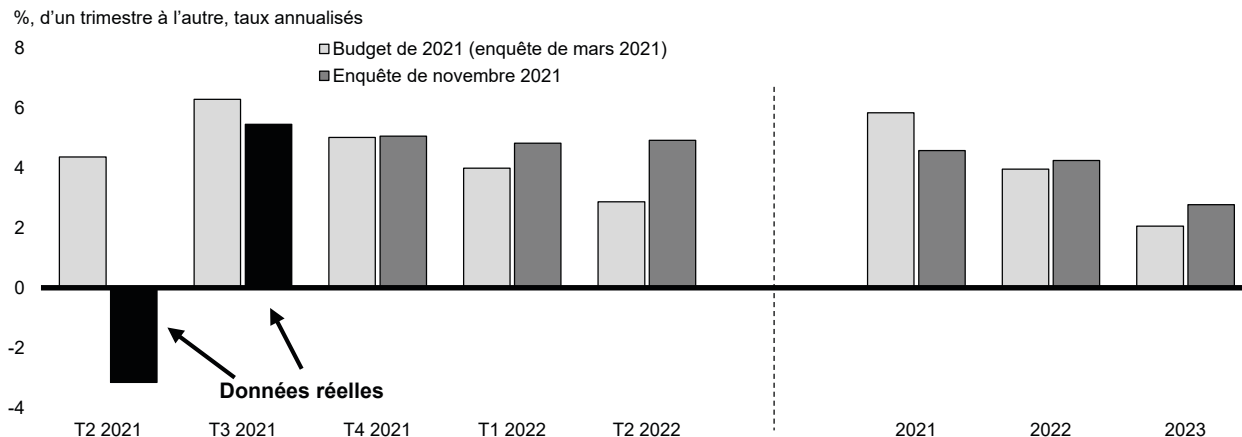
2.3 Les perspectives à moyen terme demeurent encourageantes

Les économistes s'attendent à une solide croissance de l'activité économique

Le ministère des Finances Canada a mené une enquête auprès d'un groupe d'économistes du secteur privé au début du mois de novembre 2021. Les résultats de l'enquête ont été ajustés pour tenir compte des résultats réels des Comptes nationaux pour le troisième trimestre de 2021 et des révisions historiques publiées le 30 novembre 2021. En guise de complément, et à la lumière de la situation économique mondiale incertaine associée aux problèmes de chaîne d'approvisionnement actuels et aux risques que posent de nouveaux variants préoccupants, le ministère des Finances a fourni deux scénarios de rechange qui tiennent compte de l'incertitude planant sur l'économie à l'heure actuelle et qui analysent des trajectoires de croissance plus rapide ou moins rapide.

Dans l'ensemble, les économistes du secteur privé s'attendent à une croissance solide du PIB réel de 4,6 % en 2021, en baisse par rapport au gain de 5,8 % prévu dans le budget de 2021. Depuis le budget de 2021, les problèmes de chaîne d'approvisionnement ont pris des proportions considérables et se sont intensifiés dans l'ensemble de l'économie, tandis que l'activité sur le marché du logement s'est calmée à la suite d'une hausse de l'activité au premier trimestre de l'année. Ensemble, ces deux facteurs ont entraîné la première baisse du PIB réel depuis le début de la pandémie au deuxième trimestre de 2021 (graphique 2.25). Bien que la croissance du PIB et de l'emploi ait repris, sous l'effet d'un rebond solide des services durement touchés et d'une demande étrangère soutenue à l'égard des produits de base canadiens; toutefois, les défis actuels dans les chaînes d'approvisionnement et le marché du logement continuent de peser sur la relance, ce qui entraîne une croissance du PIB réel plus lente au deuxième semestre de 2021 que prévu dans le budget de 2021.

Graphique 2.25
Projections de croissance du PIB réel

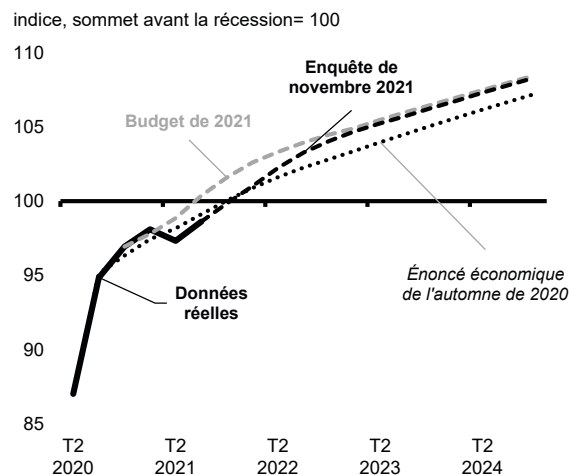


Sources : Statistique Canada; pour le budget de 2021, enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021, enquête de novembre 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, qui a été rajustée pour tenir compte des résultats réels des Comptes nationaux pour le troisième trimestre de 2021 et des révisions historiques publiées le 30 novembre

Projections de croissance généralement conformes à celles du budget de 2021

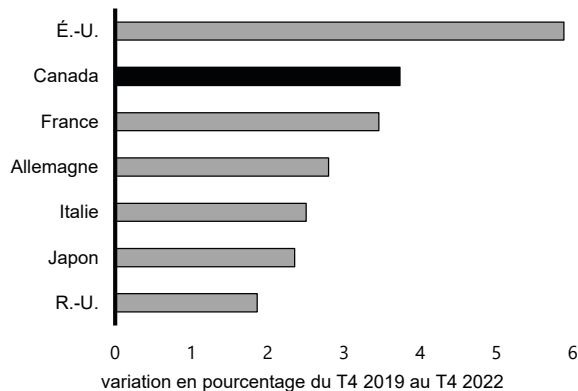
Malgré les facteurs qui retardent la relance, le PIB réel devrait atteindre son niveau d'avant la pandémie d'ici le premier trimestre de 2022. La croissance du PIB réel devrait rester solide et s'élever à 4,2 % en 2022 et à 2,8 % en 2023, et donc être plus forte que ce qui a été prévu dans le budget de 2021. Par conséquent, l'économie devrait atteindre un volume de production semblable d'ici la fin de 2022, comme prévu dans le budget de 2021 (graphique 2.26). Selon des perspectives économiques semblables, les projections de l'OCDE indiquent que la rapidité de la relance au Canada arriverait au deuxième rang (par rapport au niveau du PIB d'avant la pandémie) au G7 en 2023 (graphique 2.27).

Graphique 2.26
Projections du PIB réel



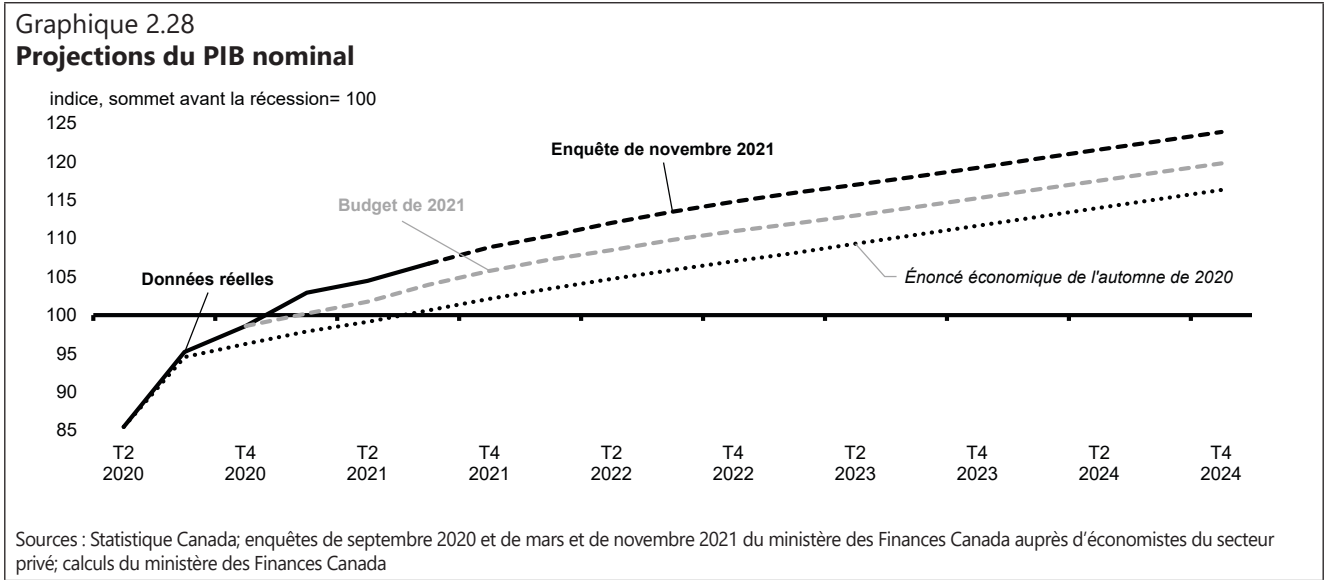
Sources : Statistique Canada; enquêtes de septembre 2020, de mars 2021 et de novembre 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 2.27
Variation projetée du PIB réel d'ici le quatrième trimestre de 2022



Source : Organisation de coopération et de développement économiques

En même temps, la vigueur des prix des produits de base pendant le premier trimestre de 2021 a entraîné une inflation du PIB nettement plus élevée (mesure de l'évolution des prix pour tous les biens et services produits dans l'économie) que prévu au moment de la publication du budget de 2021. À 7,6 %, les perspectives d'inflation du PIB en 2021 sont maintenant deux fois plus élevées que les projections du budget de 2021. Par conséquent, le niveau projeté du PIB nominal (mesure la plus large de l'assiette fiscale) dans l'enquête de novembre est en hausse d'environ 87 milliards de dollars par année sur l'horizon prévisionnel par rapport aux projections du budget de 2021 (graphique 2.28) (voir l'annexe 1 pour obtenir des détails complets sur les perspectives mises à jour).

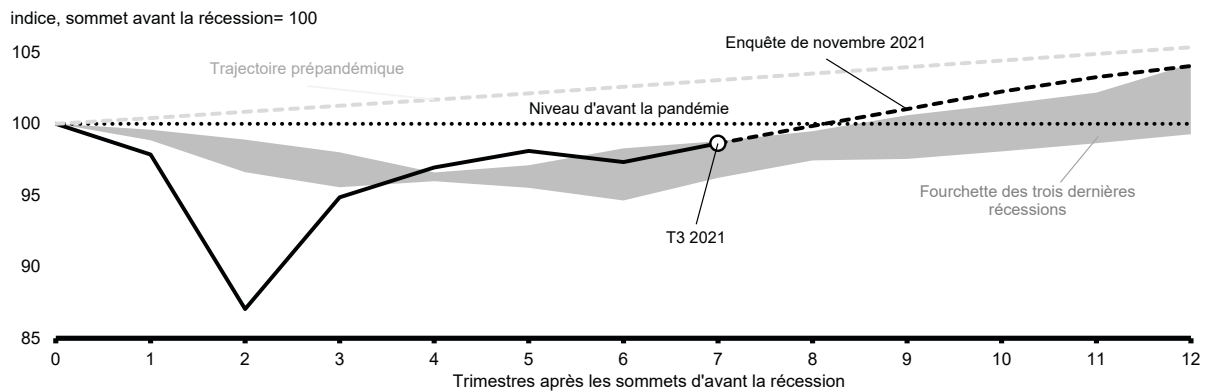


La relance du Canada dépasse le rebond connu après les récessions précédentes

La résilience de l'économie canadienne, stimulée par le soutien sans précédent de la politique budgétaire et les taux de vaccination élevés, laisse croire que les répercussions durables de la pandémie sur la capacité de production du Canada ne sont peut-être pas aussi graves qu'on le croyait auparavant. La relance de l'économie canadienne devrait être la plus rapide des trois dernières récessions (graphique 2.29). Moins de dommages signifient une économie plus importante à moyen terme, accompagnée d'un chômage plus faible et de salaires plus élevés.

Graphique 2.29

Projections du PIB réel par rapport aux perspectives pré-pandémiques et à l'expérience des récessions précédentes

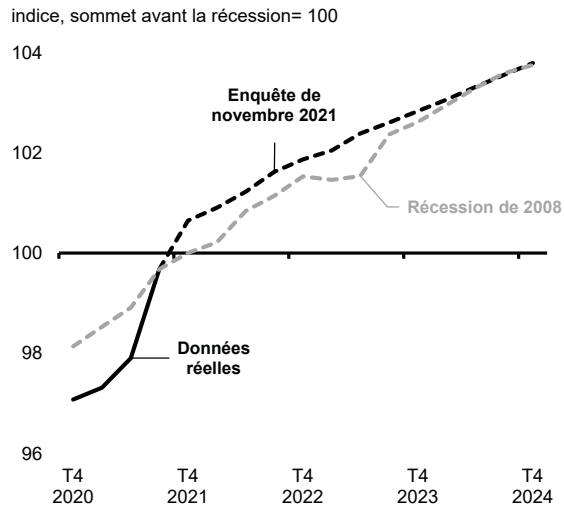


Nota – Le terme trajectoire pré-pandémique fait référence aux projections de l'enquête de décembre 2019 auprès des économistes du secteur privé.

Sources : Statistique Canada; enquête de novembre 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

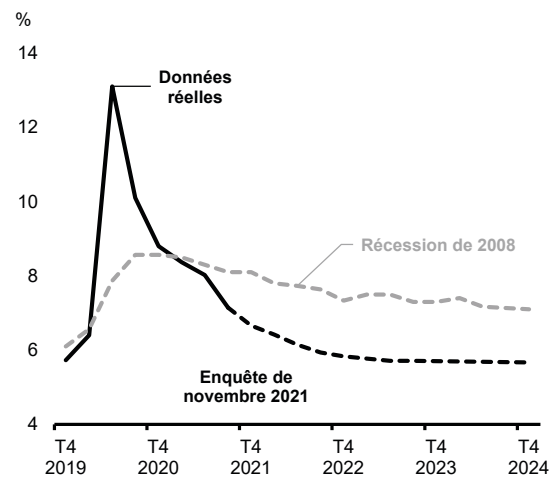
Les perspectives pour le marché du travail demeurent solides et les gains mensuels d'emploi devraient se poursuivre à un rythme supérieur à la normale, à mesure que les capacités excédentaires diminuent (graphique 2.30). Les chiffres très positifs de l'emploi pour le mois de novembre confirment que la reprise du marché du travail a devancé de beaucoup les attentes. Le taux de chômage a chuté à 6,0 %, résultat obtenu au moins six mois plus tôt que ce qui avait été prévu dans l'enquête auprès du secteur privé réalisée récemment (graphique 2.31).

Graphique 2.30
Projections de l'emploi



Sources : Statistique Canada; enquête de novembre 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Graphique 2.31
Projections du taux de chômage



Sources : Statistique Canada; enquête de novembre 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Vents favorables et vents contraires pour la croissance

Même si les résultats de l'enquête menée en novembre auprès du secteur privé indiquent une solide relance sur l'horizon prévisionnel, cette perspective demeure assujettie à une incertitude importante. La voie à suivre dépendra d'un certain nombre de vents favorables et de vents contraires, qui pourraient soit soutenir la relance, soit la repousser. Fait inquiétant, la situation sanitaire mondiale s'est détériorée ces dernières semaines, avec la résurgence de la COVID-19 dans certaines régions et l'émergence d'un nouveau variant, Omicron.

La relance demeure soutenue par de solides fondements sous-jacents, qui devraient soutenir de fortes dépenses des ménages et de forts investissements des entreprises. Les dépenses de consommation pourraient dépasser les attentes, vu l'augmentation considérable de l'épargne des ménages et la forte reprise du marché du travail. La reprise des investissements des entreprises pourrait être plus élevée que prévu, compte tenu de la solidité des bénéficiaires et des bilans des entreprises, de la forte demande, de la hausse des prix des produits de base et de la nécessité de réaliser des investissements à grande échelle pour renforcer la capacité, améliorer la résilience des chaînes d'approvisionnement et réduire les émissions de carbone. Un investissement supplémentaire des entreprises dans la numérisation pourrait renforcer la croissance de la productivité. En même temps, les universités canadiennes de calibre mondial, le secteur de la technologie en croissance et la main-d'œuvre hautement instruite et en croissance du pays continueront de donner au Canada une longueur d'avance économique.

Les risques associés à la COVID-19 continuent de nuancer les perspectives. Même si la campagne de vaccination et les mandats de vaccination du Canada ont limité la propagation de la COVID-19 et permis à l'activité économique de prendre de l'ampleur, il reste encore beaucoup d'aspects inconnus du virus, et l'émergence de nouveaux variants de la COVID-19 pourrait entraîner des reculs. Il est trop tôt pour déterminer les répercussions économiques de la récente résurgence de la COVID-19 et du variant Omicron, mais ces développements posent néanmoins un risque de ralentissement pour la relance économique du Canada. La situation sanitaire mondiale reste fragile. Les cas ont augmenté même dans certains pays où les taux de vaccination sont élevés, ce qui a conduit à un resserrement des mesures de santé publique, notamment en Europe. Cela pourrait relancer les problèmes touchant les chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui augmentera les risques d'inflation et se fera sentir sur la croissance.

En plus de la COVID-19, des pénuries ponctuelles d'offres et de main-d'œuvre pourraient limiter l'activité économique plus que prévu, et peut-être limiter la croissance et prolonger les pressions inflationnistes. Il faudra du temps aux chômeurs pour passer à des possibilités d'emplois dans de nouveaux secteurs et aux chaînes d'approvisionnement mondiales pour renforcer leurs capacités et remédier aux pénuries actuelles. Les chaînes d'approvisionnement mondiales demeureront probablement fragiles tant que le virus continuera de se propager dans les pays qui n'ont pas facilement accès aux vaccins et à d'autres mesures pour limiter la propagation de la maladie. De plus, les répercussions des inondations en Colombie-Britannique sur l'infrastructure de transport essentielle et la circulation des marchandises pourraient exercer une pression supplémentaire sur les chaînes d'approvisionnement à court terme, et peser temporairement sur la relance, en plus de faire augmenter les prix de certains biens.

Un degré d'incertitude élevé persiste autour de la trajectoire de la relance. Pour illustrer l'incertitude des perspectives à moyen terme, le ministère des Finances Canada a examiné deux scénarios de rechange aux projections du secteur privé (voir l'annexe 1 pour obtenir des détails complets sur les scénarios de rechange).

Scénarios de rechange pour les perspectives à moyen terme

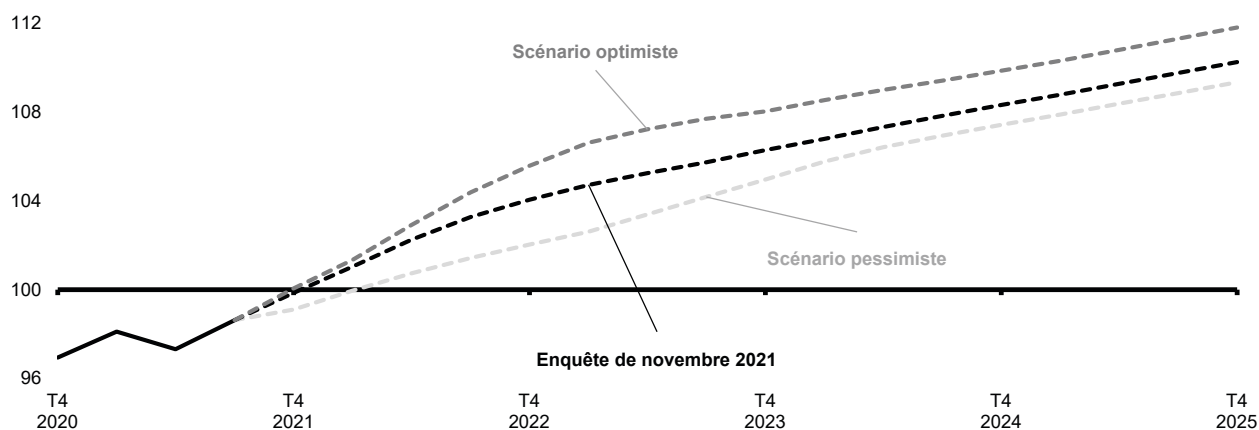
Dans son scénario pessimiste, le ministère des Finances Canada considère l'incidence de problèmes d'offre prolongés et la difficulté de s'adapter à la COVID-19, si de nouveaux variants préoccupants, comme Omicron, retardent le retour à des conditions économiques normales (graphique 2.32). Les vagues résurgentes du virus empêchent une reprise complète dans les entreprises durement touchées des secteurs qui ne peuvent fonctionner sans proximité physique ou sans rassemblements importants ou dans le secteur des voyages internationaux, ce qui entraîne des inégalités persistantes qui pèsent sur le potentiel économique du Canada. La pandémie actuelle exacerbe également les perturbations de l'approvisionnement et les pénuries d'offre et de main-d'œuvre qui ont une incidence sur un éventail d'industries, et certains problèmes particulièrement délicats ne seront toujours pas résolus en 2023. Entretemps, les graves inondations en Colombie-Britannique exercent une pression supplémentaire sur les chaînes d'approvisionnement à court terme, ce qui se fait sentir sur la relance au quatrième trimestre de 2021. En dépit d'une croissance plus faible dans le scénario pessimiste par rapport à l'enquête de novembre auprès du secteur privé, les pénuries d'offre et de main-d'œuvre exercent des pressions importantes sur les coûts, qui maintiennent l'inflation quelque peu élevée au deuxième semestre de 2022.

En revanche, le scénario optimiste se fonde sur un monde dans lequel les problèmes liés à l'offre sont résolus plus rapidement que prévu. Certaines industries demeurent aux prises avec des problèmes, mais les pénuries d'offre et de main-d'œuvre les plus importantes se sont atténuées au début de 2022, à mesure que les entreprises ajustent leurs chaînes d'approvisionnement et augmentent les dépenses en capital pour atténuer les pressions sur les capacités et les pénuries d'offres. Pendant ce temps, au Canada, les consommateurs et les entreprises continuent de s'adapter aux risques continus que pose la COVID-19, ce qui permet de réorienter les dépenses des biens vers les services et atténue donc la pression sur les chaînes d'approvisionnement, en plus de favoriser une relance vigoureuse dans les secteurs durement touchés. Avec une croissance plus forte, l'inflation pourrait être plus forte que prévu à court terme, car une demande robuste compense les pressions liées aux contraintes de l'offre qui s'estompent. Toutefois, compte tenu des pressions inflationnistes accrues, de la hausse des cours boursiers et du niveau élevé de l'endettement, un recul de la tolérance à l'égard du risque pourrait déclencher un resserrement brutal de la situation financière mondiale, ce qui se ferait sentir sur la relance mondiale et canadienne.

Graphique 2.32

Projections du PIB réel

indice, sommet avant la récession = 100



Sources : Statistique Canada; enquête de novembre 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

Chapitre 3

Mise à jour budgétaire : Un plan budgétaire responsable

3.1 Perspectives budgétaires

En finir avec la lutte contre la COVID-19 reste le meilleur moyen d'assurer une relance économique forte, pour tous. Le gouvernement gère prudemment les finances fédérales pour préserver la capacité financière nécessaire pour affronter les défis et les crises à venir et s'assurer que les générations futures ne sont pas accablées par la dette liée à la COVID-19.

Au début de la crise, le Canada se trouvait dans une situation financière solide, ce qui a permis au gouvernement de mettre en place rapidement l'un des plans d'intervention les plus efficaces au monde. Le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 a aidé la population et les entreprises canadiennes à traverser la crise, en plus de jeter les bases d'une croissance économique et d'une création d'emplois solides. Les réponses provinciales et territoriales à la pandémie ont fait appel à un appui solide et constant du gouvernement fédéral.

Pendant plus de 21 mois de bouleversements économiques sans précédent, le gouvernement fédéral a fourni 8 dollars par tranche de 10 dollars dépensés au Canada pour combattre la COVID-19 et soutenir les Canadiens. Cette aide sans précédent, y compris des programmes de soutien au revenu et aux entreprises, a eu des répercussions importantes et positives sur les recettes provinciales et territoriales et leurs bilans globaux.

« Nous continuerons d'aider nos économies aussi longtemps qu'il le faudra. En effet, nous délaisserons peu à peu le soutien visant à combattre la crise afin d'offrir un soutien favorisant une croissance pour l'avenir. Nous assortirons ce soutien de plans pour créer des emplois, investir dans les infrastructures, stimuler l'innovation, soutenir les populations et niveler vers le haut de manière à ce qu'aucune région géographique ou personne, quels que soient son âge, son origine ethnique ou son sexe, ne soit laissée pour compte. Cela n'a pas été le cas lors des crises mondiales précédentes, et nous sommes unis dans notre volonté de veiller à ce que, cette fois-ci, notre réponse soit différente. »

- Communiqué du sommet des dirigeants du G7 de 2021 (juin 2021)

Réduire les déficits liés à la COVID-19, créer des emplois et stimuler la croissance

Maintenant que la relance économique du Canada progresse, que plus de 106 % des emplois perdus ont été récupérés et que de nombreuses entreprises rouvrent leurs portes, la phase actuelle de la pandémie fait en sorte que le gouvernement fédéral doit offrir des mesures de soutien plus ciblées à ceux qui sont particulièrement touchés par la pandémie. Le tableau 3.1 ci-dessous décrit l'incidence de l'évolution récente de la situation économique et budgétaire sur les perspectives budgétaires, y compris l'incidence des mesures stratégiques adoptées depuis le budget de 2021.

Les perspectives budgétaires comprennent notamment deux dispositions pour 2021-2022 visant à atténuer les pressions financières à court terme attendues découlant de la situation actuelle :

- le coût estimé lié aux mesures à prendre pour lutter contre le variant Omicron, dont l'augmentation possible du recours aux programmes d'aide du gouvernement, plus particulièrement aux mesure de soutien en cas de confinement, ainsi que des tests de dépistages et des mesures sanitaires supplémentaires aux frontières;
- une estimation anticipée des frais de recouvrement payés par le gouvernement fédéral conformément aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe ainsi que d'autres coûts associés aux récentes catastrophes naturelles en Colombie-Britannique.

Le gouvernement s'est engagé à verser une indemnisation complète et équitable aux enfants des Premières Nations et à leurs familles qui ont subi des préjudices, notamment les enfants qui ont été retirés de leur foyer depuis 1991; cette indemnisation servira également à s'attaquer à la discrimination en ce qui a trait à la protection de l'enfance chez les Premières Nations. Alors que les négociations se poursuivent, le gouvernement a mis de côté 40 milliards de dollars pour répondre à l'ordonnance du Tribunal canadien des droits de la personne et pour compenser les dommages causés dans le cadre des programmes des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et aux personnes touchées par des retards ou des refus de services nécessaires pour les enfants. Cette somme contribuera aussi à soutenir la réforme de programmes à long terme permettant de garantir que les communautés ont le soutien nécessaire pour maintenir les familles réunies.

Tableau 3.1

Perspectives financières de la Mise à jour économique et budgétaire, y compris les mesures stratégiques et les investissements

G\$

	Projections						
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Solde budgétaire – budget de 2021	-354,2	-154,7	-59,7	-51,0	-35,8	-30,7	
Évolution économique et budgétaire (annexe 1, tableau A1.3)	36,0	38,5	14,1	14,5	11,2	12,6	
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques et les investissements	-318,1	-116,2	-45,6	-36,6	-24,6	-18,1	-9,3
Mesures stratégiques prises depuis l'adoption du budget de 2021 et dans la présente Mise à jour économique et budgétaire							
Protéger notre relance en finissant la lutte contre la COVID-19		-13,0	-7,8	-3,3	-0,8	-0,7	-0,7
Autres mesures stratégiques (annexe 1, tableau A1.12)		-1,8	-3,0	-2,0	-1,6	-1,7	-0,8
Dispositions pour des coûts potentiels liés à :							
Réponse face au variant Omicron		-4,5					
Rétablissement à la suite des catastrophes naturelles en Colombie-Britannique		-5,0					
Réparation des préjudices passés et de la discrimination liés à la protection de l'enfance chez les Premières Nations	-16,0	-4,0	-3,7	-3,9	-4,0	-4,1	-4,2
Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier	6,4	0,0	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9
Incidence budgétaire nette	-9,6	-4,0	-1,9	-2,1	-2,1	-2,2	-2,3
Total – Mesures prises depuis le budget 2021	-9,6	-28,4	-12,8	-7,4	-4,6	-4,6	-3,8
Solde budgétaire	-327,7	-144,5	-58,4	-43,9	-29,1	-22,7	-13,1
Solde budgétaire (% du PIB)	-14,8	-5,8	-2,2	-1,6	-1,0	-0,8	-0,4
Dettes fédérales (% du PIB)	47,5	48,0	47,3	46,9	46,2	45,3	44,0
Nota :							
Scénario de relance rapide							
Solde budgétaire	-327,7	-142,0	-52,3	-35,1	-22,0	-15,9	-6,9
Dettes fédérales (% du PIB)	47,5	47,9	46,5	45,3	44,5	43,5	42,1
Scénario de relance lente							
Solde budgétaire	-327,7	-147,9	-65,9	-51,1	-34,1	-27,9	-19,3
Dettes fédérales (% du PIB)	47,5	48,2	48,5	48,5	47,6	46,9	45,9
Projections du budget de 2021							
Dettes fédérales (% du PIB)	49,0	51,2	50,7	50,6	50,0	49,2	

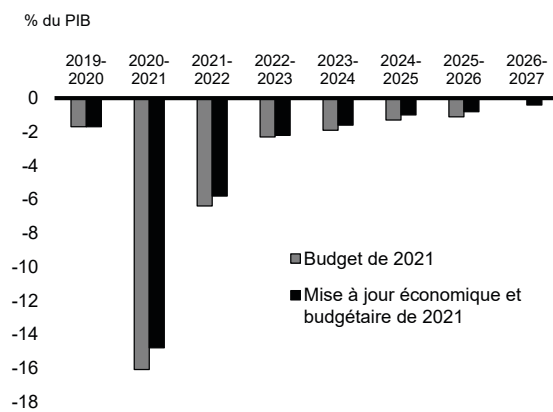
Les changements survenus dans les perspectives budgétaires depuis le budget de 2021 s'expliquent avant tout par l'amélioration du produit intérieur brut (PIB) nominal décrite au chapitre 2 et par des dépenses quelque peu inférieures aux prévisions pour les programmes liés à la pandémie. L'annexe 1 présente des renseignements sur l'évolution des perspectives budgétaires.

Les perspectives budgétaires fournies dans la présente *Mise à jour économique et budgétaire* mettent en évidence un certain nombre d'importants indicateurs de la viabilité financière, y compris les suivants :

- Le ratio du déficit au PIB, qui mesure l'ampleur du déficit par rapport à l'économie, est sur le point de tomber à moins de 1 % sur l'horizon de planification (graphique 3.1). Il s'agit d'une condition nécessaire au maintien de la viabilité financière.
- Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait reprendre une trajectoire descendante à compter de l'année prochaine (graphique 3.2).

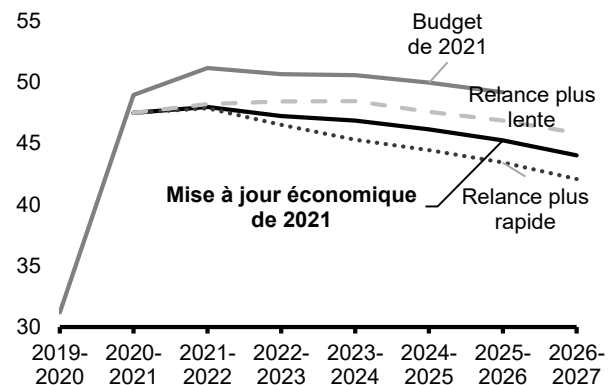
Ces indicateurs témoignent de l'engagement du gouvernement à respecter ses cibles budgétaires, énoncées dans le budget de 2021, en vue de réduire la dette fédérale en proportion de l'économie à moyen terme et de combler les déficits liés à la COVID-19.

Graphique 3.1
Solde budgétaire



Nota – Les prévisions du budget de 2021 se terminent avec l'exercice 2025-2026.
Source : Ministère des Finances Canada

Graphique 3.2
Dette fédérale



Nota – Les prévisions du budget de 2021 se terminent avec l'exercice 2025-2026.
Source : Ministère des Finances Canada

Comme l'indique le chapitre 2, compte tenu de l'incertitude qui entoure les perspectives économiques, notamment le variant Omicron, et les pénuries d'approvisionnement actuelles, le ministère des Finances a examiné deux scénarios de relance aux projections des économistes du secteur privé, qui représentent une relance plus lente et des perspectives d'une relance rapide.

Le scénario de relance lente devrait ajouter environ 6 milliards de dollars au déficit sur l'horizon prévisionnel, et augmenter le ratio de la dette fédérale au PIB de 1,8 point de pourcentage d'ici 2026-2027. Dans le scénario de relance rapide, le déficit serait réduit d'environ 6 milliards de dollars, en moyenne, sur la période de projection, et le ratio de la dette fédérale au PIB serait réduit de 1,9 point de pourcentage d'ici 2026-2027. Les perspectives budgétaires pour ces scénarios sont présentées au tableau 3.1 et au graphique 3.2, et ces scénarios sont présentés en détail à l'annexe 1.

Budget de 2022 – Un plan pour assurer la croissance du Canada

Le gouvernement demeure déterminé à combler les déficits liés à la COVID-19 et à réduire la dette fédérale en proportion de l'économie à moyen terme. Il s'engage également à réaliser de nouveaux investissements ciblés qui amélioreront la qualité de vie des Canadiens et contribueront à assurer la continuité de la croissance économique et en matière de création d'emplois, tout en améliorant la viabilité budgétaire.

Les perspectives financières fournies dans la présente *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021 décrivent un changement important en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire, le ratio de la dette au PIB étant d'environ quatre points de pourcentage inférieur aux prévisions à la fin de l'horizon prévisionnel. La solidité du cadre financier du Canada permettra d'appuyer les investissements du budget de 2022 qui contribueront à stimuler la croissance à long terme.

Le gouvernement demeure déterminé à investir dans de nombreux domaines stratégiques qui stimulent davantage la croissance économique du Canada et améliorent la qualité de vie des Canadiens, et il reconnaît que les meilleurs investissements économiques assurent une croissance continue au fil du temps. À titre d'exemple, prenons le plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien du gouvernement, qui pourrait faire croître le PIB réel de 1,2 % au cours des deux prochaines décennies.

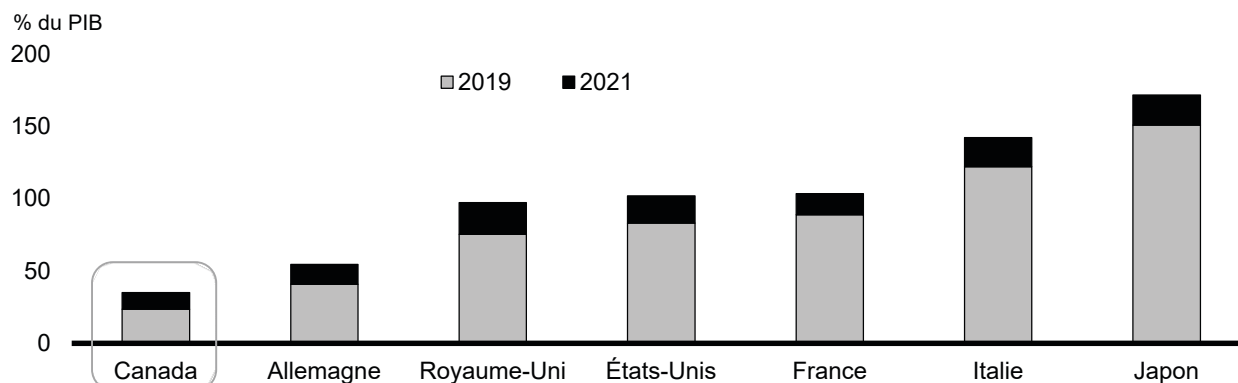
Maintenir le ratio de la dette-fédérale au PIB fédéral sur une trajectoire descendante assurera au Canada la capacité de relever les défis futurs.

Protéger l'avantage de la faible dette du Canada

Grâce à ses antécédents de gestion budgétaire prudente, le Canada continue d'afficher le ratio de la dette nette au PIB le plus faible parmi ses pairs internationaux, et ce, même avec les investissements sans précédent réalisés pour lutter contre le virus. En fait, tout au long de la pandémie, l'avantage de la faible dette du Canada a même augmenté (graphique 3.3).

Graphique 3.3

Dette nette de l'ensemble des administrations publiques, pays du G7



Nota – Les administrations publiques d'un pays comparables à l'échelle internationale comprennent les administrations nationales, infranationales et locales, ainsi que les caisses de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s'agit des administrations fédérales, provinciales ou territoriales et locales, auxquelles s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

Sources : Fonds monétaire international, *Revue financière* d'octobre 2021; calculs du ministère des Finances Canada

La vigueur de la relance du Canada a contribué au maintien d'excellentes cotes de crédit : Moody's (Aaa), S&P (AAA), DBRS (AAA) et Fitch (AA+). Les quatre agences de notation ont réaffirmé la forte cote de crédit du Canada cette année, et Moody's vient tout juste de reconfirmer sa cote, à la mi-novembre. Ces cotes traduisent la position solide du Canada : résilience et diversité économiques, élaboration de politiques et institutions politiques efficaces, marchés financiers bien réglementés et marge de manœuvre monétaire et budgétaire.

Si l'on veut faire preuve de prudence budgétaire, il faut reconnaître que l'incertitude persistera, en raison de facteurs comme les variants préoccupants et la persistance des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, qui restent imprévisibles. Comme l'indique le tableau 3.1 ci-dessus, même dans le cas d'une relance plus lente, le ratio dette-PIB du gouvernement devrait poursuivre sa tendance à la baisse.

Le gouvernement est déterminé à protéger ces avantages afin de s'assurer que les coûts d'emprunt demeurent faibles et que le Canada conserve la puissance financière nécessaire pour gérer les crises futures.

Frais de la dette publique prévus

Les frais de la dette publique demeurent à des niveaux historiquement bas. D'ici 2026-2027, les frais de la dette publique du Canada devraient atteindre 40,9 milliards de dollars, soit environ 1,3 % du PIB. Cette proportion est bien inférieure au niveau de 2,1 % en 2007-2008, avant la crise financière, et ce malgré les dépenses exceptionnelles entraînées par la pandémie. Cette prévision est fondée sur la hausse des taux d'intérêt attendue par les prévisionnistes du secteur privé de 190 points de base pour le taux des bons du Trésor à 3 mois et de 150 points de base pour le taux des obligations du gouvernement à 10 ans pour la durée de la période de projection, comme il est indiqué à l'annexe 1.

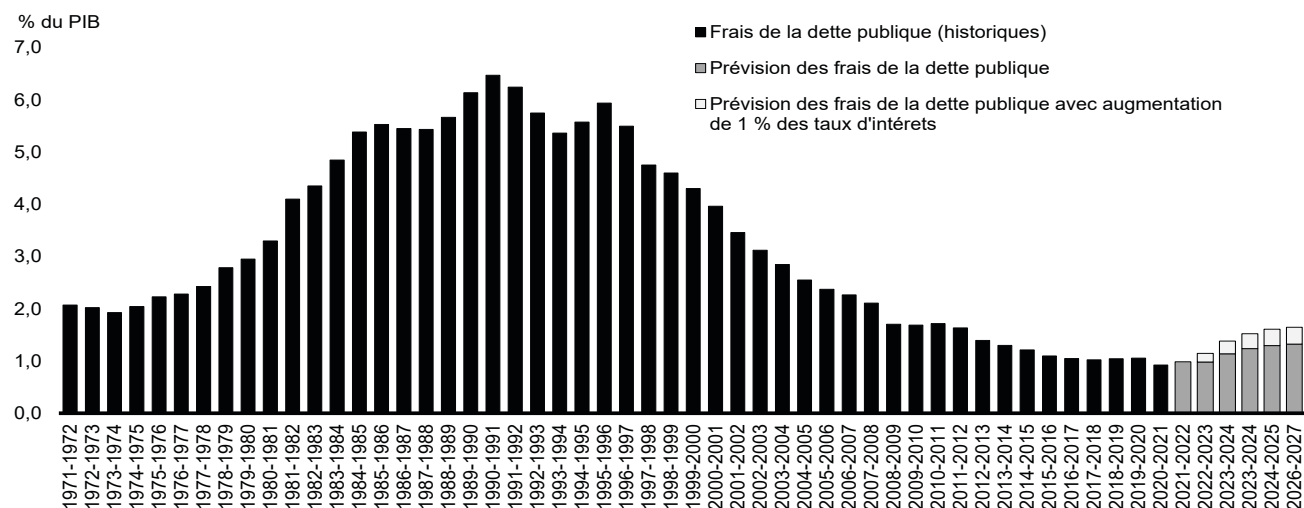
Le graphique 3.4 ci-dessous présente les frais de la dette publique historiques et les prévisions de la *Mise à jour économique et budgétaire*, en pourcentage du PIB. De plus, il comprend une estimation de la sensibilité des frais de la dette publique fédérale à une hausse supplémentaire de 1 % (100 points de base) de l'ensemble des taux d'intérêt, en plus de l'augmentation déjà prévue décrite ci-dessus, qui est intégrée aux prévisions de référence (c.-à-d. augmentation de 100 points de base maintenant, puis une hausse jusqu'à 250 points de base pour le taux des obligations du gouvernement à 10 ans d'ici 2026-2027). Compte tenu de la trajectoire actuelle prévue pour une augmentation des taux d'intérêt, il s'agit d'un scénario très improbable, mais qui illustre bien la résilience des finances fédérales dans de telles conditions.

Par rapport aux prévisions actuelles, les frais de la dette publique augmenteraient de 4,4 milliards de dollars la première année, de 6,7 milliards de dollars la deuxième année et de 10,0 milliards de dollars la cinquième année, au cours de laquelle les frais de la dette représenteraient encore moins de 1,7 % du PIB.

Frais de la dette publique prévus

Graphique 3.4

Frais de la dette publique historiques en proportion du PIB et sensibilité projetée à une augmentation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt



Source : Ministère des Finances Canada

Des taux d'intérêt plus élevés procureraient au gouvernement certains avantages compensateurs, notamment :

- une hausse des revenus tirés des actifs portant intérêt du gouvernement;
- les rajustements à la baisse correspondants faisant réduire les obligations au titre des régimes de retraite et des avantages des employés;
- une augmentation des revenus fiscaux du gouvernement si les hausses des taux d'intérêt étaient attribuables à une croissance économique plus vigoureuse.

Les initiatives fédérales ont appuyé l'économie et les finances provinciales et territoriales

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement fédéral a investi 511,6 milliards de dollars, soit près d'un quart du PIB du Canada, afin de soutenir les Canadiens. Le gouvernement fédéral a assumé cette responsabilité parce qu'au début de la pandémie, la question de savoir si les provinces avaient l'espace budgétaire nécessaire pour aider les Canadiens à traverser la crise était préoccupante. Dans sa réponse à la pandémie, le gouvernement fédéral a investi près de 20 milliards de dollars dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire et 2 milliards dans le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire, en plus de fournir 4,5 milliards de dollars par l'intermédiaire de versements complémentaires au titre du Transfert canadien en matière de santé pour appuyer les systèmes de soins de santé et 1 milliard de dollars pour le déploiement de vaccins. Le gouvernement a également investi 2,2 milliards de dollars afin de bonifier le Fonds pour le développement des collectivités du Canada en 2020-2021, en plus d'effectuer d'autres transferts directs aux provinces et aux territoires.

En outre, les mesures fédérales de soutien au revenu et aux entreprises ont protégé les recettes. Les recettes provinciales ont donc été plus élevées en raison des investissements fédéraux visant à stabiliser les revenus, à protéger les emplois et à empêcher la fermeture d'entreprises, ce qui a protégé l'assiette fiscale.

Ces contributions financières importantes, combinées à d'autres mesures d'intervention fédérale, ont permis de renforcer l'économie canadienne et d'augmenter directement les recettes provinciales et territoriales, qui, contrairement aux recettes fédérales, n'ont pas diminué et ont même légèrement augmenté au cours de cette perturbation mondiale sans précédent.

Tableau 3.2

Intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 – Mesures de soutien fédérales, provinciales et territoriales

	Fédérales	Provinciales et territoriales	Total
Incidence (milliards de dollars)			
Mesures directes de lutte contre la COVID-19 et de soutien aux personnes	346,0	86,0	432,0
Reports du paiement d'impôts et de taxes	85,1	31,5	116,6
Soutien au crédit	80,6	2,6	83,2
Total	511,6	120,1	631,7
Part des dépenses (%)			
Mesures directes de lutte contre la COVID-19 et de soutien aux personnes	80,1	19,9	100
Reports du paiement d'impôts et de taxes	73,0	27,0	100
Soutien au crédit	96,9	3,1	100
Total	81,0	19,0	100

Nota – Annonces des gouvernements provinciaux et territoriaux; calculs du ministère des Finances Canada. En date du 8 décembre 2021. Pour ce qui est des totaux fédéraux, les données tiennent compte de l'incidence totale, ce qui diffère du coût budgétaire selon la comptabilité d'exercice. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Les résultats budgétaires de 2020-2021 ont mis en évidence la résilience des recettes des gouvernements provinciaux et territoriaux, qui ont augmenté, contrairement à la baisse que l'on a pu constater dans les recettes fédérales (tableau 3.3). Cette dynamique était représentative du soutien et des transferts fédéraux substantiels, en grande partie dans le cadre de l'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, qui ont permis de fixer un plancher aux recettes des gouvernements provinciaux et territoriaux et de limiter ainsi leurs déficits et leur dette (graphique 3.5).

Tableau 3.3

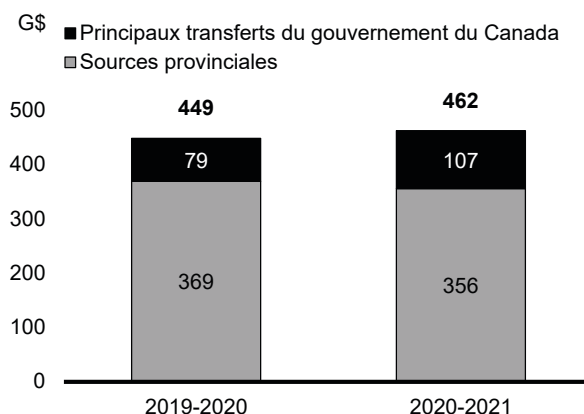
Variation des recettes totales par administration, 2020-2021
%

Canada	-5,3 %
Terre-Neuve-et-Labrador	2,0 %
Île-du-Prince-Édouard	8,1 %
Nouvelle-Écosse	0,4 %
Nouveau-Brunswick	4,3 %
Québec	4,8 %
Ontario	5,6 %
Manitoba	1,0 %
Saskatchewan	-2,4 %
Alberta	-6,7 %
Colombie-Britannique	6,0 %
Yukon	11,3 %
Territoires du Nord-Ouest	17,7 %
Nunavut	10,6 %
Total provincial-territorial	3,1 %

Source : Tableaux de référence financiers (tableau 3 et tableaux 18 à 31)

Nota – Les revenus de Terre-Neuve-et-Labrador ont été rajustés de manière à supprimer le transfert ponctuel au titre de l'Entente sur les paiements annuels de ristournes liées au projet Hibernia (2,4 milliards de dollars), qui a temporairement augmenté les revenus de 2019-2020.

Graphique 3.5

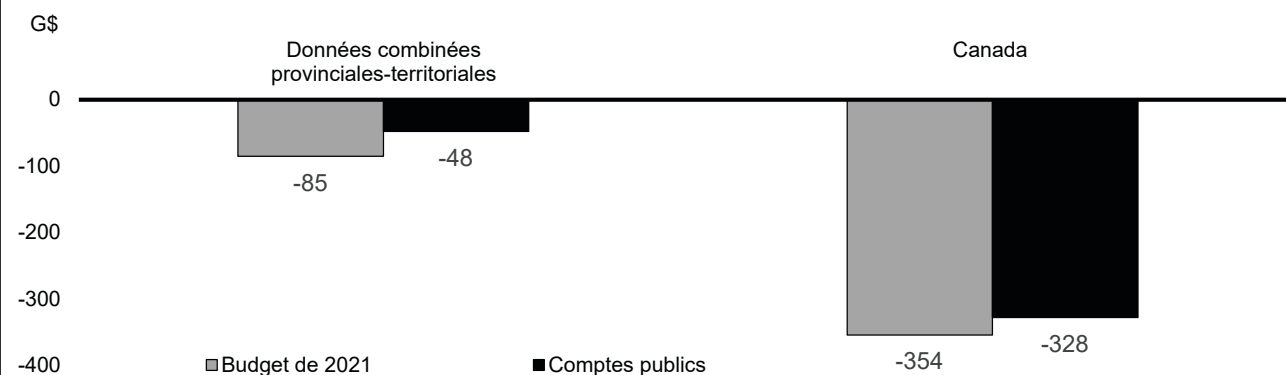
Ventilation du total des recettes provinciales-territoriales par source, 2019-2020 et 2020-2021


Nota – Il s'agit des principaux transferts du gouvernement du Canada à d'autres ordres de gouvernement. Les transferts excluent l'abattement du Québec. Estimation pour les Territoires du Nord-Ouest pour 2020-2021.

Source : Tableaux de référence financiers (tableaux 7 et 31)

Les gouvernements ont obtenu des résultats considérablement meilleurs que ce qui figure dans les projections financières pour 2020-2021. Les résultats financiers finaux indiquent que le déficit global des provinces et des territoires était de 44 % inférieur aux prévisions au moment des budgets de 2021, ce qui représente une surprise à la hausse plus importante que celle au niveau des résultats du gouvernement fédéral (graphique 3.6).

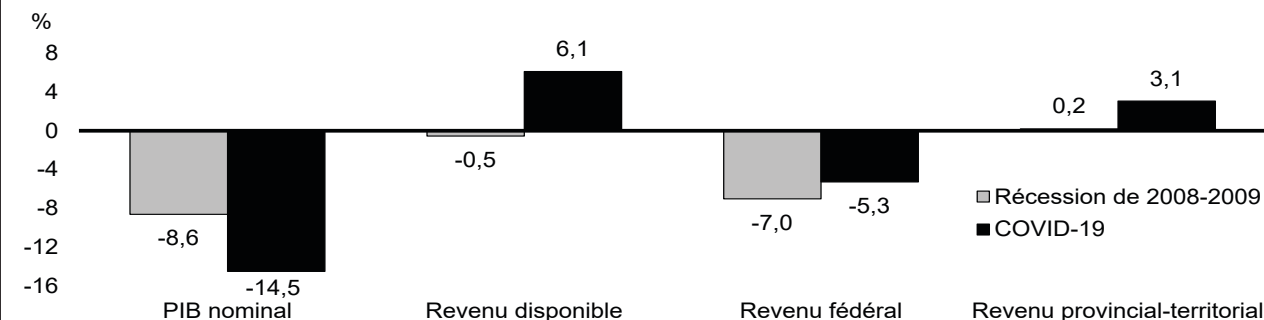
Graphique 3.6
Soldes budgétaires pour 2020-2021



Sources : Documents fédéraux, provinciaux et territoriaux du budget de 2021; Tableaux de référence financiers (tableaux 1 et 31)

Le soutien fédéral accordé aux travailleurs, aux entreprises et aux autres ordres de gouvernement a été particulièrement important comparativement à la récession de 2008-2009. D'abord et avant tout, la baisse du PIB nominal a été plus marquée au début de la pandémie que durant la récession de 2008-2009. La portée du soutien du gouvernement fédéral offert aux Canadiens a permis de préserver le revenu disponible des ménages, ce qui a favorisé une relance économique beaucoup plus rapide de l'économie que celle qui a suivi la récession de 2008-2009. Cette situation ainsi que les transferts directs importants aux autres ordres de gouvernement ont contribué à renforcer les bilans des gouvernements provinciaux et territoriaux (graphique 3.7).

Graphique 3.7
Évolution du PIB et des recettes publiques, récession 2008-2009 par rapport à la crise de la COVID-19



Nota – Les baisses du PIB nominal trimestriel sont calculées du sommet au creux (du troisième trimestre de 2008 au deuxième trimestre de 2009 et du quatrième trimestre de 2019 au deuxième trimestre de 2020). Les variations du revenu disponible trimestriel des ménages sont calculées du sommet au creux en 2008-2009 (du troisième trimestre de 2008 au premier trimestre de 2009) et d'avant la pandémie de COVID-19 (quatrième trimestre de 2019) jusqu'aux niveaux normalisés (quatrième trimestre de 2020). Les variations annuelles des recettes comparent l'exercice à l'exercice précédent (2009-2010 par rapport à 2008-2009 et 2020-2021 par rapport à 2019-2020).

Sources : Statistique Canada; Tableaux de référence financiers (tableaux 3 et 31)

Taxe sur les logements sous-utilisés

Dans le budget de 2021, le gouvernement a annoncé son intention de mettre en œuvre une taxe nationale annuelle de 1 % sur la valeur des biens immobiliers résidentiels du Canada qui sont considérés comme vacants ou sous-utilisés et qui appartiennent à des personnes non-résidentes et non-canadiennes. Il est proposé que la taxe soit en vigueur pour l'année civile 2022.

Taxe sur les services numériques

Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les sociétés de tous les secteurs, y compris les sociétés numériques, paient leur juste part sur l'argent qu'elles gagnent en faisant affaire au Canada. Le Canada préfère fortement une approche multilatérale relativement à cet enjeu. Comme mesure provisoire, le budget de 2021 proposait de mettre en œuvre une taxe sur les services numériques (TSN). Cette TSN s'appliquerait à un taux de 3 % aux revenus tirés de grandes entreprises de services numériques qui dépendent des contributions en données et en contenu des utilisateurs canadiens.

Depuis, 137 membres du Cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développements économiques et du G20 (OCDE/G20) se sont entendus autour d'un plan à deux piliers sur la réforme fiscale internationale, lequel a par la suite été approuvé par les ministres des Finances et les dirigeants du G20. Le Canada collabore avec ses partenaires internationaux pour que cette entente multilatérale entre en vigueur.

Entre-temps, pour assurer la protection des intérêts des Canadiens, le gouvernement a annoncé le 8 octobre 2021 qu'il prévoit aller de l'avant en ce qui concerne le projet de loi visant l'adoption de la TSN. Celle-ci serait perçue dès le 1^{er} janvier 2024, mais seulement si le traité permettant d'appliquer le nouveau régime fiscal multilatéral n'est pas encore entré en vigueur à cette date. Dans ce cas, la TSN serait payable à partir de 2024 pour les revenus gagnés à compter du 1^{er} janvier 2022. Le gouvernement espère sincèrement que la mise en œuvre en temps voulu du nouveau système international rendra cela inutile. Le gouvernement continue de collaborer avec ses partenaires internationaux afin de favoriser la mise en œuvre rapide du nouveau système international.

Taxe de luxe

Le budget de 2021 proposait d'instaurer une taxe sur les ventes, à usage personnel, de voitures de luxe et d'aéronefs personnels dont le prix de vente au détail est supérieur à 100 000 \$ et de bateaux, à usage personnel, d'une valeur supérieure à 250 000 \$. La taxe serait calculée selon le montant le moins élevé de deux montants suivants : 20 % de la valeur supérieure au seuil (100 000 \$ pour les voitures et les aéronefs personnels, 250 000 \$ pour les bateaux), ou 10 % de la valeur totale de la voiture, du bateau ou de l'aéronef personnel de luxe. Le ministère des Finances a entrepris des consultations relativement aux caractéristiques de cette mesure et s'efforce d'en intégrer les résultats dans le cadre fiscal proposé. Le projet de loi, y compris les détails de l'entrée en vigueur, sera communiqué au début de 2022.

Incitatif fiscal pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone

Le budget de 2021 a proposé un crédit d'impôt à l'investissement pour le capital investi dans des projets de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC), dans le but de réduire considérablement les émissions. Le nouveau crédit d'impôt à l'investissement serait mis à disposition pour une vaste gamme d'applications pour le CUSC dans différents sous-secteurs industriels (par exemple, le ciment, les plastiques, les engrais, les combustibles), y compris les projets d'hydrogène bleu et les projets d'extraction directe dans l'air, mais pas les projets de récupération assistée du pétrole. Le gouvernement tentera de trouver une façon d'offrir une aide fiscale semblable aux producteurs d'hydrogène vert. Le gouvernement a procédé à des consultations avec des intervenants de sous-secteurs industriels, des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que d'autres parties intéressées ou des membres du public, afin de recueillir leurs commentaires sur la conception du crédit d'impôt à l'investissement pour le CUSC. Le gouvernement décrira la conception définitive du crédit d'impôt à l'investissement proposé dans le budget de 2022.

Annexe 1

Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires

Projections économiques

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. Cette approche contribue à l'objectivité et à la transparence des données et confère un élément d'indépendance aux prévisions économiques et budgétaires du gouvernement. Les prévisions économiques exposées dans la présente section sont fondées sur une enquête réalisée au début du mois de novembre 2021. La moyenne de l'enquête a été rajustée pour tenir compte des résultats réels des Comptes nationaux pour le troisième trimestre de 2021 et des révisions historiques publiées le 30 novembre.

Des économistes de 12 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de novembre :

- BMO Marchés des capitaux,
- Caisse de dépôt et placement du Québec,
- Marchés mondiaux CIBC,
- Le Conference Board du Canada,
- Desjardins,
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.,
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne,
- Banque Nationale Marchés financiers,
- Banque Royale du Canada,
- Banque Scotia,
- Groupe Financier Banque TD,
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique).

Les économistes du secteur privé s'attendent à une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 4,6 % en 2021, un taux révisé à la baisse par rapport à celui de 5,8 % prévu dans le budget de 2021. Cette baisse s'explique par les résultats inférieurs aux prévisions au deuxième trimestre et par la croissance inférieure aux prévisions au deuxième semestre de cette année, principalement en raison de perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale. Les perspectives de croissance du PIB réel ont été revues à la hausse légèrement pour 2022, à 4,2 %, par rapport à 4 % dans le budget de 2021, et plus fortement pour 2023, à 2,8 %, par rapport à 2,1 % dans le budget de 2021. La croissance du PIB réel devrait être modérée, s'établissant à environ 2 % en moyenne par année au cours des années restantes de la période de prévision, sous l'effet d'un retour aux taux de croissance tendanciels à long terme.

Le taux de chômage devrait se situer en moyenne à 7,5 % en 2021 et à 6,1 % en 2022, une baisse projetée plus rapide que celle indiquée dans le budget de 2021. Le taux de chômage devrait se situer autour de 5,7 % au cours des années restantes de la période de prévision, ce qui est bas par rapport aux normes historiques et près du taux observé au Canada avant la pandémie.

Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que les récentes pressions sur les prix se poursuivent pendant un certain temps. Conformément aux tendances à l'échelle mondiale, les perspectives d'inflation selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) ont été nettement relevées, passant à 3,3 % en 2021 et à 3,1 % en 2022, comparativement à 2,2 % et à 2,0 % dans le budget de 2021. Les contraintes liées à la pandémie et les pressions inflationnistes connexes sont des tendances planétaires où les pressions sur les prix sont attribuables à des facteurs mondiaux tels que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les goulots d'étranglement dans le transport et l'importante évolution de la demande mondiale vers des biens durables durant la pandémie. L'inflation selon l'IPC devrait ensuite se normaliser graduellement à environ 2 % sur le reste de la période de prévision, ce qui correspond au taux d'inflation moyen au Canada depuis 30 ans.

Compte tenu de la vigueur récente des prix des produits de base, les perspectives concernant les prix du pétrole brut West Texas Intermediate ont été révisées à la hausse à 68 dollars américains le baril pour 2021 et à 73 dollars américains le baril pour 2022, soit environ 10 dollars américains le baril de plus en moyenne que dans les projections du budget de 2021. Les prix du pétrole brut devraient ensuite rester supérieurs à ceux indiqués dans le budget de 2021 d'environ 6 dollars américains le baril en moyenne par année.

En raison de l'inflation intérieure et des prix du pétrole brut, les perspectives d'inflation du PIB (la mesure la plus large de l'inflation des prix à l'échelle de l'économie) en 2021 correspondent maintenant à plus de deux fois la projection du budget de 2021 (7,6 % contre 3,5 %). Pour les années suivantes, les perspectives d'inflation du PIB ont été revues à la baisse de 0,1 point de pourcentage en moyenne par année par rapport au budget de 2021.

Sous l'effet de ces nouveaux facteurs, le niveau prévu du PIB nominal en 2021 (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale) dépasse de 66 milliards de dollars les projections du budget de 2021. L'écart du PIB nominal par rapport au budget de 2021 devrait se chiffrer en moyenne à environ 87 milliards de dollars par année au cours de la période de 2021 à 2025.

En fait, le PIB nominal de 2021, pour la période actuelle, se maintient au niveau initialement prévu dans le budget de 2018 (2 481 G\$) et dans la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2019 (2 479 G\$) déposée en décembre 2019, avant le début de la pandémie de COVID-19. Le fait que cette situation soit survenue malgré la pire crise économique des 100 dernières années est attribuable en partie aux efforts importants déployés pour stabiliser les revenus durant la pandémie, ce qui a permis au Canada de récupérer les emplois perdus et de relancer l'économie plus rapidement que ce qui avait été prévu au début de la crise.

Conformément aux estimations d'économistes du secteur privé, les perspectives des taux d'intérêt à court et à long terme ont été révisées à la hausse dans l'enquête de novembre 2021, de 40 et de 10 points de base respectivement pour la période de 2021 à 2025 par rapport aux prévisions du budget de 2021.

Tableau A1.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021-2025
Croissance du PIB réel¹							
Budget de 2021	5,8	4,0	2,1	1,9	1,8	---	3,1
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	4,6	4,2	2,8	2,0	1,8	1,8	3,1
Inflation du PIB¹							
Budget de 2021	3,5	2,0	2,0	2,1	2,0	---	2,3
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	7,6	2,2	1,5	1,9	1,9	1,9	3,0
Croissance du PIB nominal¹							
Budget de 2021	9,5	6,0	4,0	4,0	3,8	---	3,3
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	12,5	6,6	4,3	3,9	3,7	3,8	6,2
PIB nominal (G\$)¹							
Budget de 2021	2 416	2 561	2 665	2 771	2 877	---	
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	2 482	2 644	2 758	2 866	2 973	3 086	
Différence entre le budget de 2021 et la Mise à jour économique et budgétaire de 2021	66	83	94	95	96	---	87
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
Budget de 2021	0,1	0,2	0,5	1,1	1,6	---	0,7
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	0,1	0,5	1,2	1,6	1,9	2,0	1,1

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021-2025
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans							
Budget de 2021	1,5	1,8	2,1	2,5	2,7	---	2,1
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	1,4	1,9	2,3	2,5	2,7	2,9	2,2
Taux de change (cents US / \$CAN)							
Budget de 2021	79,4	79,8	80,8	81,0	81,0	---	80,4
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	80,0	80,6	80,7	80,4	80,4	80,6	80,4
Taux de chômage¹							
Budget de 2021	8,0	6,5	6,2	6,0	5,9	---	6,5
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	7,6	6,1	5,7	5,7	5,6	5,7	6,1
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
Budget de 2021	2,2	2,0	2,1	2,1	2,1	---	2,1
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	3,3	3,1	2,3	2,1	2,1	2,0	2,6
Croissance du PIB réel des États-Unis							
Budget de 2021	4,2	3,4	2,4	2,1	2,0	---	2,8
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	5,6	3,9	2,6	1,9	1,8	1,8	3,1
Prix du pétrole brut West Texas Intermediaire (\$US/baril)							
Budget de 2021	60	61	60	60	60	---	60
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	68	73	68	66	65	63	68

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les données ont été redressées afin de tenir compte des révisions historiques du Système de comptabilité nationale du Canada.

Sources : Statistique Canada; pour le budget de 2021, enquête de mars 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2021, enquête de novembre 2021 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, dont les résultats ont été rajustés pour tenir compte des résultats réels des Comptes nationaux pour le troisième trimestre de 2021 et des révisions historiques publiées le 30 novembre

Projections budgétaires

Les perspectives budgétaires présentées dans la Mise à jour économique et budgétaire sont prévues d'après les projections économiques présentées précédemment. Les tableaux qui suivent présentent les changements apportés aux perspectives budgétaires du budget de 2021 pour le solde budgétaire et par source de revenus et grande catégorie de charges. Ces changements comprennent l'incidence des mesures stratégiques prises par le gouvernement depuis le budget de 2021, une amélioration des perspectives économiques et des résultats plus importants que prévu en 2020-2021.

Évolution des perspectives budgétaires depuis le budget de 2021

Tableau A1.2

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2021, mesures stratégiques et investissements

G\$

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Projections			
				2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
Solde budgétaire – budget de 2021	-354,2	-154,7	-59,7	-51,0	-35,8	-30,7	
Évolution de la situation économique et budgétaire (tableau A1.3)	36,0	38,5	14,1	14,5	11,2	12,6	
Solde budgétaire avant les mesures stratégiques et les investissements	-318,1	-116,2	-45,6	-36,6	-24,6	-18,1	-9,3
Mesures stratégiques prises depuis le budget de 2021 et dans la présente Mise à jour économique et budgétaire							
Protéger notre relance en finissant la lutte contre la COVID-19		-13,0	-7,8	-3,3	-0,8	-0,7	-0,7
Autres mesures stratégiques (Tableau A1.12)		-1,8	-3,0	-2,0	-1,6	-1,7	-0,8
Provisions pour coûts possibles :							
Intervention face au variant Omicron		-4,5					
Rétablissement à la suite des catastrophes naturelles en Colombie-Britannique		-5,0					
Réparation des préjudices passés et des actes de discrimination liés à la protection de l'enfance chez les Premières Nations	-16,0	-4,0	-3,7	-3,9	-4,0	-4,1	-4,2
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	6,4	0,0	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9
Incidence budgétaire nette	-9,6	-4,0	-1,9	-2,1	-2,1	-2,2	-2,3
Total – Mesures depuis le budget de 2021	-9,6	-28,4	-12,8	-7,4	-4,6	-4,6	-3,8
Solde budgétaire	-327,7	-144,5	-58,4	-43,9	-29,1	-22,7	-13,1
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	<i>-14,8</i>	<i>-5,8</i>	<i>-2,2</i>	<i>-1,6</i>	<i>-1,0</i>	<i>-0,8</i>	<i>-0,4</i>
<i>Dette fédérale (% du PIB)</i>	<i>47,5</i>	<i>48,0</i>	<i>47,3</i>	<i>46,9</i>	<i>46,2</i>	<i>45,3</i>	<i>44,0</i>
Projections du budget de 2021							
<i>Dette fédérale (% du PIB)</i>	<i>49,0</i>	<i>51,2</i>	<i>50,7</i>	<i>50,6</i>	<i>50,0</i>	<i>49,2</i>	

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2021

Tableau A1.3

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2021

G\$

	2020-2021	Projections				
		2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Évolution économique et budgétaire par composante¹ :						
Variation des revenus budgétaires						
(1.1) Impôt sur le revenu	14,1	13,3	12,7	12,4	11,5	12,3
(1.2) Taxes et droits d'accise	2,9	1,5	2,5	2,7	2,7	2,7
(1.3) Produits du régime de tarification de la pollution	-0,1	0,2	0,1	2,2	4,3	6,4
(1.4) Cotisations d'assurance-emploi	0,2	0,5	0,8	0,9	0,9	0,9
(1.5) Autres revenus ²	3,2	0,1	-2,0	-0,6	-1,5	-1,0
(1) Total – Revenus budgétaires	20,3	15,6	14,2	17,6	17,9	21,2
Variation des charges de programmes						
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	3,5	3,4	-3,2	0,1	-0,2	-0,4
(2.2) Principaux transferts aux autres administrations	0,1	4,6	-0,5	-1,5	-1,8	-1,9
(2.3) Charges de programmes directes	12,1	15,5	2,9	-2,6	-6,1	-9,0
(2.3.1) Dont : Retour des produits du régime de tarification de la pollution	0,2	0,0	0,0	-2,5	-4,4	-6,4
(2) Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	15,6	23,5	-0,8	-4,0	-8,1	-11,3
(3) Pertes actuarielles nettes	0,1	1,9	1,0	1,7	1,5	1,9
(4) Frais de la dette publique	0,0	-2,4	-0,3	-0,9	-0,2	0,7
(5) Total – Évolution de la situation économique et budgétaire	36,0	38,5	14,1	14,5	11,2	12,6

¹ Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (hausse des revenus ou baisse des charges).

² Comprend la variation des autres revenus, et des autres revenus fiscaux.

Les revenus budgétaires ont été révisés à la hausse par rapport au budget de 2021.

- Compte tenu de l'amélioration des perspectives du marché du travail, du revenu des particuliers et de la rentabilité des entreprises, les revenus tirés de l'impôt sur le revenu devraient augmenter d'environ 12 milliards de dollars par année en moyenne sur la période de prévision.
- Les revenus tirés des taxes d'accise et des droits d'importation ont été révisés à la hausse en grande partie en raison de la croissance accrue des revenus provenant de la taxe sur les produits et services, ce qui cadre avec les solides résultats récents et de meilleures perspectives de consommation taxable.

- Les revenus du régime fédéral de tarification de la pollution qui proviennent des provinces et territoires visés par le filet de sécurité fédéral devraient être plus élevés, en grande partie en raison de l'intégration du nouveau profil de tarification du carbone qui entrera en vigueur à compter de 2023-2024.¹ On continuera de remettre l'intégralité de ces produits issus directement du régime fédéral de tarification aux provinces et aux territoires où ils ont été générés.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi ont été révisés à la hausse en raison de la participation plus élevée que prévu à la population active et aux meilleures perspectives en ce qui a trait à la croissance des salaires à l'échelle de l'économie.
- Les autres revenus, comme ceux tirés de la vente de biens et de services, des investissements et des prêts, des intérêts et des pénalités, et des bénéfices nets des sociétés d'État, sont en grande partie attribuables aux bénéfices moins élevés que prévu de la Banque du Canada.

Les charges de programmes, en particulier les principaux transferts aux autres ordres de gouvernement et les charges de programmes directes, devraient être nettement inférieures en 2021-2022 par rapport au budget de 2021, ce qui dénote en grande partie l'amélioration des perspectives économiques, qui a contribué à réduire le coût prévu des premières mesures de soutien en réponse à la pandémie.

- Au cours du reste de la période de prévision, les rajustements des principaux transferts aux particuliers représentent l'incidence de la hausse attendue de l'inflation, à laquelle sont indexés les taux de l'Allocation canadienne pour enfants et des prestations aux personnes âgées, compensée quelque peu par l'utilisation plus faible de l'Allocation canadienne pour enfants qui est attendue par suite de la hausse prévue du revenu. Les prestations d'assurance-emploi sont plus élevées en 2022-2023, en raison de l'utilisation plus élevée des mesures temporaires d'assurance-emploi liées à la COVID-19 qui est prévue, mais elles demeurent en grande partie inchangées pour le reste de la période de prévision.
- Par rapport au budget de 2021, les principaux transferts aux autres ordres de gouvernement devraient être inférieurs en 2021-2022, ce qui est attribuable surtout à l'incidence des perspectives concernant les revenus plus fortes que prévu des gouvernements provinciaux à l'égard des paiements potentiels de stabilisation fiscale. Au cours des années ultérieures de la période de prévision, les charges ont été révisées à la hausse en raison des perspectives économiques plus solides, puisque les paiements au titre du Transfert canadien pour la santé et de la péréquation sont indexés à la croissance du PIB nominal, ce qui veut dire que les provinces et les territoires bénéficieront directement du rythme de la relance.
- Les charges de programme directes ont été rajustées à la baisse en 2021-2022 et en 2022-2023, en grande partie en raison de la réévaluation des premières mesures de soutien en réponse à la pandémie. Sur la période de prévision, les charges de programmes directes sont révisées à la hausse, principalement en raison de la mise à jour du profil de tarification du carbone, qui entraîne une augmentation des revenus, comme nous l'avons vu ci-dessus, lesquels sont ensuite retournés à l'administration d'origine par l'intermédiaire de programmes de transfert. En outre, la hausse des dépenses ministérielles prévues et des coûts des services liés aux régimes de retraite et aux avantages sociaux contribue à l'augmentation par rapport au budget de 2021.

Les pertes actuarielles nettes – qui représentent les changements apportés à l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés accumulés au cours des exercices précédents – devraient être plus faibles que celles prévues dans le budget de 2021, sous l'effet des révisions à la hausse des taux d'intérêt à long terme projetés servant à évaluer les obligations.

¹ Lors de son instauration, le prix du carbone était conçu pour augmenter au fil du temps jusqu'à 50 \$, pendant l'exercice 2022-2023. La nouvelle trajectoire reflète des augmentations annuelles de 15 \$ la tonne, à compter de 2023-2024, comme il est indiqué dans la mise à jour de l'*Approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone 2023-2030*, publiée en août 2021.

Les frais de la dette publique ont augmenté en 2021-2022 en raison de l'incidence de la hausse de l'inflation sur les obligations à rendement réel. Pour le reste de la période de prévision, les frais de la dette publique sont légèrement plus élevés en raison de la hausse prévue des coûts d'intérêt sur la dette portant intérêt. Ces coûts d'intérêt supérieurs sont en grande partie contrebalancés par des besoins financiers inférieurs en raison de l'amélioration globale du solde budgétaire projeté depuis le budget de 2021. Les frais de la dette publique demeurent sur une trajectoire durable à long terme et devraient être inférieurs de 0,7 milliard de dollars en 2025-2026 à ce qui était indiqué dans le budget de 2021.

État sommaire des opérations

Tableau A1.4

État sommaire des opérations

G\$

	2020– 2021	2021– 2022	2022– 2023	Projections			
				2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Revenus budgétaires	316,5	370,5	391,7	413,9	435,7	458,9	481,0
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	608,5	480,2	416,3	420,4	427,0	442,5	455,2
Frais de la dette publique	20,4	24,5	26,0	31,4	35,6	38,6	40,9
Total des charges excluant les pertes actuarielles nettes	628,9	504,7	442,2	451,9	462,5	481,1	496,1
Solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes	-312,4	-134,2	-50,5	-38,0	-26,8	-22,2	-15,2
Pertes actuarielles nettes	-15,3	-10,3	-7,9	-5,9	-2,3	-0,5	2,0
Solde budgétaire	-327,7	-144,5	-58,4	-43,9	-29,1	-22,7	-13,1
Situation financière							
Total des passifs	1 652,2	1 784,4	1 833,9	1 902,3	1 955,9	2 004,0	2 041,0
Actifs financiers ¹	502,4	492,3	480,6	502,8	524,9	548,3	570,3
Dette nette	1 149,8	1 292,1	1 353,3	1 399,6	1 431,0	1 455,6	1 470,7
Actifs non financiers	101,1	100,5	103,3	105,7	108,0	109,9	111,8
Dette fédérale	1 048,7	1 191,6	1 250,0	1 293,9	1 323,0	1 345,7	1 358,9
% du PIB							
Revenus budgétaires	14,3	14,9	14,8	15,0	15,2	15,4	15,6
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	27,6	19,3	15,7	15,2	14,9	14,9	14,8
Frais de la dette publique	0,9	1,0	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3
Solde budgétaire	-14,8	-5,8	-2,2	-1,6	-1,0	-0,8	-0,4
Dette fédérale	47,5	48,0	47,3	46,9	46,2	45,3	44,0

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le niveau projeté des actifs financiers pour 2021-2022 comprend une estimation des autres revenus globaux de 1,7 milliard de dollars pour les sociétés d'État entreprises et les autres entreprises gouvernementales.

Perspectives concernant les revenus budgétaires

Tableau A1.5

Perspectives concernant les revenus

G\$

	2020– 2021	2021– 2022	2022– 2023	Projections			
				2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Revenus d'impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	174,8	185,6	194,6	204,0	213,0	222,7	232,8
Impôt sur le revenu des sociétés	54,1	57,3	58,4	60,9	65,5	70,0	73,7
Impôt sur le revenu des non-résidents	8,1	10,6	10,4	10,7	11,1	11,5	12,0
Total	237,0	253,5	263,4	275,6	289,6	304,2	318,5
Revenus tirés des taxes et des droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	32,4	42,0	45,6	47,3	48,8	50,3	51,9
Droits de douane à l'importation	4,3	5,0	5,4	5,7	6,0	6,4	6,8
Autres taxes et droits d'accise	10,3	11,6	12,4	12,7	12,8	12,8	12,8
Total	47,0	58,6	63,4	65,7	67,6	69,6	71,4
Autres revenus fiscaux	0,0	0,0	0,2	0,9	0,9	1,0	1,0
Total – Revenus fiscaux	283,9	312,1	326,9	342,2	358,2	374,8	391,0
Produits du régime de tarification de la pollution ¹	4,4	6,5	8,0	10,2	12,3	14,2	16,2
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	22,4	24,2	26,3	28,2	30,1	32,1	34,3
Autres revenus							
Sociétés d'État entreprises	-10,5	8,9	8,9	8,5	8,8	10,2	10,9
Autres programmes	14,1	17,3	19,8	22,7	23,9	24,7	25,6
Revenu net des opérations de change	2,2	1,5	1,8	2,1	2,5	2,8	3,0
Total	5,8	27,6	30,5	33,3	35,2	37,7	39,5
Total – Revenus budgétaires	316,5	370,5	391,7	413,9	435,7	458,9	481,0
% du PIB							
Total – Revenus fiscaux	12,9	12,6	12,4	12,4	12,5	12,6	12,7
Produits du régime de tarification de la pollution	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1
Autres revenus	0,3	1,1	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3
Total – Revenus budgétaires	14,3	14,9	14,8	15,0	15,2	15,4	15,6

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend les produits issus de la redevance sur les combustibles qui seront retournés à leur province ou territoire d'origine au moyen de paiements de l'Incitatif à agir pour le climat et d'autres mesures de soutien visant à lutter contre les changements climatiques.

Les perspectives concernant les revenus budgétaires, présentées dans le tableau A1.5 ci-dessus, donnent un aperçu des projections par grande composante.

Revenus d'impôt sur le revenu

Les rentrés d'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante composante des revenus budgétaires, qui s'établissaient à 55,2 % en 2020-2021, devraient passer à 185,6 milliards de dollars en 2021-2022 (hausse de 6,2 %), à mesure que l'économie s'améliore. Pour le reste de la période de prévision, la croissance des revenus d'impôt sur le revenu des particuliers devrait revenir à une moyenne de 4,6 %, ce qui est légèrement supérieur à la croissance projetée du PIB nominal.

Selon les projections, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés augmenteront de 5,8 %, pour atteindre 57,3 milliards de dollars en 2021-2022, soutenues par des gains importants dans les profits des sociétés et par la vigueur économique générale. Pour le reste de la période de prévision, ces revenus devraient augmenter à un taux moyen de 5,2 % par année.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents désignent l'impôt payé par les non-résidents sur leurs revenus de provenance canadienne, notamment sous forme de dividendes et d'intérêts. Ces rentrées devraient augmenter pour s'établir à 10,6 milliards de dollars en 2021-2022 (30,4 %), étant donné que les bénéfices des sociétés et les revenus de placement devraient se rétablir des répercussions économiques de la crise. Pendant le reste de la période de prévision, la croissance devrait revenir à une moyenne de 2,6 %.

Revenus tirés des taxes et des droits d'accise

Les revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient rebondir à 42 milliards de dollars en 2021-2022 (hausse de 29,6 %) par rapport au très faible résultat de 2020-2021 attribuable à la fermeture temporaire d'une grande partie du secteur de la vente au détail et de la réduction des revenus causée par le coût du paiement ponctuel du crédit pour la TPS bonifié. Pendant le reste de la période de projection, les revenus tirés de la TPS devraient augmenter de 4,3 % par année, en moyenne, à la suite de la croissance projetée de la consommation taxable.

Les droits de douane à l'importation devraient augmenter de 17,3 % en 2021-2022, compte tenu de la relance économique et de la baisse de la demande de remises de droits sur l'équipement de protection individuelle et les autres produits médicaux. Les revenus devraient ensuite augmenter à un taux annuel moyen de 6,4 % sous l'effet de la croissance prévue des importations.

D'autres taxes et droits d'accise devraient augmenter pour atteindre 11,6 milliards de dollars en 2021-2022 (hausse de 12,7 %) à mesure que la demande se rétablit, avant de revenir à une croissance annuelle moyenne de 2,0 % pour le reste de la période de projection, compte tenu de la croissance prévue de la consommation de carburants moteurs et de produits du tabac, en particulier.

Les autres taxes comprennent les revenus de la taxe sur les logements sous-utilisés annoncée dans le budget de 2021. Selon les prévisions, les revenus de cette taxe devraient s'élever à 0,2 milliard de dollars en 2022-2023.

Selon l'annonce faite le 8 octobre 2021, le gouvernement va de l'avant avec les dispositions législatives mettant en œuvre la taxe sur les services numériques. Toutefois, conformément à un nouvel accord international sous les auspices de l'OCDE, la taxe ne s'appliquera qu'à partir de 2024, et seulement si le traité mettant en œuvre le nouveau régime fiscal multilatéral (l'impôt sous le Pilier Un) n'est pas entré en vigueur. Compte tenu de la nette préférence du Canada pour une approche multilatérale et des incertitudes qui demeurent concernant le modèle final de l'impôt sous le Pilier Un, les revenus prévus précédemment pour la taxe sur les services numériques en 2023-2024 et les années suivantes ont été affectés uniquement comme estimation des revenus découlant d'une approche multilatérale. Si le traité visant le Pilier Un n'entre pas en vigueur, la taxe sur les services numériques s'appliquerait elle aussi à partir de 2024 pour les revenus gagnés à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cotisations d'assurance-emploi

Les cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter de 7,2 % pendant la période de prévision en raison de l'amélioration du marché du travail. En outre, le gel des taux de cotisation de deux ans devrait se terminer en 2023, et le mécanisme d'établissement du taux devrait revenir à une structure de taux de cotisation prévue par la législation actuelle, qui équilibre les dépenses accumulées dans le compte sur sept ans. Les taux de cotisation devraient augmenter graduellement, passant de 1,58 \$ en 2022 à 1,83 \$ par rémunération assurable de 100 \$, mais demeureraient inférieurs au taux maximal de 1,88 \$ atteint après la récession de 2008-2009. Dans l'ensemble, grâce à une amélioration de la situation sur le marché du travail, le déficit cumulatif figurant dans le compte diminuera un peu plus rapidement que ce qui avait été prévu à l'origine dans le budget de 2021, avec un modeste excédent en 2028. Le gouvernement continuera d'examiner les taux de cotisation à la lumière des résultats de ses consultations sur les réformes futures de l'assurance-emploi au cours de la prochaine année et en fonction de la situation du marché du travail au cours de la relance.

Autres revenus

Les autres revenus comptent trois volets généraux : les revenus nets des sociétés d'État entreprises; les autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et services et des autres revenus divers; et les revenus sur opérations de change.

- Les revenus des sociétés d'État entreprises devraient augmenter de 19,4 milliards de dollars en 2021-2022, avant de croître à un taux annuel moyen de 4,3 % pour le reste de la période de projection. Ces projections reflètent les perspectives présentées dans les plans d'entreprise des différentes sociétés d'État entreprises, de même que l'incidence des programmes de la Banque du Canada lancés pendant la pandémie de COVID-19, dont l'achat de titres du gouvernement du Canada sur le marché secondaire pour soutenir la liquidité des marchés financiers.
- Les autres revenus de programmes varient en fonction des revenus des sociétés d'État consolidées, des taux d'intérêt, de l'inflation, des fluctuations des taux de change (qui ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises). Ces revenus devraient augmenter de 22,5 % en 2021-2022, principalement sous l'effet de la hausse des intérêts et des pénalités, étant donné que les renonciations instaurées dans le cadre de la réponse à la COVID-19 du gouvernement en 2020-2021, lesquelles ont réduit les revenus de cette année-là, ne sont plus en vigueur, et d'une augmentation prévue des revenus tirés de la vente de biens et de services (p. ex. revenus de VIA Rail, frais versés pour l'obtention de passeports et de visas, et revenus tirés de la mise aux enchères du spectre des services sans fil). Au cours du reste de la période de projection, ces revenus devraient augmenter, en grande partie sous l'effet de la hausse du revenu provenant du rendement des investissements et du revenu d'intérêts et de pénalités.
- Les revenus nets tirés des opérations de change, qui sont principalement constitués du rendement des réserves officielles de liquidités internationales détenues dans le Compte du fond des changes, sont volatils et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Les actifs du Compte du fonds des changes sont surtout investis dans des titres de créance d'États souverains et de leurs organismes, et sont détenus pour aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidité au gouvernement, au besoin. Ces revenus devraient augmenter en raison de la hausse prévue des taux d'intérêt.

Compte des opérations de l'assurance-emploi

Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi

	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027		
Cotisations d'assurance-emploi	22,4	24,2	26,3	28,2	30,1	32,1	34,3		
Prestations d'assurance-emploi ¹	33,7	39,5	31,7	24,7	25,1	25,6	26,5		
Frais d'administration et autres charges du programme ²	2,5	2,9	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0		
	2020³	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	-6,4	-21,2	-10,0	1,5	3,1	4,8	6,0	7,5	7,7
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	1,3	-19,9	-29,9	-28,4	-25,3	-20,5	-14,5	-6,9	0,7 ⁴
Taux de cotisation projeté (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	1,58	1,58	1,58	1,63	1,68	1,73	1,78	1,83	1,83

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les prestations d'assurance-emploi excluent les coûts de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence, car ceux-ci ne seront pas recouverts au moyen des cotisations d'assurance-emploi, conformément à l'engagement du gouvernement de créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi.

² Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directs.

³ Les valeurs de 2020 sont des données réelles. Les données de 2021 et des années suivantes constituent des projections.

⁴ Le solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi ne se situe pas exactement à zéro à la fin de la période de sept ans, puisque les taux d'assurance-emploi projetés sont arrondis au cent près par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, conformément à la Loi sur l'assurance-emploi.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les revenus et les charges liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement crédités ou imputés à ce compte, conformément à la Loi sur l'assurance-emploi, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile en vue d'assurer l'équilibre du Compte au fil du temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait enregistrer des déficits annuels de 2020 à 2022 en raison de l'augmentation des prestations d'assurance-emploi (excluant la Prestation d'assurance-emploi d'urgence) et du gel temporaire des cotisations d'assurance-emploi jusqu'à la fin de 2022. Par la suite, le Compte devrait enregistrer des excédents annuels en raison des augmentations prévues du taux de cotisation, jusqu'à ce qu'il atteigne 1,83 \$. Ces hausses reflètent la pratique systématique du mécanisme de fixation des taux, qui a commencé par la fixation du taux de cotisation de 2017.

L'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières Canada estime un taux d'équilibre fixe sur sept ans de 1,81 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable. Ce montant diffère légèrement du taux de 1,83 \$ atteint d'ici la fin de la période en raison de l'intégration d'hypothèses visant à mieux s'aligner sur les répercussions financières prévues. En particulier, les projections du ministère des Finances tiennent compte de la limite de cinq cents imposée par la loi dans les changements annuels apportés au taux de cotisation et du gel des taux de cotisation en 2022.

Perspectives concernant les charges de programmes

Tableau A1.6

Perspectives concernant les charges

G\$

	Projections						
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	58,5	61,6	68,3	73,0	77,4	81,9	86,5
Prestations d'assurance-emploi ¹	58,4	39,5	31,7	24,7	25,1	25,6	26,5
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs ²	55,8	20,4	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation canadienne pour enfants ³	27,4	26,4	25,5	25,8	26,5	27,3	28,2
Total	200,1	147,9	126,0	123,5	128,9	134,8	141,2
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé	45,9	43,1	45,2	48,7	51,1	53,2	55,2
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	15,0	15,5	15,9	16,4	16,9	17,4	17,9
Péréquation	20,6	20,9	21,9	23,6	24,8	25,8	26,8
Formule de financement des territoires	4,2	4,4	4,6	4,9	5,1	5,2	5,4
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	4,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5
Soins à domicile et soins de santé mentale	1,3	1,5	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ⁴	0,0	3,0	4,5	5,5	6,5	7,7	7,7
Autres arrangements fiscaux ⁵	15,4	-5,6	-6,0	-6,5	-6,8	-7,2	-7,5
Total	106,7	85,0	89,6	96,2	101,1	105,8	109,2
Charges de programmes directes							
Retour des produits du régime de tarification de la pollution ⁶	4,6	4,8	7,9	11,0	12,3	14,3	16,2
Subvention salariale d'urgence du Canada	80,2	20,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres paiements de transfert	98,0	98,5	79,4	77,2	73,6	75,5	75,5
Charges de fonctionnement ⁷	119,1	123,7	113,4	112,5	111,0	112,0	113,2
Total	301,8	247,3	200,7	200,7	196,9	201,8	204,9
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes							
	608,5	480,2	416,3	420,4	427,0	442,5	455,2
Pertes (gains) actuarielles nettes	15,3	10,3	7,9	5,9	2,3	0,5	-2,0
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	9,1	6,0	4,8	4,5	4,5	4,5	4,6
Principaux transferts aux autres administrations	4,8	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6	3,5
Charges de programmes directes	13,7	10,0	7,6	7,3	6,9	6,8	6,6
Total des charges de programmes	27,6	19,3	15,7	15,2	14,9	14,9	14,8

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur et les prestations de travail partagé, ainsi que les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de fonctionnement. Elles comprennent la partie des paiements au titre de la Prestation canadienne d'urgence qui est comptabilisée dans le Compte des opérations de l'assurance-emploi en 2019-2020 et en 2020-2021; il n'y a toutefois aucune incidence sur le Compte des opérations de l'assurance-emploi puisque les revenus tirés des cotisations ne seront pas utilisés pour la Prestation canadienne d'urgence, car un crédit a été accordé en 2020-2021.

² Comprend la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne de relance économique, la Prestation canadienne de la relance économique pour les proches aidants, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique et la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement.

³ Comprend les Prestations pour enfants handicapés et les paiements résiduels pour la Prestation universelle pour la garde d'enfants, qui ont été remplacées par l'Allocation canadienne pour enfants.

⁴ Les paiements de transfert pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada versés aux provinces et aux territoires, comme ils sont indiqués dans le budget de 2021, ont été reclassés des charges de programmes directes aux principaux transferts à d'autres ordres de gouvernement, sans incidence sur le total des charges de programmes. Les montants ne comprennent pas le financement lié à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants autochtones, lequel est inclus dans les autres paiements de transfert.

⁵ Les autres arrangements fiscaux comprennent l'abattement d'impôt du Québec (recouvrement des allocations aux jeunes et paiements de remplacement pour les programmes permanents); les paiements liés à l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers; et les paiements potentiels de stabilisation fiscale. Ils comprennent également certaines mesures de soutien liées à la COVID-19, comme l'Accord sur la relance sécuritaire, le Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire, le Fonds de soutien aux travailleurs essentiels de la COVID-19 et le Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19.

⁶ Comprend les produits issus de la redevance sur les combustibles qui seront retournés à leur province ou territoire d'origine au moyen de paiements de l'Incitatif à agir pour le climat et d'autres mesures de soutien visant à lutter contre les changements climatiques.

⁷ Cela comprend les charges d'amortissement des immobilisations.

Les perspectives concernant les charges de programmes, présentées au tableau A1.6 ci-dessus, donnent un aperçu des prévisions par grande composante. Comme on peut le voir dans les perspectives, le total des charges de programmes exprimé en proportion du PIB poursuivra sur sa trajectoire descendante, ce qui témoigne d'une gestion budgétaire prudente et responsable et d'une tendance plus normale dans les dépenses de l'après-COVID-19.

Les charges de programmes se divisent en trois grandes catégories : les principaux transferts aux individus, les principaux transferts aux autres administrations et les charges de programmes directes.

Principaux transferts aux particuliers

Les principaux transferts aux particuliers sont composés des prestations aux aînés, des prestations d'assurance-emploi et des prestations pour enfants ainsi que de la Prestation canadienne d'urgence et les prestations canadiennes de la relance économique.

Les prestations aux aînés devraient augmenter à 61,6 milliards de dollars en 2021-2022, soit une hausse de 5,2 % par rapport à l'année passée, ce qui est toutefois moins élevé que ce qui avait été prévu à l'origine dans le budget de 2021. Pendant le reste de la période de projection, les prestations aux aînés devraient augmenter à un taux moyen de 4,9 milliards de dollars par année en moyenne, en raison de l'évolution démographique continue, de l'inflation projetée des prix à la consommation à laquelle les prestations sont pleinement indexées, ainsi que de l'augmentation permanente prévue de 10 % des prestations régulières de la Sécurité de la vieillesse pour les pensionnés de 75 ans et plus, à compter de juillet 2022, qui a été annoncée dans le budget de 2021.

Les prestations d'assurance-emploi devraient descendre à 39,5 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui s'explique principalement par l'arrivée à échéance des mesures temporaires d'assurance-emploi liées à la COVID-19 et par la baisse du taux de chômage. Les prestations d'assurance-emploi devraient encore tomber à 24,7 milliards de dollars d'ici 2023-2024 en raison de l'amélioration projetée du marché du travail, et augmenter en moyenne de 2,3 % par année par la suite.

La Prestation canadienne d'urgence a été instaurée dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 afin de fournir une aide immédiate aux Canadiens qui n'étaient pas admissibles aux prestations d'assurance-emploi. En septembre 2020, à la fin de ce programme, le gouvernement a continué d'aider tous les Canadiens en offrant la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique. La Prestation canadienne pour la relance économique s'est terminée le 23 octobre 2021, mais le gouvernement propose de prolonger les prestations de maladie et pour proches aidants jusqu'au 7 mai 2022, et d'instaurer la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement. Cette dernière est une prestation ciblée offerte aux travailleurs touchés par des interruptions de travail directes en raison de confinements imposés pour des raisons de santé publique qui serait accessible jusqu'au 7 mai 2022. Ces programmes de soutien au revenu pour les travailleurs devraient coûter 20,4 milliards de dollars en 2021-2022, et diminuer à 0,4 milliard de dollars en 2022-2023 à mesure que la relance se renforce et que les programmes temporaires prennent fin.

Les versements de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) devraient diminuer de 3,5 % pour s'établir à 26,4 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui reflète en grande partie la conclusion du transfert complémentaire temporaire. Les versements de l'ACE diminueront encore en 2022-2023 en raison de la conclusion du supplément temporaire pour les familles ayant de jeunes enfants, qui a été instauré dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020. Pour la période de 2023-2024 à 2026-2027, les versements d'ACE devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2,5 %, sous l'effet de l'inflation prévue des prix à la consommation, à laquelle les prestations sont indexées.

Principaux paiements de transfert aux autres administrations

Les principaux transferts aux autres administrations – qui comprennent notamment le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), les paiements de péréquation, la formule de financement des territoires et le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (l'ancien « Fonds de la taxe sur l'essence ») – devraient diminuer de 20,3 % pour s'établir à 85 milliards de dollars en 2021-2022, reflétant le niveau sans précédent de soutien offert aux provinces et aux territoires en 2020-2021, en pleine pandémie.

De 2021-2022 à 2026-2027, le Transfert canadien en matière de santé (TCS) devrait passer de 43,1 milliards de dollars à 55,2 milliards, une croissance correspondant à la moyenne sur trois ans de la croissance du PIB nominal, avec une hausse garantie par la loi d'au moins 3 % par année. En vertu de la loi, le TCPS doit augmenter de 3 % par année. L'augmentation des paiements au titre du Fonds pour le développement des communautés du Canada est fixée à 2 % par année, en tranches de 100 millions de dollars. Les transferts aux fins de soins à domicile et de santé mentale devraient atteindre 1,5 milliard de dollars en 2021-2022, puis se stabiliser à 1,2 milliard, à compter de 2022-2023. Les paiements de transfert pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants augmenteront de 3,0 milliards de dollars en 2021-2022 pour s'établir à 7,7 milliards en 2025-2026.

Charges de programmes directes

Les charges de programmes directes comprennent le retour des produits du régime de tarification de la pollution, la Subvention salariale d'urgence du Canada, les autres paiements de transfert administrés par les ministères et les charges de fonctionnement.

- Les autres paiements de transfert administrés par les ministères devraient légèrement augmenter à 98,5 milliards en 2021-2022. Ils devraient par la suite diminuer jusqu'en 2024-2025, à une moyenne annuelle de 9,2 %. Cette baisse est attribuable à l'élimination progressive des mesures de soutien en réponse à la pandémie, quelque peu compensée au cours des premières années de la période de prévision par les mesures prises pour soutenir les secteurs les plus touchés tout au long de la relance (p. ex. le Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées et le Programme d'embauche pour la relance économique du Canada). À partir de 2024-2025, d'autres paiements de transfert devraient augmenter légèrement pour atteindre 75,5 milliards de dollars d'ici 2026-2027.
- Les charges de fonctionnement, qui devraient augmenter de 3,9 % pour s'établir à 123,7 milliards de dollars en 2021-2022, représentent le large éventail de coûts quotidiens des opérations gouvernementales pour plus de 100 ministères, organismes et sociétés d'État, en plus des dépenses liées à la pandémie pour l'achat de vaccins, d'équipement de protection individuelle et de trousse de dépistage rapide. Les charges de fonctionnement devraient ensuite diminuer, parallèlement à l'élimination progressive des mesures de soutien liées à la pandémie, de 3,6 % par année en moyenne jusqu'en 2024-2025 et se stabiliser par la suite en inscrivant une croissance régulière, pour atteindre 113,2 milliards de dollars d'ici 2026-2027.

Pertes actuarielles nettes

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent des changements apportés à l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés, devraient diminuer graduellement au cours de la période de prévision, et passer d'une perte projetée de 10,3 milliards de dollars en 2021-2022 à un gain actuariel net projeté de 2,0 milliards de dollars en 2026-2027, en raison de la hausse des taux d'intérêt utilisés pour mesurer la valeur actuelle des obligations.

Ressources ou besoins financiers

Les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds du gouvernement. En revanche, le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont gagnés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds. Le tableau A1.7 présente le rapprochement des deux mesures, à commencer par le solde budgétaire. Les opérations non budgétaires indiquées dans le tableau reflètent la contre-passation de certains revenus et charges inclus dans le solde budgétaire qui n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie de l'exercice, comme l'amortissement des actifs non financiers, et l'ajout de modifications dans les soldes d'actif et de passif qui n'ont aucune incidence cumulative au cours d'un exercice, mais qui entraînent des entrées ou des sorties de fonds, comme le paiement des comptes créditeurs. Les augmentations de passifs ou les diminutions d'actifs contribuent à une source financière, tandis que les diminutions de passifs et les augmentations d'actifs contribuent à un besoin financier.

Tableau A1.7

Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers

G\$

	Projections						
	2020– 2021	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Solde budgétaire	-327,7	-144,5	-58,4	-43,9	-29,1	-22,7	-13,1
Opérations non budgétaires							
Régimes de retraite et autres comptes	16,9	11,5	9,1	6,4	2,2	0,0	-1,3
Actifs non financiers	-9,5	0,5	-2,7	-2,4	-2,3	-1,9	-1,9
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	5,5	-5,5	-9,9	-9,8	-8,4	-10,1	-9,8
Autres	-31,9	-7,9	30,5	-2,9	-3,6	-3,6	-2,6
Total	-26,4	-13,4	20,6	-12,7	-11,9	-13,7	-12,5
Autres opérations							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer et provisions	19,9	-4,4	-28,9	-10,8	-7,2	-7,3	-7,2
Opérations de change	12,3	-5,5	-4,0	-4,0	-4,1	-3,3	-3,2
Total	32,2	-9,9	-32,9	-14,8	-11,3	-10,7	-10,4
Total	13,2	-11,3	-6,0	-23,5	-23,3	-26,3	-26,0
Ressources ou besoins financiers	-314,6	-155,8	-64,4	-67,4	-52,5	-49,0	-39,2

Comme l'illustre le tableau A1.7, les besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de prévision, en raison principalement des besoins financiers associés au solde budgétaire projeté. Les besoins financiers pour 2021-2022 totalisent 155,8 milliards de dollars, soit environ 35 milliards de moins que les prévisions figurant dans le budget de 2021, ce qui reflète de meilleures perspectives budgétaires dans l'ensemble et des besoins moins importants relativement aux flux de trésorerie.

Des ressources financières sont prévues au titre des régimes de retraite et autres comptes de 2021-2022 à 2024-2025. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent les régimes de retraite des fonctionnaires fédéraux et ceux des juges de nomination fédérale et des parlementaires, ainsi que divers autres régimes d'avantages sociaux futurs des employés : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages à l'intention des anciens combattants et d'autres bénéficiaires. La source financière pour les régimes de retraite et autres comptes représente la différence entre les charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non monétaires comptabilisées dans le solde budgétaire pour refléter la valeur des avantages sociaux acquis par les employés au cours d'un exercice et les sorties de fonds annuelles pour les paiements des avantages sociaux.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement la différence entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils comprennent également l'aliénation des immobilisations corporelles, ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Une source financière nette de 0,5 milliard de dollars est prévue pour 2021-2022.

Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, y compris la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada et Financement agricole Canada. Ils incluent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes gouvernementaux, y compris le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Les besoins financiers prévus pour 2021-2022 reflètent principalement le versement de prêts au titre du CUEC et de prêts consentis aux sociétés d'État entreprises en vertu du cadre d'emprunt consolidé. Une ressource financière est prévue en 2022-2023, ce qui reflète en grande partie le remboursement prévu des prêts du CUEC, et des besoins financiers sont projetés de 2023-2024 à 2026-2027, ce qui reflète les bénéfices non répartis des sociétés d'État entreprises, ainsi que les prêts consentis aux sociétés d'État et à de tierces parties.

En général, les prêts, les placements et les avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels compensent en partie les frais de la dette associés à ces besoins d'emprunt. Les projections du solde budgétaire tiennent compte de ces revenus.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité de caisse d'autres éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ainsi que les opérations de change. Les besoins de trésorerie projetés pendant le reste de la période de prévision reflètent principalement le paiement des comptes créditeurs, l'augmentation prévue des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes, ainsi que la croissance projetée des comptes débiteurs, conformément aux tendances historiques.

Scénarios économiques de rechange

L'incertitude entourant les perspectives économique est toujours élevée, plus particulièrement en raison du variant Omicron et des pénuries actuelles en matière d'approvisionnement. Bon nombre des problèmes du côté de l'offre devraient s'atténuer graduellement en 2022, mais la situation évolue toujours et les problèmes pourraient durer plus longtemps que prévu. La trajectoire à long terme de la pandémie et le comportement économique sont tout aussi incertains. Le ministère des Finances Canada a donc envisagé deux scénarios de rechange aux projections des économistes du secteur privé. Ces scénarios rendent compte des risques d'amélioration et de détérioration des perspectives.

Scénario de relance plus lente

Dans ce scénario, nous tenons compte de l'incidence de problèmes d'offre prolongés et de l'adaptation difficile à la COVID-19, si des nouveaux variants préoccupants, comme Omicron, retardaient le retour à des conditions économiques normales. Des vagues résurgentes du virus empêchent une relance complète des entreprises durement touchées dans les secteurs dont les activités nécessitent une proximité physique, des rassemblements importants ou des voyages internationaux, ce qui entraîne des inégalités persistantes qui pèsent sur le potentiel économique du Canada. La pandémie actuelle exacerbe également les perturbations de l'offre et les pénuries de main-d'œuvre qui affectent un éventail d'industries, et de vifs problèmes se prolongent jusqu'en 2023. Pendant ce temps, les graves inondations en Colombie-Britannique exercent une pression supplémentaire sur les chaînes d'approvisionnement à court terme, ce qui se répercute sur la reprise au quatrième trimestre de 2021. En dépit d'une croissance plus faible cette année et l'année prochaine, les pénuries d'offre et de main-d'œuvre créent d'importantes pressions sur les coûts qui maintiennent l'inflation élevée jusqu'au deuxième semestre de 2022, même si l'inflation est un peu plus faible que prévu actuellement pour le reste de la période de prévision.

Dans l'ensemble, le scénario de risque de baisse semble indiquer un ralentissement de la croissance au cours des prochains trimestres jusqu'à la fin de 2022 par rapport aux perspectives de l'enquête de novembre. Une telle situation réduirait la reprise du PIB réel à environ 4,4 % en 2021 et à 2,8 % en 2022, comparativement aux taux de croissance de 4,6 % et de 4,2 %, respectivement, qui étaient prévus dans l'enquête de novembre 2021 (tableau A1.8). La relance devrait toutefois s'accélérer au début de 2023, des taux de croissance annuels d'environ 2,7 % étant maintenus en 2023 et en 2024.

Dans ce scénario, le niveau du PIB nominal devrait être inférieur d'environ 45 milliards de dollars en moyenne par an sur la période allant de 2022 à 2026 par rapport à l'enquête de novembre 2021.

Scénario de relance plus rapide

Dans ce scénario, nous envisageons un monde dans lequel les problèmes d'offre sont résolus plus rapidement que prévu. Même si certaines industries continuent d'éprouver des difficultés, les pénuries d'offre et de main-d'œuvre les plus graves se sont atténuées au début de 2022, car les entreprises ont adapté leurs chaînes d'approvisionnement et augmenté les dépenses en capital pour atténuer les pressions sur les capacités et les pénuries d'approvisionnement. Entretemps, les consommateurs et les entreprises canadiens s'adaptent rapidement aux risques continus que pose la COVID-19, ce qui permet de réorienter les dépenses des biens vers les services et atténue ainsi la pression exercée sur les chaînes d'approvisionnement, en plus de favoriser une reprise robuste dans les secteurs durement touchés. La croissance étant plus forte, les pressions inflationnistes pourraient être plus fortes que prévu à court terme, car la demande robuste compense les pressions liées aux contraintes de l'offre qui s'estompent.

Dans l'ensemble, le scénario de risque à la hausse laisse entrevoir une croissance beaucoup plus rapide à partir du deuxième trimestre de 2022 par rapport aux prévisions de l'enquête de novembre, et un ralentissement de la croissance à la moitié de 2023, ce qui donne des taux de croissance annuels de 5,0 % en 2022 et de 3,7 % en 2024, puis un taux d'environ 1,7 % en 2024.

Dans ce scénario, le niveau du PIB nominal devrait être supérieur d'environ 47 milliards de dollars par année en moyenne sur la période allant de 2022 à 2026 par rapport à l'enquête de novembre 2021.

Tableau A1.8

Scénarios de rechange du ministère des Finances

%, sauf indication contraire

	2021 T4	2022 T1	2022 T2	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance du PIB réel									
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	5,1	4,8	4,9	4,6	4,2	2,8	2,0	1,8	1,8
Scénario : Relance plus lente	2,0	3,5	3,1	4,4	2,8	2,7	2,7	1,9	1,8
Scénario : Relance plus rapide	5,9	5,2	6,3	4,6	5,0	3,7	1,7	1,7	1,8
Inflation du PIB									
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	3,0	0,9	1,2	7,6	2,2	1,5	1,9	1,9	1,9
Scénario : Relance plus lente	3,3	0,9	1,1	7,6	2,2	1,2	1,7	1,8	1,8
Scénario : Relance plus rapide	2,7	0,9	1,3	7,5	2,2	1,8	2,0	1,9	1,9
Croissance du PIB nominal									
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	8,2	5,7	6,1	12,5	6,6	4,3	3,9	3,7	3,8
Scénario : Relance plus lente	5,3	4,4	4,2	12,3	5,0	4,0	4,5	3,6	3,7
Scénario : Relance plus rapide	8,8	6,1	7,7	12,5	7,4	5,6	3,7	3,6	3,7

	2021 T4	2022 T1	2022 T2	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PIB nominal (G\$)									
(milliards de dollars)									
Mise à jour économique et budgétaire de 2021				2 482	2 644	2 758	2 866	2 973	3 086
Scénario : Relance plus lente				2 477	2 602	2 705	2 826	2 929	3 037
Scénario : Relance plus rapide				2 482	2 667	2 815	2 919	3 024	3 136
Différence entre la Mise à jour économique et budgétaire de 2021 et le Scénario : Reprise plus lente				-4	-42	-53	-39	-44	-48
Différence entre la Mise à jour économique et budgétaire de 2021 et le Scénario : Relance plus rapide				1	23	57	53	51	51
Taux de chômage									
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	6,7	6,4	6,1	7,6	6,1	5,7	5,7	5,6	5,7
Scénario : Relance plus lente	6,7	6,7	6,4	7,6	6,3	5,9	5,7	5,6	5,7
Scénario : Relance plus rapide	6,6	6,3	6,0	7,5	5,9	5,5	5,6	5,6	5,7
Taux des bons du Trésor à 3 mois									
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	0,2	0,2	0,3	0,1	0,5	1,2	1,6	1,9	2,0
Scénario : Relance plus lente	0,2	0,2	0,3	0,1	0,5	1,2	1,6	1,9	2,0
Scénario : Relance plus rapide	0,2	0,2	0,3	0,1	0,5	1,3	1,7	2,0	2,1
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans									
Mise à jour économique et budgétaire de 2021	1,5	1,8	1,9	1,4	1,9	2,3	2,5	2,7	2,9
Scénario : Relance plus lente	1,5	1,8	1,9	1,4	1,9	2,2	2,4	2,7	2,8
Scénario : Relance plus rapide	1,6	1,8	1,9	1,4	1,9	2,3	2,6	2,8	3,0

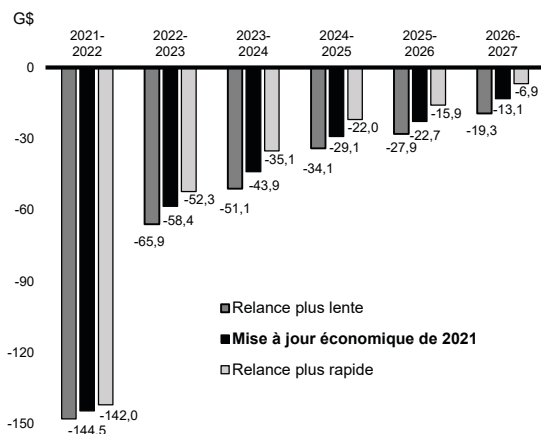
Sources : Statistique Canada; pour la Mise à jour économique et budgétaire de 2021, enquête de novembre 2021 du ministère des Finances Canada, auprès des économistes du secteur privé, dont les résultats ont été rajustés pour tenir compte des résultats réels des Comptes nationaux pour le troisième trimestre de 2021 et des révisions historiques publiées le 30 novembre; calculs du ministère des Finances Canada

L'incidence potentielle de ces scénarios de relance sur les projections du déficit fédéral et du ratio de la dette au PIB est présentée dans les graphiques A1.1 et A1.2 ci-dessous. Le changement relatif de l'activité économique dans les deux scénarios devrait avoir une incidence sur les revenus fiscaux et les charges comme les prestations d'assurance-emploi, les programmes de relance économique du gouvernement, y compris les Prestations de la relance économique du Canada, et les paiements des principaux transferts en matière de santé et de programmes sociaux aux provinces. Dans le scénario de relance plus lente, les mesures de soutien accordées aux entreprises dans les secteurs les plus durement touchés devraient être plus populaires, en plus des mesures de soutien au revenu accordées aux travailleurs de ces secteurs. Dans le scénario de relance plus rapide, l'utilisation moindre des mesures de soutien au revenu et au loyer est quelque peu compensée par l'utilisation accrue des mesures de soutien à la réembauche offertes aux entreprises durement touchées.

Au total, on pourrait s'attendre à ce que le scénario de relance plus lente se traduise par une augmentation d'environ 6 milliards de dollars du déficit en moyenne sur l'ensemble de la période de projection et de 1,8 point de pourcentage du ratio de la dette fédérale au PIB d'ici 2026-2027. Dans le scénario de relance plus rapide, le déficit serait réduit d'environ 6 milliards de dollars en moyenne sur l'ensemble de la période de prévision, et le ratio de la dette fédérale au PIB chuterait de 1,9 point de pourcentage pour s'établir à 42,1 % d'ici 2026-2027.

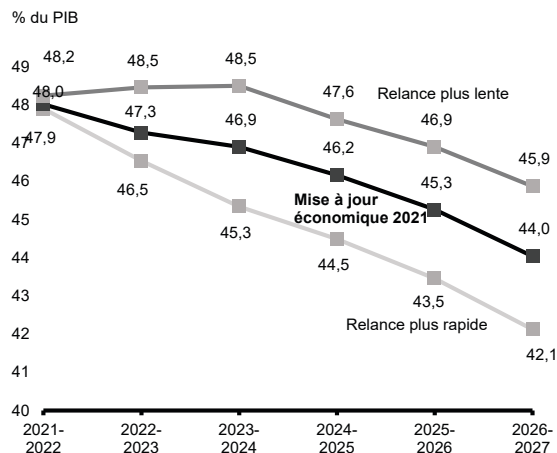
Même dans le cas du scénario de relance plus lente, les perspectives du ratio de la dette fédérale au PIB seraient à la baisse par rapport aux prévisions de référence figurant dans le budget de 2021, qui a été déposé il y a à peine quelques mois.

Graphique A1.1
Déficit selon les scénarios économiques de rechange



Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Graphique A1.2
Ratio de la dette fédérale au PIB selon les scénarios économiques de rechange



Source : Calculs du ministère des Finances Canada

Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires

Sensibilité des projections budgétaires aux chocs économiques

Les variations des hypothèses économiques ont une incidence sur les projections relatives aux revenus et aux charges. Les tableaux qui suivent illustrent la sensibilité du solde budgétaire à différents chocs économiques :

- Une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel, attribuable à parts égales à un ralentissement de la croissance de la productivité et de celle de l'emploi.
- Une diminution de la croissance du PIB nominal découlant uniquement d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, du taux d'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB).
- Une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt.

En partant du principe que l'effet de tout ralentissement de l'activité économique serait réparti proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges, ces mesures empiriques visent à fournir une indication générale de l'incidence des chocs économiques sur les perspectives relatives au solde budgétaire. L'analyse de sensibilité effectuée dans cette section est présentée régulièrement dans les budgets depuis 1994 et est distincte des scénarios de reprise plus rapide ou plus lente présentés plus tôt dans la présente annexe. Les chocs économiques réels peuvent avoir différentes incidences budgétaires. À titre d'exemple, ils peuvent se concentrer dans des secteurs particuliers de l'économie ou avoir des répercussions différentes sur les principales variables économiques (par exemple, l'inflation du PIB et l'inflation de l'indice des prix à la consommation peuvent réagir différemment à un choc donné).

Tableau A1.9

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,8	-2,9	-3,4
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,6	-0,6	-0,8
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,5
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-3,9	-4,2	-4,8
Cotisations d'assurance-emploi	-0,1	-0,2	-0,2
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,2
Total – Revenus budgétaires	-4,2	-4,4	-5,1
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0
Prestations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,1
Allocation canadienne pour enfants	0,0	0,1	0,1
Total des principaux transferts aux particuliers	1,0	1,1	1,2
Autres charges de programmes	-0,4	-0,5	-0,8
Frais de la dette publique	0,1	0,2	0,6
Total des charges	0,6	0,8	1,0
Solde budgétaire	-4,9	-5,2	-6,2

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel, répartie proportionnellement entre les composantes de revenus et de dépenses, a pour effet de réduire le solde budgétaire de 4,9 milliards de dollars la première année, de 5,2 milliards la deuxième année et de 6,2 milliards la cinquième année (tableau A1.9).

- Les revenus fiscaux de toute provenance diminuent de 3,9 milliards de dollars la première année. Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers fléchissent à la suite de la diminution de l'emploi et de l'assiette fiscale sous-jacente. Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés diminuent sous l'effet du recul de la production et des bénéficiaires. Les rentrées de TPS baissent en raison de la diminution des dépenses de consommation découlant du ralentissement de l'emploi et de la réduction du revenu personnel.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi demeurent relativement inchangés, car le taux des cotisations d'assurance-emploi est soumis à l'augmentation annuelle maximale de cinq cents tout au long du scénario de base. Les revenus de l'assurance-emploi augmenteraient généralement en raison de ce choc, puisque le taux de cotisation à l'assurance-emploi augmente dans le cadre du mécanisme d'équilibre sur sept ans, en s'ajustant de manière à compenser la hausse des prestations, de façon à ce que le Compte des opérations de l'assurance-emploi s'équilibre au fil du temps.
- Les charges augmentent, en raison surtout de la hausse des prestations d'assurance-emploi (compte tenu du nombre plus élevé de chômeurs) et des frais de la dette publique (sous l'effet de l'accroissement de l'encours de la dette attribuable à la diminution du solde budgétaire). Cette augmentation est partiellement compensée par des charges de programmes moins élevées (puisque les charges de certains programmes sont liées à la croissance du PIB nominal).

Tableau A1.10

Estimation de l'incidence d'une baisse de 1 point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-2,6	-2,5	-2,6
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,6	-0,6	-0,8
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,5
Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total – Revenus fiscaux	-3,8	-3,7	-4,0
Cotisations d'assurance-emploi	0,0	-0,1	-0,2
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,2
Total – Revenus budgétaires	-3,9	-3,9	-4,4
Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	-0,4	-0,8	-0,9
Prestations d'assurance-emploi	0,1	0,1	0,2
Allocation canadienne pour enfants	0,0	-0,1	-0,3
Total des principaux transferts aux particuliers	-0,3	-0,8	-1,0
Autres charges de programmes	-0,8	-0,9	-1,9
Frais de la dette publique	-0,6	0,0	0,0
Total des charges	-1,7	-1,7	-2,9
Solde budgétaire	-2,2	-2,2	-1,5

Une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal répartie proportionnellement entre les composantes des revenus et des charges et découlant uniquement de la diminution de l'inflation du PIB (en supposant que l'indice des prix à la consommation évolue au même rythme que l'inflation du PIB) entraîne une réduction du solde budgétaire de 2,2 milliards de dollars la première année, de 2,2 milliards la deuxième année et de 1,5 milliard la cinquième année (tableau A1.10).

- La baisse des prix se traduit par une diminution du revenu nominal et, par conséquent, par une diminution des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers. Comme les paramètres du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers sont indexés à l'inflation, l'incidence budgétaire de ce scénario est moins importante que celle du choc du PIB réel. En ce qui a trait aux autres sources de revenus fiscaux, les effets négatifs des chocs du PIB réel et du PIB nominal sont semblables.
- Les revenus de cotisations d'assurance-emploi diminuent à la suite de la baisse des revenus.
- Les autres revenus baissent légèrement, puisque des prix moins élevés entraînent une réduction des revenus provenant de la vente de biens et de services.
- La baisse des revenus du gouvernement est partiellement compensée par la diminution du coût des programmes législatifs indexés à l'inflation, par exemple les prestations aux aînés, ce qui exerce une pression à la baisse sur les charges de programmes fédéraux. De plus, les autres charges de programmes sont également moins élevées, puisque les coûts de certains programmes sont directement liés à la croissance des salaires et du PIB nominal.
- Les frais de la dette publique diminuent la première année en raison de la baisse des coûts associés aux obligations à rendement réel.

Tableau A1.11

Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux

G\$

	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux	-0,5	0,9	3,6
Charges fédérales	4,4	6,7	10,0
Dont : frais de la dette publique	4,4	6,7	10,0
Solde budgétaire	-4,9	-5,8	-6,4

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt fait diminuer le solde budgétaire de 4,9 milliards de dollars la première année, de 5,8 milliards la deuxième année et de 6,4 milliards la cinquième année (tableau A1.11). Des taux d'intérêt plus élevés ont une incidence directe sur les frais estimatifs de la dette publique contractée sur les marchés, et ce, de deux façons. Premièrement, les coûts d'emprunt augmentent à mesure que la dette existante arrive à échéance et est refinancée à des taux d'intérêt plus élevés. Deuxièmement, la hausse des taux d'intérêt vient augmenter le coût prévu des besoins d'emprunt futurs. Les frais de la dette publique sont estimés en fonction des attentes actuelles en ce qui concerne la variation future des taux d'intérêt, lesquels varient au rythme des conditions économiques.

Il est important de noter que les taux d'intérêt ont également une incidence directe sur les autres revenus et charges du gouvernement et qu'ils ne varient généralement pas de façon isolée. Autrement dit, des taux d'intérêt plus élevés procureraient au gouvernement certains avantages compensateurs, notamment :

- une hausse des revenus tirés des actifs portant intérêt du gouvernement, qui sont comptabilisés dans les autres revenus;
- les rajustements à la baisse correspondants faisant réduire les obligations au titre des régimes de retraite et des avantages des employés, qui ne font pas partie du tableau ci-dessus;
- une augmentation des revenus fiscaux du gouvernement si les augmentations des taux d'intérêt étaient attribuables à une croissance économique plus vigoureuse (ce qui ne fait pas non plus partie du tableau ci-dessus).

Les frais de la dette publique sont soutenables et demeureraient près des niveaux historiquement bas en proportion avec le PIB, et ce, malgré une augmentation de 1 % des taux d'intérêt. Un examen approfondi des frais de la dette publique historiques et prévus se trouve dans le chapitre 3 (graphique 3.4).

Mesures stratégiques prises depuis le dépôt du budget de 2021

Depuis 2016, le gouvernement présente un aperçu transparent de toutes ses dépenses hors cycle. Les investissements (tableau A1.12) permettent de s'assurer que les Canadiens sont bien servis sans interruption par les programmes sur lesquels ils comptent et que les activités du gouvernement se poursuivent, comme à l'habitude.

Tableau A1.12

Mesures stratégiques depuis le budget de 2021

millions of dollars

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Fonctionnement, équité et ouverture du gouvernement	14	249	162	140	164	143
Restructuration financière des projets du Bas-Churchill	14	14	13	13	12	12
<p>Mise en œuvre de l'entente de principe sur la restructuration financière des projets du Bas-Churchill entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador signée le 28 juillet 2021. Les mesures comprennent 1) un investissement de 1 milliard de dollars dans la portion provinciale de la ligne de transport d'énergie entre le Labrador et l'île de Terre-Neuve; 2) une troisième garantie de prêt fédérale de 1 milliard de dollars pour la centrale de Muskrat Falls et les actifs de transport d'énergie du Labrador; et 3) une renonciation à la prime de garantie pour la deuxième garantie de prêt fédérale conclue le 10 mai 2017.</p>						
<p>► Transfert des revenus nets découlant de la participation aux bénéfices nets (PBN) et de la participation accessoire aux bénéfices nets (PABN) d'Hibernia à Terre-Neuve-et-Labrador</p>	0	235	148	127	151	131
<p>Mise en œuvre de l'engagement pris par le gouvernement du Canada d'effectuer des transferts annuels au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador équivalant aux revenus nets annuels du Canada découlant de la participation aux bénéfices nets (PBN) et de la participation accessoire aux bénéfices nets (PABN) liées au projet d'exploitation pétrolière extracôtière Hibernia, selon l'annonce faite le 28 juillet 2021. Cette mise en œuvre est assujettie à un crédit législatif à venir.</p>						
Soutien à la capacité d'intervention d'urgence de la Ville de Burnaby	2	2	2	2	2	2
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-2	-2	-2	-2	-2	-2
<p>Financement provenant de Développement économique Canada pour le Pacifique en vue d'aider la Ville de Burnaby à accroître sa capacité d'intervention d'urgence par l'établissement d'un nouveau poste d'incendie.</p>						
Croissance, innovation, infrastructure et environnement	-1 593	64	397	219	200	155
Investissements historiques dans le patrimoine naturel du Canada	6	12	24	21	19	0
<p>Financement versé à l'Agence Parcs Canada en vue d'appuyer les activités de conservation.</p>						
Inciter les Canadiens à prendre des mesures à l'égard de l'environnement et des changements climatiques	6	0	0	0	0	0
<p>Financement versé à Environnement et Changement climatique Canada en vue d'inciter les Canadiens à prendre des mesures concrètes qui aideront à lutter contre les changements climatiques et à favoriser un environnement plus propre et plus sûr.</p>						

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Soutien à l'exploitant du pont de la Confédération	3	0	0	0	0	0
Financement proposé pour Transports Canada en vue de couvrir le manque à gagner au titre des revenus de péage sur le pont de la Confédération attribuable à la réduction de la circulation causée par la pandémie de COVID-19, selon l'annonce faite le 12 août 2021. Le financement permettra à l'exploitant, Strait Crossing Bridge limited, de ne pas avoir à augmenter les droits de péage pour éponger ses pertes.						
Soutien à Ocean Networks Canada	9	0	0	0	0	0
Financement proposé pour Pêches et Océans Canada en vue d'appuyer les activités de recherche et d'observation portant sur les océans réalisées par Ocean Networks Canada, une initiative de l'Université de Victoria, pour contribuer à la protection des océans du Canada, selon l'annonce faite le 11 août 2021. L'observation des océans aidera à soutenir la gestion durable des espèces et des écosystèmes sur lesquels les Canadiens comptent afin de préserver leur gagne-pain, leur sécurité et leur culture. Ces activités nous permettront d'obtenir les renseignements dont nous avons besoin pour surmonter les enjeux modernes qui touchent les océans – par exemple le réchauffement des océans, l'élévation du niveau des mers et l'acidification des océans.						
Technologies canadiennes mises à la disposition de l'observatoire du Réseau d'un kilomètre carré	3	13	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-3	0	0	0	0	0
L'observatoire du Réseau d'un kilomètre carré est un partenariat établi entre plus d'une dizaine de pays dans le but de construire le plus gros radiotélescope au monde, constitué de milliers d'antennes paraboliques situées en Afrique du Sud et en Australie, qui offrira aux astronomes des images de vastes sections du ciel avec un niveau de détail sans précédent. Le financement appuierait le maintien du statut d'observateur du Canada dans le partenariat et favoriserait le développement de technologies de traitement avancées et leur mise à disposition dans ce projet novateur.						
Revitalisation du Vieux-Port de Montréal	0	11	18	15	9	0
Approbation de la mise en œuvre, par la Société immobilière du Canada, de la phase initiale du plan directeur du Vieux-Port de Montréal, financée par la réaffectation de dividendes prévus au gouvernement fédéral. Cette initiative, annoncée le 13 août 2021, permettra de revitaliser le site, d'améliorer les espaces verts et les espaces publics, et d'accroître l'accessibilité et la sécurité des visiteurs.						
Modernisation de la sûreté et de la sécurité ferroviaires	41	28	20	7	7	0
Financement proposé pour Transports Canada en vue d'améliorer encore plus la sûreté et la sécurité du système de transport ferroviaire du Canada, selon l'annonce faite le 13 août 2021. Cette mesure aidera à renforcer la sûreté et la sécurité du transport ferroviaire des personnes et des marchandises au Canada.						
Financement d'Agri-relance à l'appui des agriculteurs touchés par des conditions météorologiques extrêmes	400	0	0	0	0	0
Financement autorisé pour Agriculture et Agroalimentaire Canada en vue d'aider les agriculteurs de l'Ontario et de l'Ouest du Canada à payer les coûts exceptionnels causés par la sécheresse historique qui les a touchés à l'été 2021.						
► Protection des prix et des volumes pour les biens immobiliers fédéraux	2	107	107	107	107	107
Financement versé à Services publics et Approvisionnement Canada en vue de maintenir les niveaux de service actuels pour les locaux à bureaux, les locaux à usage commun et les services immobiliers connexes destinés aux ministères et aux organismes fédéraux.						

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Versement trimestriel des paiements de l'Incitatif à agir pour le climat	-2 085	-150	95	20	10	0
Coûts administratifs pour l'Agence du revenu du Canada	15	53	50	48	48	48
<p>Selon la proposition du gouvernement, à compter de juillet 2022, les particuliers vivant dans les provinces où le filet de sécurité s'applique recevront des paiements trimestriels de l'Incitatif à agir pour le climat versés au moyen du système de prestations (annonce initiale faite dans le budget de 2021). Ainsi, les paiements seront versés plus régulièrement. Les estimations comprennent le financement des coûts administratifs de l'ARC. Ce changement produira au départ une incidence budgétaire positive, attribuable strictement aux différences comptables dans le traitement des paiements versés au moyen du système de prestations, comparativement au système T1 utilisé précédemment. Selon la comptabilité de caisse, tous les produits dérivés du cadre fédéral de la tarification de la pollution sont retournés aux Canadiens dans la province ou le territoire d'origine – le gouvernement a toujours privilégié cette approche. De plus, du financement est également proposé pour l'Agence du revenu du Canada pour lui permettre de continuer à administrer ces paiements.</p>						
Retour direct des produits de la tarification de la pollution aux agriculteurs	34	107	80			
Coûts administratifs pour l'Agence du revenu du Canada	3	4	2	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	<i>-100</i>	<i>-122</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<p>Conformément à l'engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2021, à compter de l'exercice 2021-2022 de la redevance sur les combustibles, il est proposé qu'une partie des produits de la tarification de la pollution soit retournée directement aux entreprises agricoles admissibles des provinces où le filet de sécurité s'applique au moyen de crédits d'impôt remboursables. De plus, du financement est également proposé pour l'Agence du revenu du Canada pour l'administration de ces paiements.</p>						
Soutien au transport fiable dans le Nord du Manitoba	30	10	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>-30</i>	<i>-10</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<p>Financement versé à Services aux Autochtones Canada en vue de permettre à l'Arctic Gateway Group Limited Partnership, propriété des Premières Nations, de procéder à des travaux urgents de réparation et d'entretien sur le chemin de fer de la baie d'Hudson, selon l'annonce faite le 6 août 2021. Cette mesure assurera le maintien des liens de transport pour les personnes et les marchandises essentielles entre les communautés éloignées du Nord du Manitoba et le reste du Canada, et élargira les possibilités économiques pour les communautés du Nord.</p>						
▶ Paiement complémentaire au titre du programme Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission	73	0	0	0	0	0
<p>Financement versé à Transports Canada aux fins du programme Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission. Ce financement permettra à Transports Canada de continuer à offrir des incitatifs pour l'achat de véhicules à zéro émission jusqu'à la fin de mars 2022.</p>						

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Marchés de l'emploi, santé, sécurité et prospérité économique des Canadiens	336	198	52	32	11	1
Soutien à l'Enquête publique sur la tragédie en Nouvelle-Écosse	11	1	0	0	0	0
Financement additionnel versé au Bureau du Conseil privé pour appuyer une enquête publique fédérale-provinciale conjointe sur la tragédie d'avril 2020 en Nouvelle-Écosse.						
Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones	3	9	9	8	8	0
Financement versé à Services aux Autochtones Canada et au Secrétariat du Conseil du Trésor pour travailler à l'atteinte de l'objectif du Canada qui consiste à attribuer 5 % des marchés fédéraux à des entreprises gérées et dirigées par des Autochtones, selon l'annonce faite le 6 août 2021. Ce financement servira à moderniser la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, à mobiliser et à consulter les partenaires et les titulaires de droits autochtones et à mettre en œuvre un cadre de présentation de rapports.						
Nouveau soutien aux services à l'enfance et à la famille dans la Première Nation de Cowessess	25	13	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	<i>-4</i>	<i>-1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Financement proposé pour Services aux Autochtones Canada en vue d'appuyer un accord de coordination permettant à la Première Nation de Cowessess d'exercer sa compétence sur les services à l'enfance et à la famille en vertu de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i> , selon l'annonce faite le 6 juillet 2021.						
Faire face aux séquelles laissées par les pensionnats indiens	164	131	9	13	3	0
Financement proposé pour Patrimoine canadien, Relations Couronne-Autochtones et Services aux Autochtones Canada en vue de mieux faire face aux séquelles tragiques laissées par les pensionnats indiens. Le financement permettra à un nombre accru de communautés autochtones d'entreprendre des travaux pour localiser, documenter et commémorer les lieux de sépulture des enfants décédés pendant leur séjour dans des pensionnats indiens, d'enrichir les activités de commémoration des pensionnats indiens, d'ériger un monument national à la mémoire des victimes des pensionnats indiens, d'accroître l'accès à des services de soutien en santé et de soutien culturel tenant compte des traumatismes, et d'appuyer la démolition ou la remise en état des sites des pensionnats indiens, selon l'annonce faite le 10 août 2021.						
▶ Modernisation de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	0	16	0	0	0	0
Financement proposé pour Patrimoine canadien, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le commissaire aux langues officielles et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada en vue d'appuyer la mise en œuvre du projet de loi visant l'égalité réelle du français et de l'anglais et le renforcement de la <i>Loi sur les langues officielles</i> , une fois la sanction royale obtenue.						
Appui au projet de construction de la nouvelle installation commune de Bibliothèque et Archives Canada et de la Bibliothèque publique d'Ottawa	0	0	0	0	1	1
Financement versé à Bibliothèque et Archives Canada en vue de tenir compte des estimations de coûts mises à jour pour la construction d'une nouvelle installation en collaboration avec la Ville d'Ottawa et la Bibliothèque publique d'Ottawa, selon l'annonce faite le 27 octobre 2021. Cette nouvelle installation hébergera une partie des services et des programmes publics de Bibliothèque et Archives Canada dans la région de la capitale nationale.						

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
<p>► Financement des initiatives à l'intention des sans-abri de la Colombie-Britannique</p> <p>Financement proposé pour Emploi et Développement social en vue d'appuyer les initiatives à l'intention des sans-abri du gouvernement de la Colombie-Britannique qui sont dirigées par la province. Ce financement aidera la province à offrir des logements temporaires, à réduire le surpeuplement dans les centres d'hébergement pour sans-abri existants, et à fournir des lieux d'isolement sûrs aux populations vulnérables et aux personnes en situation d'itinérance jusqu'à ce que des logements permanents soient disponibles.</p>	120	0	0	0	0	0
<p>Soutien aux personnes touchées par les incendies de forêt en Colombie-Britannique</p> <p>Financement pour Sécurité publique Canada en vue de verser une somme équivalente aux dons faits dans le cadre de la collecte de fonds pour les incendies de forêt en Colombie-Britannique de la Croix-Rouge canadienne. La collecte de fonds a soutenu les efforts d'intervention déployés pour aider les personnes qui ont été touchées par les incendies et contribuera à la reprise à long terme, selon l'annonce faite le 11 juillet 2021.</p>	5	0	0	0	0	0
<p>Accélération des travaux visant la mise en œuvre de l'assurance-médicaments à l'Île-du-Prince-Édouard</p> <p>Financement proposé pour l'Île-du-Prince-Édouard en vue d'accélérer la mise en œuvre d'un régime universel d'assurance-médicaments dans la province, selon l'annonce faite le 11 août 2021. Ce financement permettra à la province d'ajouter de nouveaux médicaments à sa liste des médicaments assurés et d'abaisser les coûts déboursés pour les médicaments assurés par les régimes publics existants pour les résidents de l'Île.</p>	3	11	11	11	0	0
<p>Investissement dans un système de réglementation des pesticides durable</p> <p>Financement proposé pour Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Environnement Canada en vue de renforcer l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, y compris accroître la disponibilité des données indépendantes pour mieux appuyer les décisions d'examen des pesticides. Le financement soutiendra également les travaux réalisés pour accélérer la recherche, la mise au point et l'adoption d'autres solutions de lutte antiparasitaire. Cette mesure a été annoncée le 4 août 2021.</p>	9	18	23	0	0	0
Commerce, relations internationales et sécurité	358	379	340	414	490	41
<p>► Cotisations accrues au Régime d'assurance-revenu militaire</p> <p>Financement proposé pour le ministère de la Défense nationale en vue de couvrir la hausse des cotisations au Régime d'assurance-revenu militaire, le régime d'assurance-invalidité de longue durée des Forces armées canadiennes, en fonction des augmentations salariales des membres des Forces armées canadiennes. Ce financement permettra aux anciens combattants handicapés de recevoir les prestations auxquelles ils ont droit.</p>	109	26	26	26	26	26
<p>Contribution financière internationale du Canada à la lutte contre les changements climatiques</p> <p><i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i></p> <p><i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i></p> <p>Financement proposé pour Affaires mondiales Canada et Environnement et Changement climatique Canada en vue d'aider les pays en développement à lutter contre les changements climatiques et à s'adapter à leurs conséquences nuisibles, selon l'annonce faite au Sommet des dirigeants du G7 le 13 juin 2021. Cette contribution facilitera le passage à un développement durable, à faibles émissions de carbone, résilient au climat, respectueux de la nature et inclusif.</p>	553	620	684	749	846	0
	-200	-179	-200	-200	-200	0
	-204	-225	-204	-204	-204	0

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Contribution au Partenariat mondial pour l'éducation et à d'autres priorités en matière d'aide internationale	100	100	60	60	60	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	0	-60	-60	-60	0
Financement proposé pour Affaires mondiales Canada en vue de soutenir l'engagement pris par le Canada à l'égard du Partenariat mondial pour l'éducation et d'autres priorités en matière d'aide internationale, selon l'annonce faite au Sommet des dirigeants du G7 le 13 juin 2021. Cette contribution aidera à bâtir de meilleurs systèmes d'éducation et à améliorer la quantité, la qualité et l'efficacité des ressources intérieures affectées à l'éducation dans les pays les plus pauvres du monde. Ces ressources appuieront également d'autres priorités en matière d'aide internationale.						
Aide humanitaire pour la Cisjordanie et la bande de Gaza	22	3	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources actuelles du Compte de crise de l'enveloppe de l'aide internationale et d'autres ressources ministérielles.</i>	-22	-3	0	0	0	0
Financement accordé à Affaires mondiales Canada en vue de soutenir les civils palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, selon l'annonce faite le 28 mai 2021. Ces fonds ont été versés à des organismes des Nations Unies et à d'autres organisations ayant fait preuve de leur capacité d'offrir de l'aide efficacement et conformément aux exigences canadiennes. Le financement provient des ressources actuelles du Compte de crise de l'enveloppe de l'aide internationale et d'autres ressources ministérielles.						
Engagement international à l'égard de la prestation de soins	10	15	35	20	20	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources actuelles du Fonds pour les priorités stratégiques de l'enveloppe de l'aide internationale et d'autres ressources ministérielles.</i>	-10	-15	-35	-20	-20	0
Financement proposé pour Affaires mondiales Canada en vue d'appuyer l'engagement international pris par le Canada à l'égard de la prestation de soins, selon l'annonce faite au Forum Génération Égalité qui s'est déroulé du 30 juin au 2 juillet 2021. Cette contribution favorisera l'autonomisation et le bien-être socioéconomique des femmes et des filles dans les pays en développement, à la faveur d'une répartition plus équitable des responsabilités à l'égard des soins. Le financement provient des ressources actuelles du Fonds pour les priorités stratégiques de l'enveloppe de l'aide internationale et d'autres ressources ministérielles.						
Réponse aux crises alimentaires mondiales	150	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources actuelles du Compte de crise de l'enveloppe de l'aide internationale et d'autres ressources ministérielles.</i>	-150	0	0	0	0	0
Financement accordé à Affaires mondiales Canada en vue de répondre aux crises alimentaires mondiales, selon l'annonce faite le 13 août 2021. Ces ressources fourniront de l'aide humanitaire axée sur les aliments et la nutrition dans les pays les plus pauvres du monde. Le financement provient des ressources actuelles du Compte de crise de l'enveloppe de l'aide internationale et d'autres ressources ministérielles.						
Renouvellement de la participation du Canada aux opérations de paix des Nations Unies	0	47	43	53	22	15
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-10	-10	-10	0	0
Financement proposé pour Affaires mondiales Canada en vue de renouveler la participation du Canada aux opérations de paix des Nations Unies. Cette participation permettra au Canada de façonner les opérations de paix des Nations Unies pour les rendre plus efficaces et inclusives, et, en parallèle, de prévenir les conflits et d'appuyer les activités de consolidation de la paix. Le financement provient en partie des ressources ministérielles actuelles.						

	2021– 2022	2022– 2023	2023– 2024	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027
Politique de l'impôt et du secteur financier	0	30	25	25	25	25
Réduction des revenus tirés de la taxe sur les logements sous-utilisés découlant de l'exemption pour propriété de vacances	0	30	25	25	25	25
<p>Dans le budget de 2021, le gouvernement a annoncé son intention de mettre en oeuvre une taxe nationale annuelle de 1 % sur la valeur des biens immobiliers résidentiels du Canada qui sont considérés comme vacants ou sous-utilisés et qui appartiennent à des personnes non-résidentes et non-canadiennes. Il est proposé que la taxe soit en vigueur pour l'année civile 2022. Le gouvernement annoncera également les détails d'une exemption fiscale pour les propriétaires de certaines propriétés récréatives qui serait en vigueur pour l'année civile 2022.</p>						
<i>Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées depuis le budget de 2021</i>	2 729	2 109	1 001	750	814	460
<p>L'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées est présentée de manière agrégée. Elle comprendrait des provisions pour des décisions prévues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises (y compris le recours à de telles provisions provenant de mises à jour ou de budgets antérieurs) et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité de données commerciales, de négociation de conventions et de litiges.</p>						
Incidence budgétaire nette – Total des mesures stratégiques annoncées depuis le budget de 2021	1 843	3 029	1 976	1 580	1 704	825

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19

Depuis mars 2020, le gouvernement s'est engagé à verser plus de 346 milliards de dollars, soit 15,7 % du PIB de 2020, afin de soutenir les Canadiens tout au long de la pandémie, grâce à des investissements importants dans les soins de santé, l'achat de vaccins et d'équipement de protection individuelle, le soutien du revenu et la réponse aux besoins urgents des entreprises. Globalement, ces investissements du gouvernement représentent 8 dollars sur chaque montant de 10 dollars engagés au Canada pour combattre la COVID-19 et soutenir les Canadiens.

Le tableau A1.13 donne un aperçu à jour du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, dont les détails se trouvent dans les chapitres 1 et 2 de la *Mise à jour économique et budgétaire* de 2020, et comprend les nouvelles mesures d'intervention liées à la COVID comprises dans la présente Mise à jour économique et budgétaire.

Tableau A1.13

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 : Vue d'ensemble des mesures

	Valeur de l'incidence ¹	(comptabilité d'exercice)			
		2019–2020	2020–2021	2021–2022	Années suivantes ²
Protection de la santé et de la sécurité					
Entente sur une relance sécuritaire	19 909	-	19 909	-	-
Rentrée scolaire sécuritaire	2 000	-	2 000	-	-
Vaccins et produits thérapeutiques	14 340	-	7 520	6 530	826
EPI et équipement médical	5 352	200	3 331	1 821	289
Soins de longue durée	1 340	-	824	516	1
Aider nos systèmes de soins de santé à se rétablir	4 000	-	4 000	-	-
Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19	1 000	-	1 000	-	-
Autres services de santé publique	11 445	382	6 830	3 877	431
Mesures frontalières et de quarantaine rehaussées ³	894	-	-	894	-
Vaccination obligatoire – Administration publique centrale et Gendarmerie royale du Canada ⁵	86	-	-	86	113
Vaccination obligatoire – Rendre les voyages plus sécuritaires	5	-	-	5	33
Tests de dépistage rapide	1 450	-	-	1 450	0
Approvisionnement en produits thérapeutiques supplémentaires contre la COVID-19	1 000	-	-	1 000	1 000
Amélioration de la ventilation dans les écoles et les immeubles de la communauté – Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire	110	-	-	110	-
Soutien à la preuve de la vaccination – Fonds pour la preuve de vaccination	300	-	-	300	-
Réponse au variant Omicron	500	-	-	500	-
Total – Protection de la santé et de la sécurité	63 730	582	45 414	17 089	2 694
<i>Dont :</i>					
<i>Mesures stratégiques du budget de 2021</i>	59 385	582	45 414	12 744	1 547
<i>Mesures stratégiques depuis le budget de 2021</i>	980	-	-	980	113
<i>Mesures stratégiques figurant dans la Mise à jour de 2021</i>	3 365	-	-	3 365	1 033

	Valeur de l'incidence ¹	(comptabilité d'exercice)			
		2019–2020	2020–2021	2021–2022	Années suivantes ²
Mesures de soutien direct					
Subvention salariale d'urgence du Canada	100 495	-	80 166	20 329	-
Budget de 2021	110 545	-	84 590	25 955	-
Estimation révisée	99 655	-	80 166	19 489	-
<i>Écart</i>	-10 890	-	-4 424	-6 466	-
Prolongation annoncée le 30 juillet 2021	840	-	-	840	-
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et Indemnité de confinement	8 015	-	4 045	3 970	-
Budget de 2021	8 405	-	4 065	4 340	-
Estimation révisée	7 775	-	4 045	3 730	-
<i>Écart</i>	-630	-	-20	-610	-
Prolongation annoncée le 30 juillet 2021	240	-	-	240	-
Prestation canadienne d'urgence	70 671	6 505	64 166	-	-
Budget de 2021	73 056	6 505	66 551	-	-
Estimation révisée	70 761	6 505	64 166	-	-
<i>Écart</i>	-2 385	-	-2 385	-	-
Améliorations à l'assurance-emploi	13 133	-	3 240	9 893	2 954
Budget de 2021	13 046	-	3 240	9 806	2 905
Prolongation annoncée le 30 juillet 2021	87	-	-	87	50
Prestation canadienne de la relance économique	28 661	-	14 442	14 212	76
Budget de 2021	26 794	-	14 462	12 332	69
Estimation révisée	26 787	-	14 442	12 345	69
<i>Écart</i>	-7	-	-20	13	0
Prolongation annoncée le 30 juillet 2021	1 875	-	-	1 868	7
Prestation canadienne de maladie pour la relance économique	1 383	-	419	864	115
Budget de 2021	738	-	456	282	15
Estimation révisée	759	-	419	340	15
<i>Écart</i>	21	-	-37	58	-
Prolongation annoncée le 30 juillet 2021	86	-	-	85	1
Prolongation annoncée le 21 octobre 2021 ⁴	538	-	-	439	99
Prestation canadienne de la relance économique pour les proches aidants	5 273	-	1 967	2 986	341
Budget de 2021	3 546	-	1 953	1 593	22
Estimation révisée	3 537	-	1 967	1 570	22
<i>Écart</i>	-9	-	14	-23	-
Prolongation annoncée le 30 juillet 2021	218	-	-	217	1
Prolongation annoncée le 21 octobre 2021 ⁴	1 517	-	-	1 199	318
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes – incitatif	14 076	-	13 085	992	-
Budget de 2021	13 822	-	12 618	1 205	-
Estimation révisée	14 076	-	13 085	992	-
<i>Écart</i>	254	-	467	-213	-

	Valeur de l'incidence ¹	(comptabilité d'exercice)			
		2019–2020	2020–2021	2021–2022	Années suivantes ²
Autres mesures de soutien direct (Mise à jour de 2020)					
Budget de 2021	36 289	106	31 206	3 604	1 916
Estimation révisée	33 234	106	28 151	3 604	1 916
<i>Écart</i>	-3 055	-	-3 055	-	-
Cibler les mesures de soutien pour les entreprises touchées par la pandémie ^{4,5}	3 185	-	-	3 010	175
Ressources humaines supplémentaires en santé ⁵	80	-	-	80	-
Aide aux étudiants touchés par les paiements de la PCU	68	-	-	68	-
Crédit d'impôt des petites entreprises pour l'amélioration de la qualité de l'air	15	-	-	15	226
Soutien accru aux enseignants	4	-	-	4	15
Réponse au variant Omicron	4 000	-	-	4 000	-
Total – Mesures de soutien direct	282 294	6 611	209 681	64 027	5 818
<i>Dont :</i>					
<i>Mesures stratégiques du budget de 2021</i>	286 242	6 611	219 141	59 117	4 926
<i>Incidence de la réévaluation des coûts</i>	-16 702	-	-9 460	-7 242	0
<i>Mesures stratégiques depuis le budget de 2021⁴</i>	8 667	-	-	8 065	651
<i>Mesures stratégiques de la Mise à jour de 2021</i>	4 087	-	-	4 087	241
Total – Protection de la santé et de la sécurité et mesures de soutien direct	346 024	7 193	255 095	81 116	8 512
Paiement d'impôts, de taxes et de droits de douane – Soutien à la liquidité (dans la Mise à jour de 2020)	85 050	56	2 938	15	-5
Programme de crédit aux entreprises et autres mesures de soutien au crédit et à la liquidité	80 571	-	5 073	4 051	2 666
<i>Dont :</i>					
<i>Mesures stratégiques du budget de 2021</i>	81 889	-	5 989	4 453	2 592
<i>Incidence de la réévaluation des coûts</i>	-1 319	-	-916	-402	75
Total – Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19	511 644	7 249	261 753	85 182	11 173
<i>Dont :</i>					
<i>Mesures stratégiques du budget de 2021⁶</i>	512 567	7 249	272 129	76 329	9,060
<i>Incidence de la réévaluation des coûts</i>	-18 021	-	-10 376	-7 644	85
<i>Mesures stratégiques depuis le budget de 2021⁴</i>	9 646	-	-	9 045	764
<i>Mesures stratégiques de la Mise à jour de 2021</i>	7 452	-	-	7 452	1 274

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ La valeur de l'incidence tient compte des dépenses en espèces projetées et du soutien à la liquidité pendant la période allant de 2019-2020 à 2021-2022 (les mesures figurant à la note de bas de page 4 incluent également les dépenses projetées en 2022-2023 et totalisant 592 millions de dollars). La valeur de l'incidence est plus élevée que l'incidence budgétaire sur une base de la comptabilité d'exercice, en raison des différences entre la comptabilité d'exercice et la comptabilité de caisse et du fait que certaines de ces mesures se rapportent aux prêts et aux reports d'impôt, pour lesquels seules les provisions pour pertes potentielles et seuls les intérêts et les pénalités perdus auraient une incidence sur le solde budgétaire, respectivement. À noter que ces chiffres ne tiennent pas compte de tous les rajustements aux profils des dépenses qui peuvent avoir été effectués depuis leur annonce, en raison d'exigences opérationnelles (par exemple, le calendrier des paiements réels, plus particulièrement pour les dépenses en matière de santé).

² De 2022-2023 à 2025-2026

³ Reclassifié comme mesure d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 à la suite du budget de 2021.

⁴ La valeur de l'incidence de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants et des mesures de soutien ciblées pour les entreprises touchées par la pandémie annoncées le 21 octobre 2021 comprend les coûts en 2022-2023, puisque ces programmes seraient offerts jusqu'au 7 mai 2022 en vertu des propositions législatives.

⁵ Mesures annoncées depuis le budget de 2021.

⁶ Incidence budgétaire nette, après les montants prévus dans le Portrait économique et budgétaire de 2020 pour les décisions anticipées.

Annexe 2

Mise à jour sur la Stratégie de gestion de la dette de 2021-2022

Introduction

Dans le budget de 2021, le gouvernement a publié la *Stratégie de gestion de la dette* de 2021-2022, dans laquelle il énonce les objectifs, la stratégie et les plans de son programme d'emprunt sur le marché intérieur et de la gestion de ses réserves officielles de liquidités internationales.

Comme on a pu le voir initialement dans le *Portrait économique et budgétaire* de juillet 2020, le gouvernement a émis des titres de créance à long terme pour financer l'aide d'urgence offerte aux Canadiens et aux entreprises canadiennes pendant la pandémie de COVID-19.

Dans le budget de 2021, le gouvernement a annoncé qu'il consulterait les participants au marché pour évaluer la capacité du marché d'absorber l'émission de titres de créance à long terme, et qu'il apporterait des rajustements au besoin pour maintenir la stabilité dans les marchés financiers du Canada.

En octobre 2021, le ministère des Finances et la Banque du Canada ont tenu plus de 30 réunions virtuelles bilatérales et reçu les observations écrites des participants au marché. Ces consultations, qui font partie intégrante du processus de gestion de la dette, visaient à obtenir des avis sur des questions concernant la conception et le fonctionnement du programme d'emprunt sur le marché intérieur du gouvernement du Canada. Un sommaire détaillé des consultations de l'automne 2021 est accessible à l'adresse suivante : www.banqueducanada.ca/2021/12/resume-commentaires-consultations-strategie-gestion-dette-menees-automne-2021

Rajustements apportés au plan d'emprunt de 2021-2022

Conformément à l'orientation énoncée dans la *Stratégie de gestion de la dette* de 2021-2022, la stratégie de cette année continue de maximiser le financement de la dette liée à la COVID-19 par l'émission à long terme. Cette approche assure la sécurité en réduisant le refinancement de la dette et en présentant des frais de la dette publique plus prévisibles à long terme. On s'assure ainsi que la dette du Canada est viable et qu'elle ne pèsera pas sur les futures générations.

Les perspectives financières pour 2021-2022 se sont améliorées depuis le budget de 2021, et les besoins financiers de 2021-2022 devraient être de 35 milliards de dollars inférieurs à l'estimation du printemps.

Étant donné la diminution des besoins financiers, l'émission prévue du programme d'obligations pour 2021-2022 a été réduite de 31 milliards de dollars et l'encours des bons du Trésor a été réduit de 28 milliards par rapport aux niveaux décrits dans la *Stratégie de gestion de la dette* de 2021-2022. La projection actualisée pour l'émission brute d'obligations et de bons du Trésor est présentée dans le tableau A2.1.

Tableau A2.1

Émissions brutes d'obligations et de bons projetées en 2021-2022

G\$

	2020-2021 Données réelles ¹	2021-2022 Budget de 2021	2021-2022 Mise à jour	Variation par rapport au budget de 2021
Bons du Trésor	219	226	198	-28
2 ans	129	76	67	-9
3 ans	57	36	29	-7
5 ans	82	48	40	-8
10 ans	74	84	79	-5
30 ans	32	32	30	-2
Obligations à rendement réel (ORR)	1	1	1	0
À très longue échéance	-	4	4	0
Obligations vertes	-	5 ²	5 ²	0
Total – Obligations	374	286	255	-31
Total – Émissions brutes	593	512	453	-59

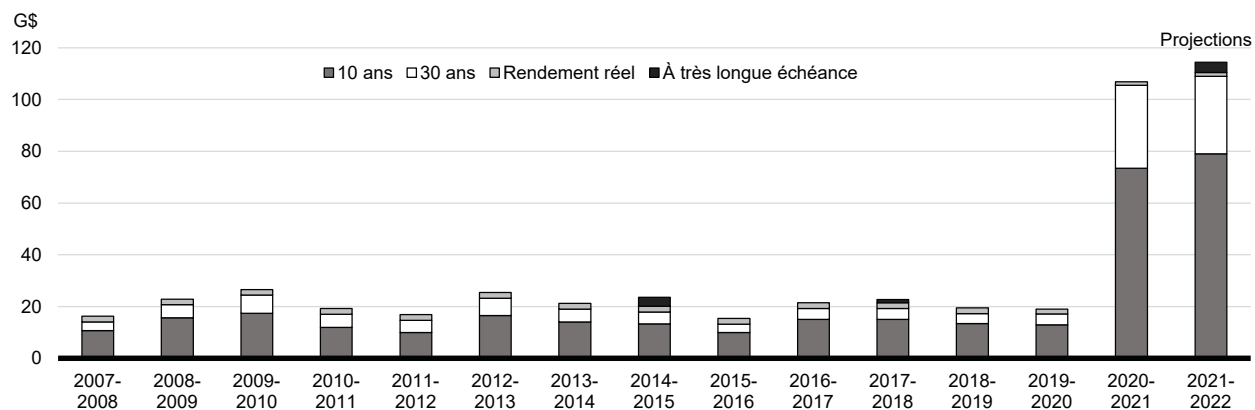
Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend une adjudication d'obligations à cinq ans menée en mars 2021 dont la date de règlement était fixée au cours de l'exercice 2021-22.² Cible d'émission, sous réserve des conditions du marché.

Les réductions du programme d'obligations de cette année par rapport au plan du budget de 2021 s'expliquent par les besoins financiers moins élevés que prévu. Elles ont été mises en œuvre de façon à favoriser le bon fonctionnement du marché dans tous les secteurs, tout en maintenant l'objectif du gouvernement de maximiser le financement de la dette liée à la COVID-19 par l'émission d'obligations à long terme, qui demeure à des niveaux d'émission historiquement élevés (graphique A2.1).

Graphique A2.1

Émission d'obligations à long terme du gouvernement du Canada (historique et prévue)

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

À la suite des rajustements, les émissions de titres dont l'échéance est de 10 ans ou plus représentent maintenant une proportion plus élevée de l'émission totale d'obligations que ce qui était initialement prévu dans la *Stratégie de gestion de la dette* de 2021-2022. De plus, comme l'indique le tableau A2.2, l'émission d'obligations dont l'échéance est de 10 ans ou plus sera plus importante en 2021-2022 qu'en 2020-2021, tant en termes relatifs qu'en termes absolus.

On prévoit que près de la moitié des obligations émises cette année par le gouvernement seront des obligations à long terme. Il s'agit d'un changement notable depuis 2019-2020, alors qu'environ 15 % des obligations émises avaient une échéance de 10 ans ou plus.

Tableau A2.2

Émissions brutes d'obligations par échéance

G\$

	2020-2021 Exercice précédent		2021-2022 Budget de 2021		2021-2022 Mise à jour	
	Émission ¹	Proportion des émissions	Émission	Proportion des émissions	Émission	Proportion des émissions
À court terme (segments de 2, 3, 5 ans)	267	71 %	160	56 %	136	53 %
À long terme (10 ans et plus)	107	29 %	121	42 %	114	45 %
Obligations vertes	-	-	5 ²	2 %	5 ²	2 %
Émission brute d'obligations	374	100 %	286	100 %	255	100 %

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend une adjudication d'obligations à cinq ans menée en mars 2021 dont la date de règlement était fixée au cours de l'exercice 2021-2022.

² Cible d'émission, sous réserve des conditions du marché.

Obligations vertes

Dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2020, le gouvernement a annoncé qu'il entendait émettre la toute première obligation verte du gouvernement fédéral afin d'appuyer ses investissements historiques dans des initiatives climatiques et environnementales.

D'importants progrès ont été réalisés dans la préparation de l'émission inaugurale d'obligations vertes du Canada, notamment la création d'un comité interministériel sur les obligations vertes pour appuyer l'élaboration du cadre d'obligations vertes du Canada, la participation de la Banque HSBC et de Valeurs mobilières TD à titre de conseillers en structuration et la nomination de Sustainalytics pour entreprendre un processus d'examen, l'opinion de seconde partie.

Le gouvernement prévoit publier son cadre d'obligations vertes au dernier trimestre de 2021-2022. L'émission inaugurale d'obligations vertes du Canada, dont la cible sera de cinq milliards de dollars, est prévue d'ici la fin de 2021-2022, sous réserve des conditions du marché. Il s'agira de la première obligation verte du Canada, et le gouvernement prévoit qu'une telle émission se fera de façon périodique.

Annexe 3

Mesures fiscales — Renseignements supplémentaires

Soutien accru pour le personnel enseignant

Selon les règles actuelles, les enseignants et les éducateurs de la petite enfance peuvent demander un crédit d'impôt remboursable de 15 % pour des dépenses totalisant au plus 1 000 \$, effectuées dans une année d'imposition pour des fournitures admissibles.

Les fournitures admissibles doivent être achetées en vue d'être utilisées dans une école ou un établissement de garde d'enfants réglementé à des fins d'enseignement ou d'aide à l'apprentissage des élèves. Les fournitures admissibles incluent les biens durables suivants : les livres, les jeux et les casse-têtes, les contenants (comme des boîtes de plastique ou des boîtes de rangement); et les logiciels de soutien éducatifs. Les fournitures admissibles incluent également des fournitures consommables telles que du papier de bricolage pour les activités, des cartes-éclair ou des centres d'activités.

Pour que le coût des fournitures soit admissible au crédit, les employeurs doivent, à la demande du ministre du Revenu national, attester que les fournitures ont été achetées à des fins d'enseignement ou d'aide à l'apprentissage des élèves. Les particuliers qui réclament le crédit sont tenus de conserver leurs reçus à des fins de vérification. Le crédit ne peut être réclamé relativement à un montant ayant déjà été réclamé en vertu d'une autre disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les appareils électroniques ne sont généralement pas inclus dans la liste des biens durables visés par règlement aux fins du crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible, et bien que l'ARC ait adopté la position qu'une salle de classe virtuelle peut être considérée comme une extension de la salle de classe physique, cette position ne s'appliquerait généralement pas en dehors du contexte de la pandémie de COVID-19.

L'Énoncé économique de l'automne de 2021 propose de rendre le crédit d'impôt plus généreux en l'augmentant à 25 %. De plus, cette mesure permettra de préciser et d'étendre les règles relativement aux emplacements où les fournitures scolaires peuvent être utilisées en éliminant l'obligation que ces fournitures soient utilisées dans une école ou un établissement de garde d'enfants réglementé pour être admissibles. Cette mesure élargirait également la liste des biens durables admissibles pour inclure certains appareils électroniques.

Les articles suivants seraient ajoutés à la liste des biens durables visés par règlement :

- calculatrices (y compris les calculatrices graphiques);
- supports de stockage de données externes;
- webcams, microphones et casques d'écoute;
- dispositifs de pointage sans fil;
- jouets éducatifs électroniques;
- chronomètres numériques;
- haut-parleurs;
- appareils de diffusion de vidéo en continu;
- projecteurs multimedia;
- imprimantes;
- ordinateurs portatifs, ordinateurs de bureau et tablettes électroniques, à condition qu'aucun de ces articles ne soit mis à la disposition de l'éducateur admissible par son employeur aux fins d'utilisation à l'extérieur de la salle de classe.

À la demande du ministre du Revenu national, un éducateur admissible qui réclame le crédit serait tenu de fournir un certificat de son employeur attestant des fournitures admissibles, notamment les conditions supplémentaires relatives aux ordinateurs portatifs, aux ordinateurs de bureau et aux tablettes électroniques.

Cette mesure s'appliquerait à l'année d'imposition 2021 et suivantes.

Crédit d'impôt pour petites entreprises pour l'amélioration de la qualité de l'air

Dans le but d'encourager les petites entreprises à investir dans une meilleure ventilation et filtration de l'air afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur, le gouvernement propose d'instaurer temporairement un Crédit d'impôt pour les petites entreprises pour l'amélioration de la qualité de l'air. Le crédit d'impôt remboursable serait offert aux entités déterminées à l'égard des dépenses admissibles attribuables à des améliorations de la qualité de l'air dans des emplacements admissibles, engagées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Taux du crédit d'impôt et limites

Le crédit d'impôt serait remboursable à un taux de crédit de 25 % applicable aux dépenses admissibles d'une entité déterminée. Les dépenses admissibles de l'entité déterminée seraient limitées à un maximum de 10 000 \$ par emplacement admissible et à un maximum de 50 000 \$ pour l'ensemble des emplacements admissibles. Les limites des dépenses admissibles devront être partagées entre les entreprises affiliées. Conformément au traitement général des crédits d'impôt pour les entreprises, le montant du crédit serait inclus au revenu imposable de l'entreprise dans l'année d'imposition durant laquelle le crédit est réclamé.

Entités déterminées

Les entités déterminées pour une année d'imposition incluraient les entreprises individuelles non constituées en société et les sociétés privées sous contrôle canadien ayant un capital imposable au Canada inférieur à 15 millions de dollars dans l'année d'imposition qui précède immédiatement l'année d'imposition durant laquelle la dépense admissible est engagée. À cette fin, le capital imposable des sociétés associées est également comptabilisé.

Le crédit serait également accordé lorsque des dépenses admissibles sont engagées par une société de personnes. Le crédit pourrait uniquement être réclamé par les associés de la société de personnes qui sont soit des sociétés admissibles ou des particuliers (sauf les fiducies) et serait basé sur leur pourcentage de participation dans la société de personnes. Des règles spéciales s'appliqueraient pour calculer le droit au crédit d'un associé lorsque sa participation dans la société de personnes est détenue indirectement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs sociétés de personnes.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles incluraient les dépenses directement attribuables à l'achat, l'installation, la mise à niveau ou la conversion de systèmes mécaniques de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) installés dans un bâtiment, ainsi que l'achat d'appareils destinés à filtrer l'air, y compris des filtres à haute efficacité pour les particules de l'air (HEPA), dont le but principal consiste à accroître l'entrée d'air extérieur ou à améliorer la purification ou la filtration d'air.

Les dépenses attribuables à un système CVCA seraient considérées comme des dépenses admissibles uniquement dans la mesure où ce système remplit l'une des conditions suivantes :

- il est conçu pour filtrer l'air à un taux supérieur à une valeur consignée d'efficacité minimale (MERV) de 8;
- il est conçu pour filtrer l'air à un taux égal à MERV 8 et pour atteindre un taux d'entrée d'air extérieur supérieur aux exigences prévues par les codes du bâtiment applicables à l'espace. Dans le cas de la mise à niveau ou la conversion d'un système, avant l'amélioration, ce système était conçu pour filtrer l'air à un taux égal à MERV 8.

Les dépenses admissibles pour une entité admissible excluraient les dépenses :

- faites ou engagées en vertu d'une entente conclue avant le 1^{er} septembre 2021;

- liées à la réparation et à l'entretien récurrent ou régulier;
- visant les coûts de financement;
- payées à une partie avec laquelle l'entité déterminée a un lien de dépendance;
- qui constituent un salaire ou traitement versé à un employé de l'entité déterminée;
- dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient restituées, selon le cas :
 - à l'entité déterminée,
 - à une personne ou une société de personnes qui a un lien de dépendance avec l'entité déterminée,
 - à une autre personne ou une société de personnes conformément aux instructions de l'entité déterminée.

Une dépense qui peut être considérée comme une dépense admissible serait réduite du montant de toute aide gouvernementale reçue par l'entité déterminée à l'égard de cette dépense.

Emplacements admissibles

Les emplacements admissibles incluraient les propriétés utilisées par une entité déterminée principalement dans le cadre de ses activités commerciales ordinaires au Canada (notamment les activités de location), excluant certains établissements domestiques autonomes (c.-à-d., un lieu de résidence habituel où une personne dort et consomme ses repas).

Année d'imposition applicable

Le crédit d'impôt serait disponible relativement aux dépenses admissibles engagées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 décembre 2022.

L'année d'imposition dans laquelle une entité déterminée pourrait réclamer le crédit d'impôt dépendrait du moment où la dépense admissible a été engagée.

- Les dépenses admissibles engagées avant le 1^{er} janvier 2022 seraient réclamées par une entité déterminée dans sa première année d'imposition qui prend fin le ou après le 1^{er} janvier 2022.
- Les dépenses admissibles engagées le ou après le 1^{er} janvier 2022 seraient réclamées par une entité déterminée dans l'année d'imposition durant laquelle les dépenses sont engagées.

Reverser les produits de la tarification de la pollution directement aux agriculteurs

En vertu du système fédéral de tarification du carbone, le gouvernement applique un prix sur la pollution dans les administrations qui n'ont pas établi leur propre système.

Le gouvernement du Canada ne conserve aucune part des produits directs issus de la tarification de la pollution par le carbone. Tous les produits directs issus de la redevance sur les combustibles sont retournés à la province ou le territoire d'origine de la façon suivante :

- Dans les administrations ayant volontairement adopté le système fédéral, les produits directs sont remis au gouvernement provincial ou territorial.
- Dans les provinces qui ne répondent pas aux exigences de rigueur du modèle fédéral (appelées « administrations assujetties au filet de sécurité ») — à l'heure actuelle, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta — environ 90 % des produits directs sont retournés aux résidents de ces provinces sous forme de paiement de l'Incitatif à agir pour le climat. Les 10 % restants servent à soutenir les petites entreprises, les groupes autochtones et d'autres organisations.

Conscient que de nombreux agriculteurs utilisent le gaz naturel et le propane dans le cadre de leurs activités, et conformément à l'engagement du budget 2021, le gouvernement propose de retourner les produits issus de la redevance sur les combustibles directement aux agriculteurs des administrations assujetties à un filet de sécurité au moyen d'un crédit d'impôt remboursable, à compter de l'exercice 2021-2022 de la redevance sur les combustibles.

Entreprises agricoles admissibles

Le remboursement des produits de la redevance sur les combustibles serait offert aux sociétés, aux particuliers et aux fiducies qui participent activement à la gestion ou aux activités quotidiennes de la production de revenus agricole (c.-à-d., l'élevage et la récolte de plantes dans un environnement contrôlé) et qui engagent des dépenses agricoles totales de 25 000 \$ ou plus, dont la totalité ou une partie est attribuable à des administrations assujetties à un filet de sécurité. Ces activités incluent l'exploitation d'une entreprise par l'entremise d'une société de personnes.

Calcul du crédit

Le montant du crédit relatif à une entreprise agricole admissible pour un exercice pertinent de la redevance sur les combustibles serait égal aux dépenses agricoles admissibles attribuables aux administrations assujetties à un filet de sécurité dans l'année civile où commence l'exercice de la redevance sur les combustibles, multipliées par le taux du paiement, établi par le ministre des Finances pour l'exercice de la redevance sur les combustibles. Conformément au traitement général des crédits d'impôt pour les entreprises, les montants du crédit seraient inclus au revenu imposable de l'entreprise pour l'année d'imposition où le crédit est réclamé.

Lorsqu'une entreprise agricole admissible est exploitée par l'entremise d'une société de personnes, le crédit serait réclamé par une société, un particulier ou une fiducie qui est un associé de la société de personnes à la fin de l'exercice de la société de personnes. La société de personnes calculerait le montant des dépenses agricoles admissibles et chaque associé calculerait ensuite son versement au titre du crédit en fonction de son pourcentage de participation dans la société de personnes. Des règles spéciales s'appliqueraient au calcul du versement au titre du crédit d'un associé lorsqu'une participation dans une société de personnes est détenue directement par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs sociétés de personnes.

Dépenses agricoles admissibles

Aux fins du calcul de ce crédit d'impôt, les dépenses agricoles admissibles sont des montants déduits dans le calcul du revenu provenant de l'agriculture aux fins d'impôt, excluant les déductions découlant d'ajustements de l'inventaire obligatoires et optionnels et des opérations avec des parties ayant un lien de dépendance.

Lorsque les années d'imposition ne correspondent pas à l'année civile, les dépenses agricoles admissibles seraient réparties à chaque année civile en fonction du nombre de jours dans l'année civile par rapport au nombre total de jours de l'année d'imposition et assujetties au taux de paiement applicable pour l'année civile.

- Par exemple, pour une société dont l'année d'imposition a commencé le 1^{er} juillet 2021 et qui prend fin le 30 juin 2022, ses dépenses agricoles admissibles seraient calculées au prorata des années civiles 2021 et 2022 conformément à la proportion de jours dans chaque année.

Pour être qualifiées de dépenses agricoles admissibles, les dépenses doivent également être attribuables à une ou plusieurs administrations assujetties à un filet de sécurité. Pour les entreprises qui exercent leurs activités dans plusieurs administrations, les dépenses agricoles admissibles décrites ci-dessus seraient réparties selon les règles d'affectation suivantes :

- Pour un particulier, une fiducie ou une société de personnes, les dépenses agricoles admissibles doivent être réparties entre chaque province ou territoire dans les mêmes proportions que le revenu conformément à la partie XXVI du *Règlement de l'impôt sur le revenu*.
- Pour une société, les dépenses agricoles admissibles doivent être réparties entre chaque province ou territoire dans les mêmes proportions que le revenu imposable conformément à la partie IV du *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

Taux de paiement

Le ministre des Finances a précisé les taux de paiement pour les dépenses agricoles admissibles engagées au cours des années civiles 2021 et 2022, qui correspondent aux retours des produits de la redevance pour les combustibles provenant des exercices 2021-2022 et 2022-2023 de la redevance pour les combustibles, respectivement. Les entreprises peuvent réclamer ces crédits d'impôt remboursables au moyen de leurs déclarations de revenus qui incluent les années civiles 2021 et 2022.

Tableau A3.1

Taux de paiement pour les agriculteurs, établis par le ministre des Finances

	2021	2022
Montant par 1 000 \$ en dépenses agricoles admissibles	1,47 \$	1,73 \$

Taxe sur les logements sous-utilisés

Dans le budget de 2021, le gouvernement a annoncé son intention d'instaurer une taxe nationale annuelle de 1 % sur la valeur de biens immobiliers résidentiels au Canada, appartenant à des non-résidents, non-Canadiens, qui sont considérés vacants ou sous-utilisés (la « Taxe sur les logements sous-utilisés »). Une consultation a eu lieu, par l'entremise du ministère des Finances du Canada, du 6 août au 17 septembre 2021, et dans les cas appropriés, la rétroaction des intervenants a été prise en compte dans le cadre de la conception finale du régime de taxation proposé.

Par conséquent, en plus des exemptions décrites dans le document de consultation, il est proposé que la participation d'un propriétaire dans un immeuble résidentiel soit exonérée de la Taxe sur les logements sous-utilisés pour une année civile si une résidence qui fait partie de l'immeuble résidentiel sert, pour l'année civile, de lieu de résidence habituelle : 1) du propriétaire; 2) de l'époux ou conjoint de fait du propriétaire; ou 3) d'un particulier qui est l'enfant du propriétaire ou de l'époux ou du conjoint de fait du propriétaire, mais seulement si l'enfant se trouve au Canada aux fins d'études autorisées et que l'occupation se rapporte à cette fin.

En outre, le gouvernement prévoit introduire une exemption pour les propriétés de vacances ou de loisirs qui s'appliquerait à la participation du propriétaire dans un immeuble résidentiel pour une année civile si l'immeuble : 1) est situé dans une région du Canada qui n'est pas une région urbaine située dans une région métropolitaine de recensement ou dans une agglomération de recensement comptant 30 000 résidents ou plus; et 2) est utilisé par le propriétaire (ou son époux ou conjoint de fait) personnellement pendant au moins quatre semaines de l'année civile.

Un propriétaire admissible à l'une ou l'autre des exemptions ci-dessus demanderait l'exemption dans la déclaration annuelle qu'il serait tenu de produire auprès de l'Agence du revenu du Canada relativement à l'immeuble résidentiel.

Il est proposé que la Taxe sur les logements sous-utilisés soit en vigueur pour l'année civile 2022.

Les déclarations initiales pour la Taxe sur les logements sous-utilisés pour l'année civile 2022 devront être produites auprès de l'Agence du revenu du Canada au plus tard le 30 avril 2023 et toute taxe payable devra être versée au plus tard à cette date.

Canada 